

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry

Pièce n° 1.2

Rapport de présentation - Diagnostic

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LE MAIRE,



<b>CADRAGE TERRITORIAL</b>	p. 4
<b>DÉMOGRAPHIE</b>	p. 12
<b>HABITAT</b>	p. 25
<b>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>	p. 35
<b>AGRICULTURE</b>	p. 43
<b>TOURISME</b>	p. 47
<b>ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES</b>	p. 54
<b>MOBILITÉS</b>	p. 67
<b>LECTURE PAYSAGÈRE</b>	p. 76
<b>DYNAMIQUE URBAINE</b>	p. 88
<b>SECTEUR URBAIN</b>	p. 92

Commune de Saint-Fargeau-Ponhierry (atopia)



La commune de Saint-Fargeau-Ponhierry (16,57 km<sup>2</sup>) est une commune de 14 109 habitants (Insee 2018) située dans le département de Seine-et-Marne en région Île-de-France.

La commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 22 septembre 2020 pour répondre aux objectifs suivants :

- freiner le rythme des constructions en limitant l'accueil des logements à la capacité des équipements et ainsi mieux maîtriser le développement démographique ;
- équilibrer les équipements structurants sur la ville ;
- préserver les entrées de ville et notamment la plaine de Tilly ;
- préserver la forme et la volumétrie architecturale des hameaux et du centre-ville ;
- créer un cœur de ville reliant le parc Sachot à l'espace culturel des 26 Couleurs ;
- développer les commerces du centre-ville et des centres-hameaux ;
- favoriser l'économie de proximité ;
- gérer les risques d'inondation ;
- développer tous les éléments facilitant et développant les mobilités et notamment les mobilités douces en renforçant l'attrait des gares avec une desserte performante en lien avec les points structurant sur la commune ;
- protéger les cœurs d'îlots boisés ou de jardins.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# CADRAGE TERRITORIAL

- Localisation du territoire
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- Plan Local de l'Habitat
- Schéma Directeur de la Région Île-de-France
- PNR du Gâtinais français
- SAGE de la Nappe de la Beauce

## Méthodologie pour le diagnostic

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Saint-Fargeau-Ponthierry, le diagnostic du territoire a été réalisé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Les dernières données statistiques Insee disponibles étaient alors celles du recensement de l'année 2018. Lorsque cela a été possible, des données officielles plus récentes ont été utilisées.

Le traitement des données statistiques a pour objectif de faire ressortir les grandes tendances d'évolutions actuellement en cours sur le territoire afin de définir les enjeux, à court et moyen termes, auxquels Saint-Fargeau-Ponthierry devra faire face. Il ne s'agit donc pas simplement de s'appuyer sur une donnée brute mais de connaître les changements qui se sont opérés dans le temps ou qui s'opèrent actuellement.

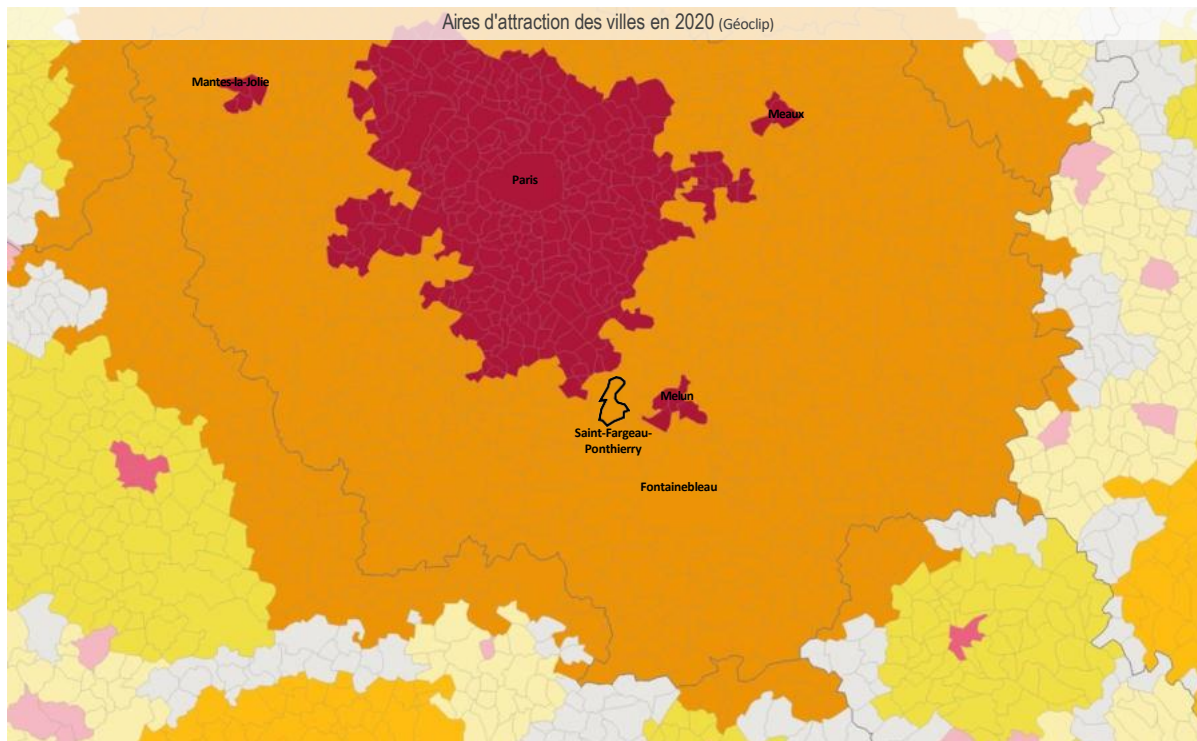
Afin de contextualiser les évolutions par thématiques, le secteur de Saint-Fargeau-Ponthierry a été comparé à 3 autres territoires :

- Le Canton de Saint-Fargeau-Ponthierry
- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Le département Seine-et-Mame

Aussi, une analyse plus fine, à l'échelle des secteurs de Saint-Fargeau-Ponthierry (basés sur les IRIS) a été effectuée. Pour rappel, les différents secteurs de la commune sont :

- Guiche-Villers
- Saint-Fargeau-Tilly
- Cités Leroy
- Moulin Clair – Moulin de la Seine
- Florélites – Constant – Gallon
- Moulignon- Auxonnettes – Jonville

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE








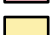



## Saint-Fargeau-Ponthierry dans l'aire d'influence de Paris

Saint-Fargeau-Ponthierry est situé dans le département de Seine-et-Marne et est une commune limitrophe à l'Essonne.

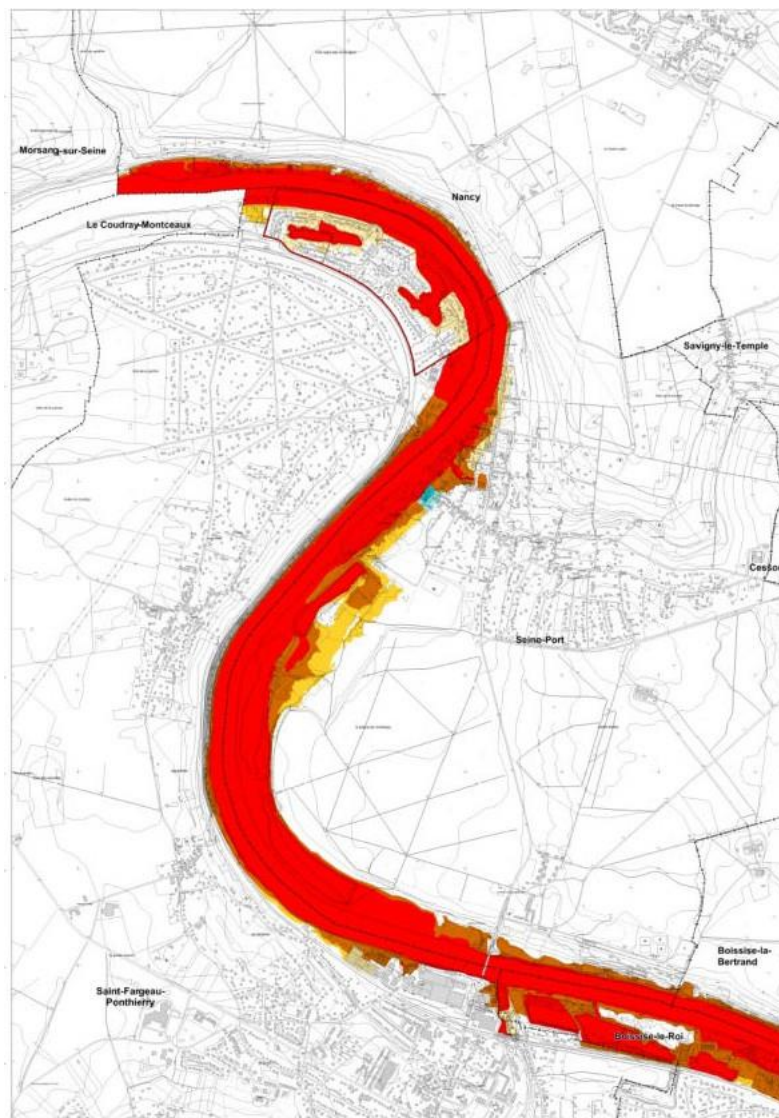
La commune (14 109 habitants en 2018) est située entre les couronnes du pôle d'attraction de Paris et Melun ainsi que du Grand Paris au sens plus large avec la présence d'Évry. Saint-Fargeau-Ponthierry se présente alors comme un espace périurbain.

Commune appartenant à :

- |  |  |
|--|--|
|  Un pôle de plus de 700 000 hab.        |  Sa couronne                                 |
|  Sa couronne                           |  Communes sous influence de plusieurs pôles |
|  Un pôle entre 200 000 et 700 000 hab. |  |
|  Sa couronne                           |  |
|  Un pôle de moins de 50 000 hab.       |  |
|  Sa couronne                           |  |
|  Un pôle entre 50 000 et 200 000 hab.  |  |



Zonage réglementaire du PPRI Val-de-Seine portion Samoreau-Nandy (DDT77)



  
 République Française  
 PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires  
 Service Urbanisme et Prévention des Risques

**ET pour le conseil  
 d'urbanisme n°2023-001-0008-02  
 en date du 27 novembre 2023**  
 La Préfète,  
 Nicole KILB

**Modification du Plan de Prévention  
 des Risques naturels prévisibles  
 Risque inondation**  
**VALLEE DE LA SEINE**

**Carte du zonage réglementaire**  
 COMMUNES DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, SEINE-PORT, NANDY  
 Echelle : 1:5000 eme

**Legend**  
 - Zone rouge : périmètre de modification du PPRI  
 - Zone orange : Zone rouge  
 - Zone orange foncé : Zone orange foncé  
 - Zone jaune : Zone jaune  
 - Zone bleu clair : Zone bleu clair  
 - Zone bleu foncé : Zone bleu foncé  
 - Zone verte : Zone verte  
 - Zone grise : Zone grise

Fond cartographique IGN, 2017/2020 © IGN  
 Cartographie des zones : I.T.P. à l'échelle de 1:5000 (base de données à l'échelle de 1:25000) et mise à jour le 07/02/2024  
 Contact : 03 68 20 40 00 (pour les communes) ou 03 68 20 40 01 (pour le DDT)

## Un territoire exposé au risque inondation

Saint-Fargeau-Ponthierry est partiellement couverte par le Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Vallée de la Seine approuvé le 31 décembre 2002 et modifié le 27 novembre 2013.

Ce document établit une cartographie réglementaire croisant les différents risques d’inondation, prenant en compte les enjeux exposés à l’aléa inondation liée aux crues de la Seine.

Le PPRI est une Servitude d’Utilité Publique. De ce fait, le PLU de Saint-Fargeau-Ponthierry doit établir un rapport de conformité avec ce dernier.

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry est également sujette aux gonflements d’argile, fragilisant les constructions.

Melun  
Val de Seine



Mai 2023



Axes du Plan Local de l’Habitat de la Communauté d’Agglomération Melun Val de Seine

**Axe 1 - Produire plus et mieux**

- Produire 750 logements par an
- Développer et rééquilibrer l’offre locative conventionnée
- Développer une offre adaptée au contexte local

**Axe 2 - Améliorer la qualité du parc existant**

- Agir sur le centre-ville de Melun
- Poursuivre et accélérer le traitement des copropriétés fragiles ou dégradées
- Poursuivre le soutien communautaire à l’amélioration de la performance énergétique globale du parc

**Axe 3 - Prendre en compte les besoins des publics spécifiques**

- La question du vieillissement et plus largement des personnes à mobilité réduite
- Le logement des jeunes
- Les gens du voyage

**Axe 4 – Se positionner comme intermédiaire dans la relation entre offre et demande de logement**

- Mettre en place le PPGDID pour aboutir à une politique intercommunale d’attribution
- Développer la connaissance
- Repenser les modalités de diffusion de l’information à destination des ménages, des acteurs

**Axe 5 – Renforcer le rôle de la CAMVS dans la mise en œuvre de sa politique de l’habitat**

- Renforcer le rôle de la CAMVS dans l’élaboration des documents d’urbanisme
- Renforcer le positionnement de la CAMVS sur la question foncière
- Renforcer le rôle de la CAMVS dans l’élaboration des projets
- Interroger le règlement d’attribution des aides en fonds propres

**Axe 6 – Renforcer le partenariat et repenser les modes de gouvernance**

- Renforcer le partenariat avec les communes
- Renforcer le partenariat avec les acteurs de la production de logement
- Repenser les modalités d’animation et d’évaluation du PLH

**Le Programme Local de l’Habitat**

La Communauté d’Agglomération Melun Val de Seine, au sein de laquelle Saint-Fargeau-Ponthierry se positionne comme un pôle urbain secondaire, a adopté son 4<sup>ème</sup> Programme Local de l’Habitat.

D’une durée de 6 ans (2022-2027), ce plan définit les objectifs en matière de :

- Besoins en logement et en hébergement,
- Confort des logements (performance énergétique et accessibilité),
- Renouvellement urbain et de mixité sociale.

Le PLH, en cours d’approbation, se présente comme un guide indiquant les moyens à mettre en œuvre afin d’atteindre les objectifs.

**Le Schéma Départemental d’Accueil des Gens du Voyage**

Le schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage de la CAMVS a été approuvé par arrêté préfectoral 2020/DDT/SRHU/24 du 20 juillet 2020 et présente des objectifs de création assignés à l’intercommunalité.

La commune de Saint-Fargeau n’est pas concernée par les obligations du schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage.

Objectifs de production de logements pour la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry

Libre hors diffus	Log. Sociaux (AS+LLS)	Dont maximum BRS ou PSLA ou PLS	Dont minimum PLAI	Dont minimum PLAI adapté	Dont minimum PLAI « classique »	Dont minimum PLUS	Libres en diffus	Total
Total sur les années du PLH								
678	280	84	84	8	76	112	150	1 108
En rythme annuel (nb moy de log par an)								
113	47	14	14	1	13	19	25	185

Les objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

En 2030 : ~13 millions de Franciliens et ...



## Relier et structurer

### Les infrastructures de transport

Les réseaux de transport existants	Existant	Projet (France)	Projet (Projet de bassin)
Niveau de desserte national et international	-----	-----	-----
Niveau de desserte métropolitaine	-----	Niveau RER Niveau RER A Niveau RER B Niveau RER C Niveau RER D Niveau RER E	Niveau Grand Paris Niveau Île de France
Niveau de desserte territoriale	-----	-----	-----
Gare ferroviaire, station de métro, tram, TSB	•	•	•

Les réseaux routiers et fluviaux	Existant	Niveau à modifier	Projet (Projet de bassin)
Autoroute et voir rapide	-----	-----	-----
Niveau route principal	-----	-----	-----
Tronçonnement	-----	-----	-----
Aménagement rural	-----	-----	-----

### Les aéroports et les aérodromes

### L'armature logistique

- ◆ Site multimodal d'enjeux nationaux
- ◆ Site multimodal d'enjeux métropolitains
- Site multimodal d'enjeux territoriaux

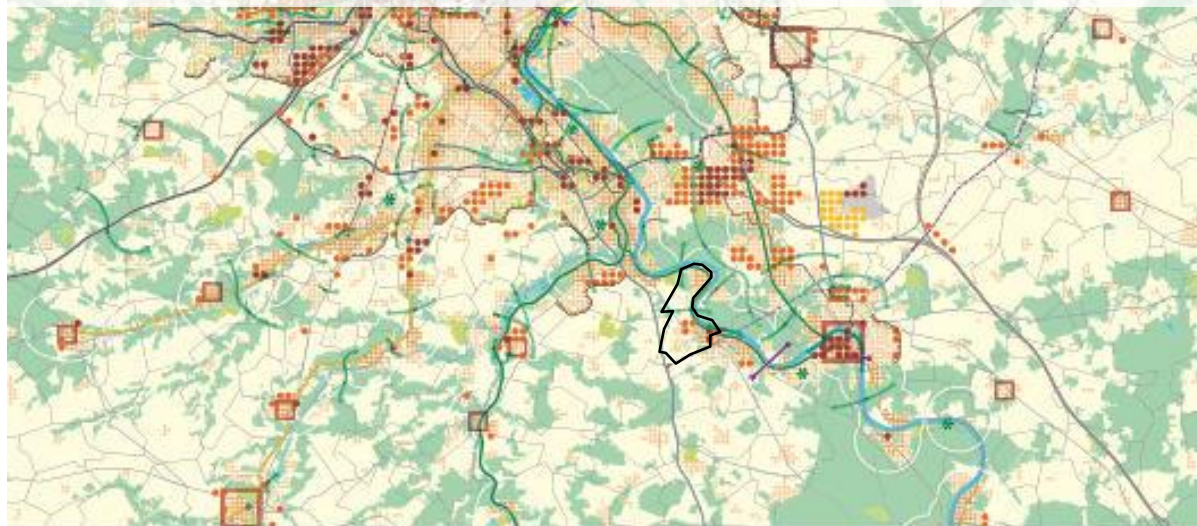
## Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Approuvé par décret le 27/12/2013, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France a pour objectif de maîtriser l'utilisation de l'espace et de maîtriser la croissance urbaine et démographique tout en garantissant le rayonnement international de la région en :

- Coordonnant l'offre de déplacement,
- Préservant les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région,
- Précisant les outils à mobiliser pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques.

Le SDRIF constitue un document d'urbanisme prescriptif, le PLU doit alors être compatible avec ses dispositions.

Destination générale des différentes parties du territoire - Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)



## Polariser et équilibrer

### Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

### Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

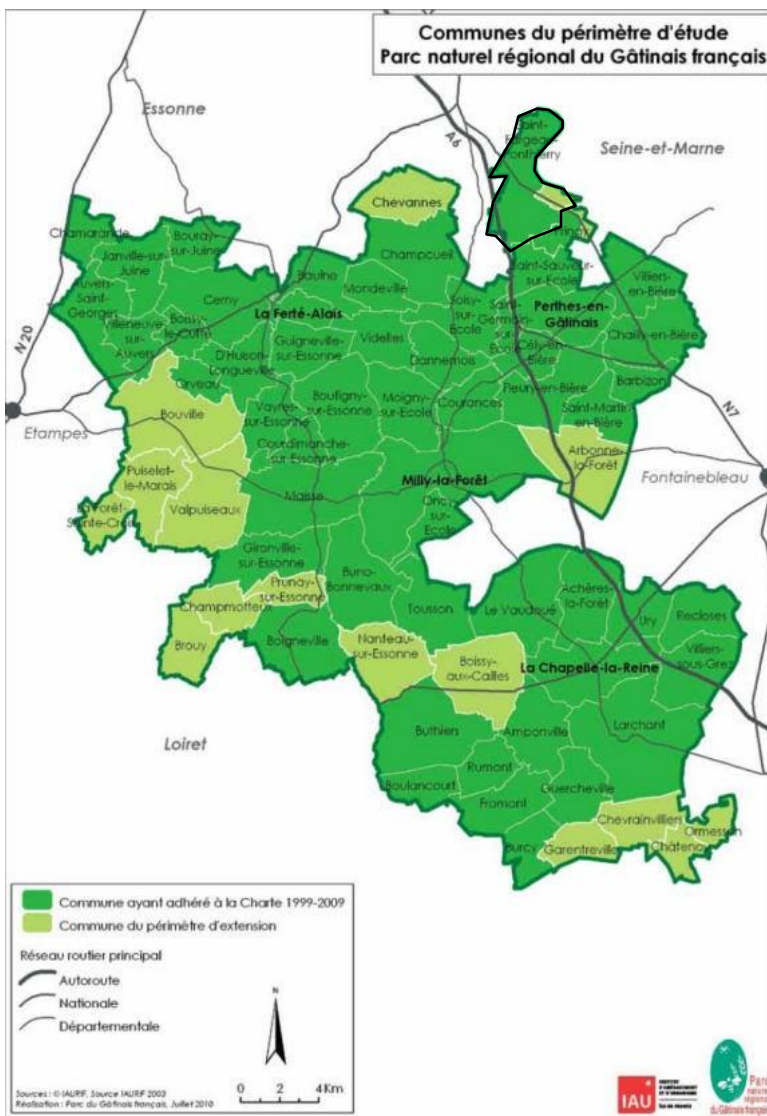
○ Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

■ Pôles de centralité à conforter

## Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- ◆ Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités
  - ◆ Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (Parc Naturel Régional du Gâtinais français)



## La Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Saint-Fargeau-Ponthierry est une commune du Parc Naturel Régional du Gâtinais français espace de 756 km<sup>2</sup> couvrant 69 communes de l'Essonne et de Seine et Marne, créé en 1999.

La charte du PNR 2011-2023 a pour objectif de concrétiser le projet de protection et de développement du territoire.

La charte du PNR identifie Saint-Fargeau-Ponthierry comme pôle urbain au nord du Parc. En effet, elle bénéficie de la présence d'un réseau de transports en commun, de secteurs d'emploi et présente des densités urbaines plus fortes que sur le reste du territoire.

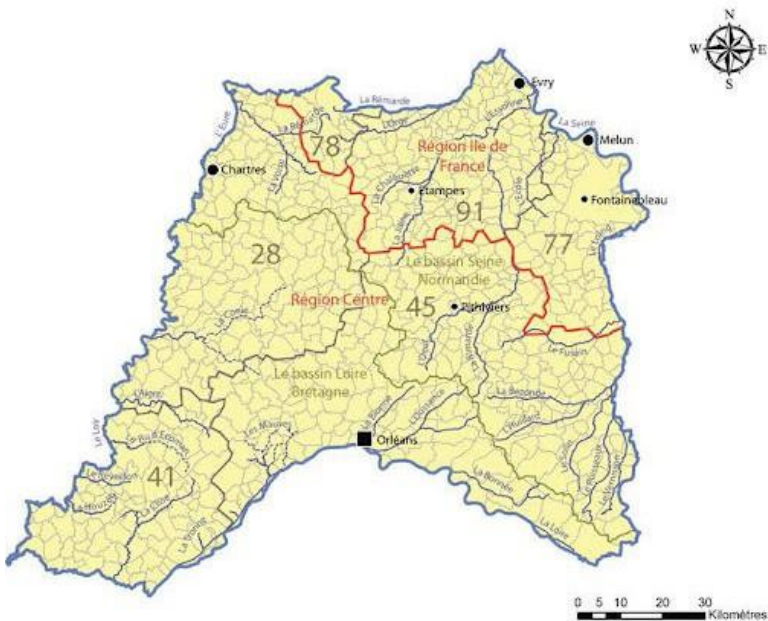
Le document fixe les objectifs à atteindre et cadre la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc.

Charte du Parc visant à préserver l'identité du territoire, forgée au fil des siècles :

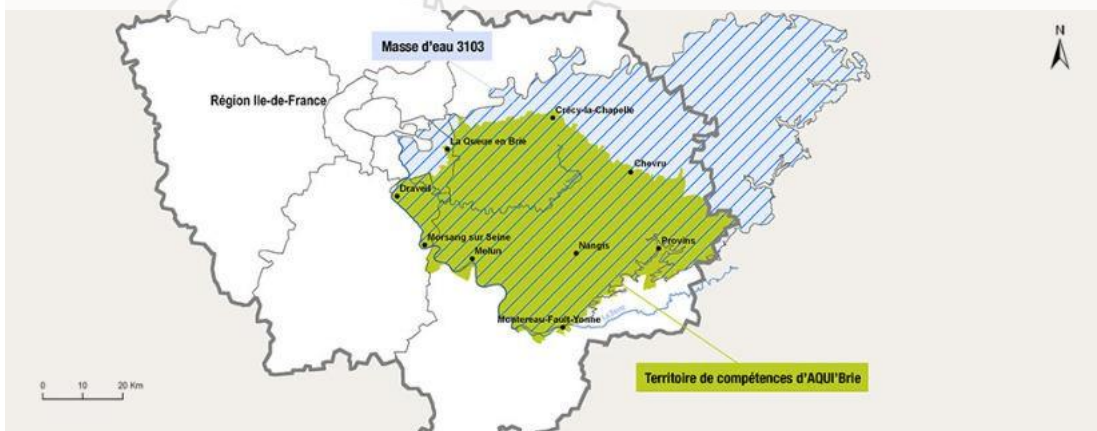
- Mettre le patrimoine naturel sous haute surveillance,
- Conforter les paysages comme une expression de notre identité,
- Élaborer un urbanisme durable à l'échelle du territoire,
- Viser un développement économique respectueux de l'environnement et solidaire,
- Aboutir à la mixité et à l'accessibilité du logement,
- Définir des enjeux énergétiques forts,
- Favoriser un tourisme avant tout durable, valorisant le territoire,
- S'appuyer sur la création artistique comme moyen de valorisation et de création de solidarités pour une appropriation du territoire,
- Éduquer et informer les publics,
- Évaluer les actions et suivre l'évolution du territoire,
- Innover et coopérer avec d'autres territoires d'expérience.

En 2021, le conseil régional d'Ile-de-France décide de mettre en révision la charte du PNR du Gâtinais français

Périmètre du SAGE de la Beauce (SAGE de la Beauce)



Territoire de compétence AQUI'Brie (AQUI'Brie)



## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de la Beauce

Saint-Fargeau-Ponthierry est concerné par le SAGE de la Nappe de la Beauce approuvé le 11/06/2013.

Ce document a pour objectif de décliner à l'échelle d'un bassin versant les dispositions mises en place par le SDAGE Seine Normandie 2022-2027, adopté le 23 mars 2022.

Le SAGE permet de déterminer les enjeux liés aux milieux aquatiques et les objectifs à respecter.

Suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques promulguée le 30 décembre 2006, le PLU doit être compatible avec les dispositions du SAGE.

Principaux objectifs du SAGE de la Beauce :

- Le SAGE de la Nappe de Beauce fixe 4 objectifs majeurs :
- la gestion quantitative des eaux,
- la gestion qualitative des eaux,
- la gestion des risques inondation et ruissellement,
- la préservation des milieux naturels.

Saint-Fargeau-Ponthierry est également dépendante de la nappe du Champigny gérée par AQUI'Brie.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# DÉMOGRAPHIE

- Dynamiques actuelles
- Composition des ménages
- Migrations résidentielles
- Structure de la population



## À QUOI ÇA SERT ?

L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

### 1 Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la **population officielle** de chaque commune (population légale). Tous les habitants sont concernés quel que soit leur lieu d'habitation : logement, établissement (maison de retraite, internat de lycée, caserne, prison...), caravane, personnes sans-abri. Il fournit également des informations sur les **caractéristiques de la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

### 2 Produire des chiffres de référence pour l'application des lois et règlements

Des chiffres du recensement découlent la **participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin pour les élections municipales, le nombre de pharmacies...

Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires s'appuient sur les chiffres de la population.

### 3 Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Les données du recensement permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert aussi à prévoir les **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les réseaux de transports à développer, à guider les choix en matière de construction de logements...

### 4 Un outil pour les entreprises et les associations

Le recensement permet également aux entreprises de connaître les caractéristiques statistiques de leur **marché**, mais aussi la **main-d'œuvre** potentielle résidant dans la zone où elles envisagent de s'implanter. Les associations utilisent les données du recensement pour connaître leur public cible et ses besoins.

Pour découvrir les résultats complets du recensement : <https://www.insee.fr/fr/information/3561862>

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle.

Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

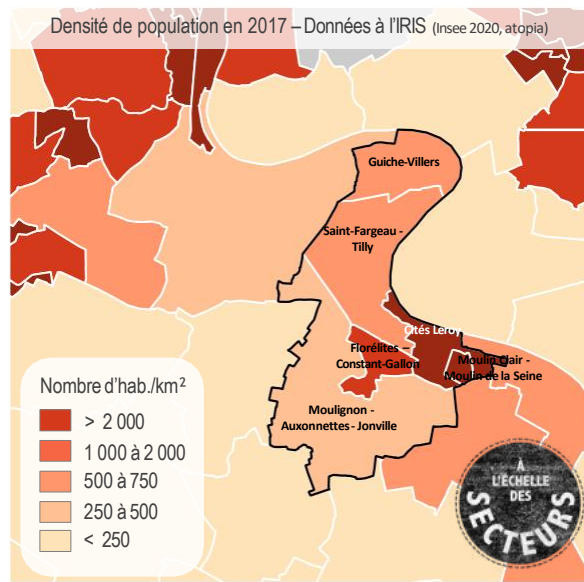
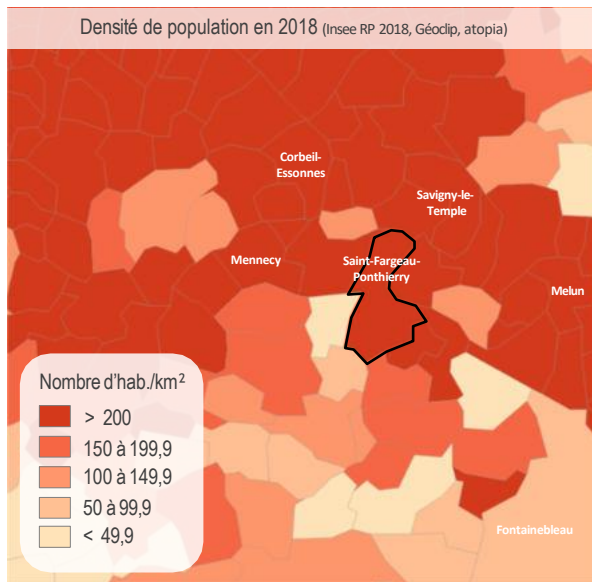
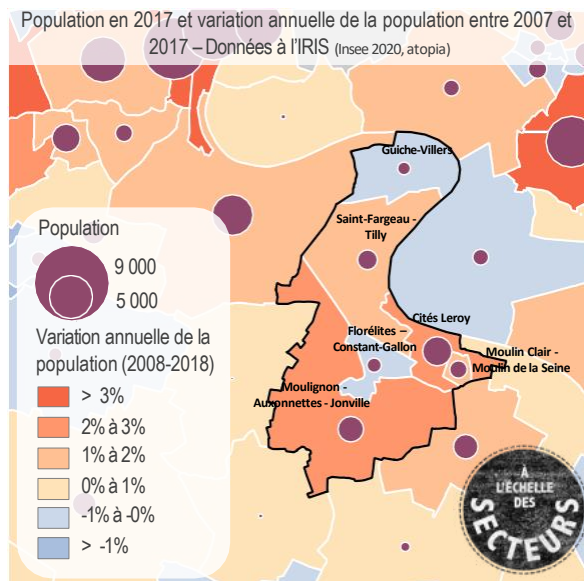
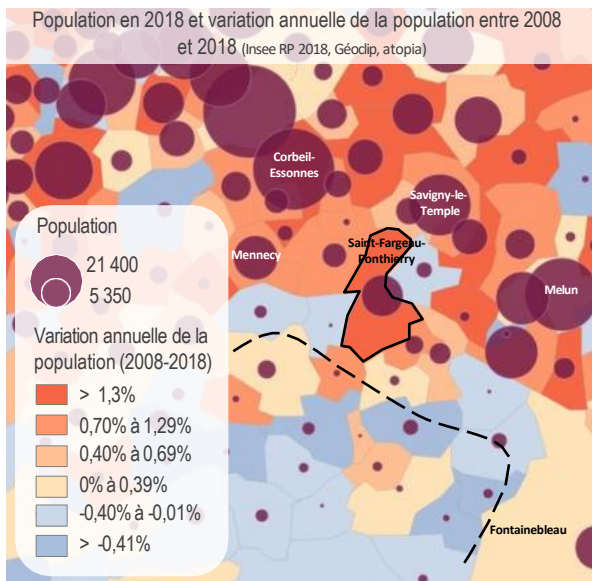
Le recensement repose sur une collecte d'informations **annuelle**, concernant successivement toutes les communes au cours d'une période de cinq ans.

**Les communes de moins de 10 000 habitants** réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population une fois tous les cinq ans. **Les communes de plus de 10 000 habitants** tiennent à jour un répertoire exhaustif de logements et font tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentant 8 % de leurs logements.

**En cumulant cinq enquêtes**, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont recensés.

Les informations ainsi collectées sont ramenées par l'Insee à une **même date** pour toutes les communes. Ainsi, **chaque année, les résultats du recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes**. Par exemple, fin 2018 les populations légales des communes sont diffusées pour l'année 2016, à partir des enquêtes 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Le recensement reste fondé sur des enquêtes de terrain. Comme pour toutes les enquêtes, ses résultats peuvent être affectés de légères imprécisions liées aux conditions de collecte. La non-réponse reste très faible (3,6 % en 2018) et est corrigée statistiquement par l'Insee.



## Une croissance continue de la population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry compte 14 121 habitants. Presque la moitié de la population vit dans la partie est de la commune, dans les secteurs des Cités Leroy et du Moulin Clair - Moulin de la Seine qui comptent à eux deux 5 566 habitants en 2017 et donc 39% de la population totale de la commune.

Ces dix dernières années, entre 2008 et 2018, la population a augmenté, passant de 12 278 à 14 109 habitants, avec une variation de la population de +1,40% d'habitants par an.

Ce sont les deux secteurs localisés dans la partie sud de la commune, à savoir les Cités Leroy et Moulignon - Auxonnettes - Jonville, qui semblent permettre cette croissance avec respectivement une variation annuelle de la population de +2,98% par an et 2,43% par an entre 2007 et 2017.

À l'inverse, les secteurs Guiche-Villers et Florélites - Constant-Gallon ont un taux de croissance annuel moyen négatif entre ces deux années, à savoir -0,47% par an et -0,20% par an. La perte de population de ces secteurs n'est pas assez conséquente par rapport à l'augmentation identifiée dans les deux secteurs de la partie sud ce qui permet à Saint-Fargeau-Ponthierry de voir sa population augmenter au fil des années.

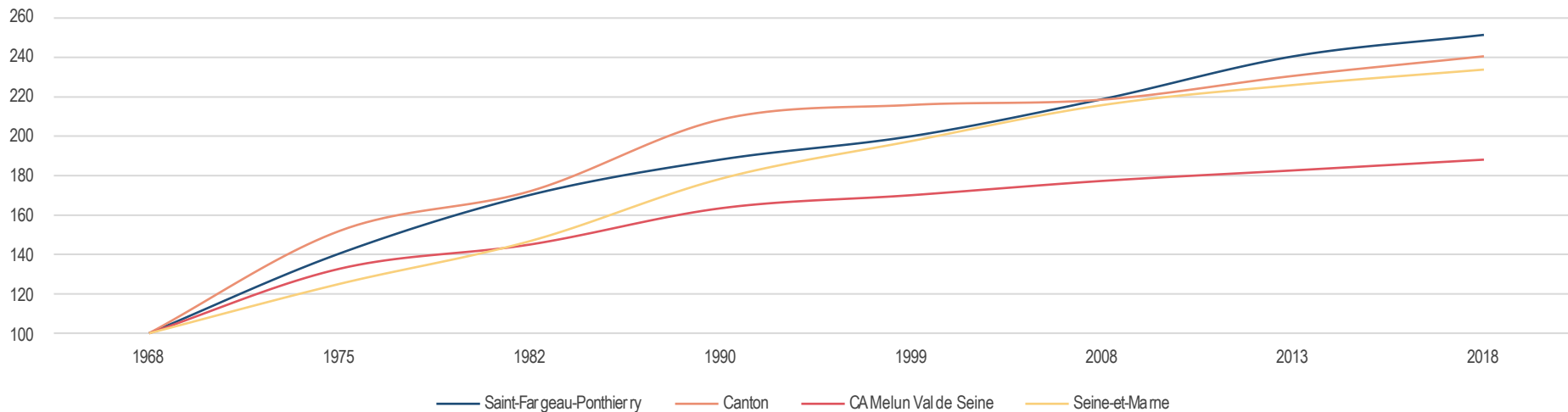
Une analyse à l'échelle extra-communale permet de constater deux tendances :

- Une hausse démographique pour les communes davantage influencées par Paris.
- Une évolution négative plus prononcée sur les communes au sud de Saint-Fargeau-Ponthierry, plus éloignée du pôle francilien.

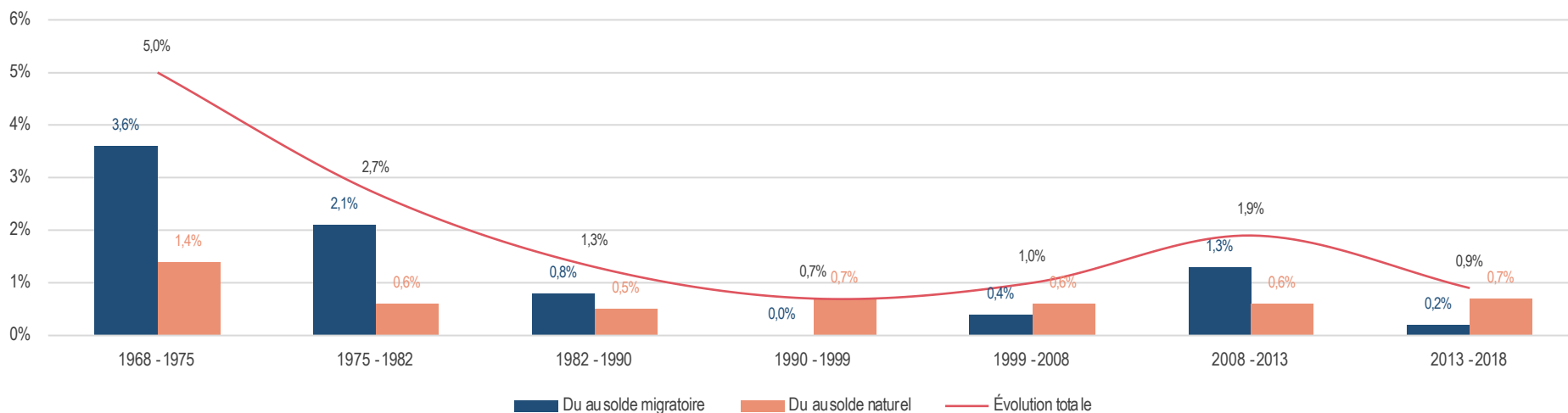
## Évolution récente en cours sur la commune :

Depuis l'année 2018, cinq permis d'opérations d'ensemble ont été délivrés. Au cumul, se sont près de 540 logements qui sont en cours de réalisation sur la commune amenant à une prévision d'accueil d'environ 1 230 nouveaux habitants essentiellement sur les secteurs de Jonville et cité Leroy.

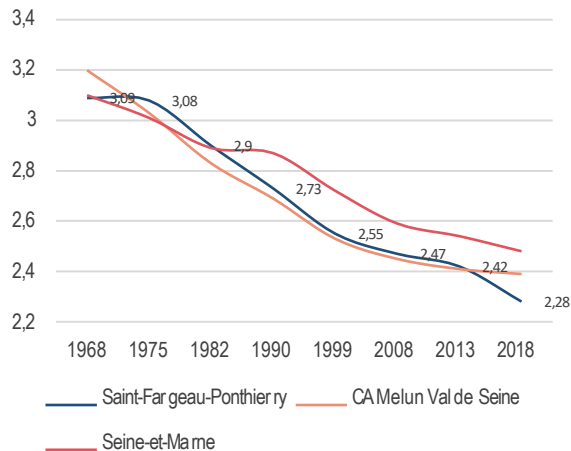
Évolution de la population entre 1968 et 2018 - Base 100 : 1968 (Insee RP2018, Séries historiques, atopia)



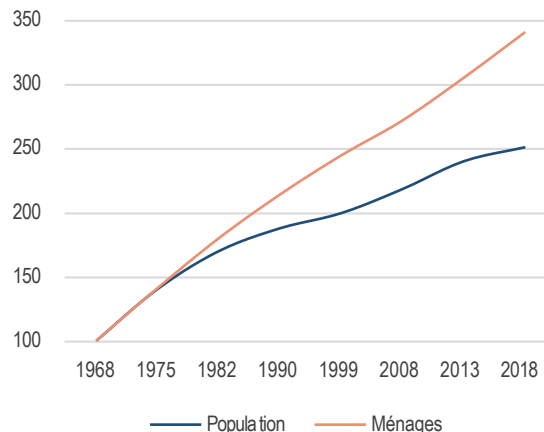
Évolution de la population de 1968 à 2018 en pourcentage par an (Insee RP2018, Séries historiques, atopia)



Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2018 (Insee RP 2018, Séries historiques, atopia)



Évolution de la population et des ménages à Saint-Fargeau-Ponthierry entre 1968 et 2017 – Base 100 : 1968 (Insee RP 2018, Séries historiques, atopia)



## Un desserrement des ménages prononcé, constant et correspondant aux évolutions sociétales

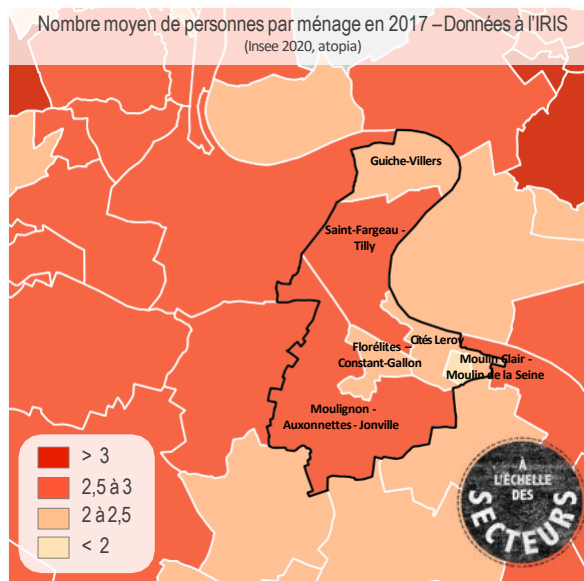
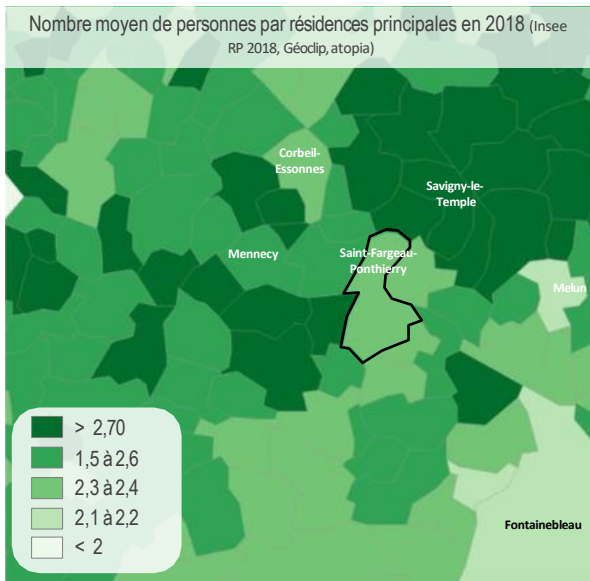
À Saint-Fargeau-Ponthierry, la population a connu une augmentation progressive depuis la fin des années 1960. Le nombre de ménages a augmenté de 241% entre 1968 à 2018, passant de 1 785 ménages en 1968 à 6 091 ménages en 2018. Les ménages sont donc en augmentation. Cette tendance est inverse pour leur taille.

En effet, à Saint-Fargeau-Ponthierry en 1968, une résidence principale est occupée en moyenne par 3,09 personnes contre 2,4 personnes en 2018 soit presque une personne de moins. C'est au début des années 1980 que la croissance des ménages a dépassé celle de la population, suite à la diminution continue de la taille moyenne des ménages depuis la fin des années 1970.

L'accroissement des ménages et la diminution de leur taille sont des phénomènes généralisés en France. Ils s'expliquent par plusieurs évolutions sociétales telles que la décohabitation, les recompositions familiales et des ménages regroupant moins de personnes etc.

Cette augmentation du nombre de ménages et la diminution de leur taille est similaire dans les territoires de comparaison. Les raisons de cette tendance sont également identiques, notamment une diminution du nombre de personnes par ménage.

À noter toutefois qu'en 2018, la taille moyenne des ménages à Saint-Fargeau-Ponthierry est inférieure à celle des communes à proximité comme Mennecy (2,6 personnes), Corbeil-Essonnes (2,4 personnes) ou encore Savigny-le-Temple (2,9 personnes). Cela peut s'expliquer par le vieillissement de la population plus prononcé au sein de la commune.

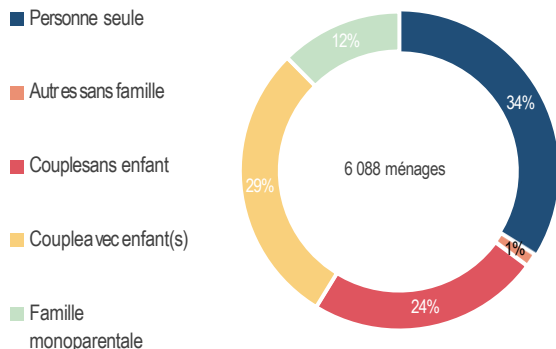


### Clé de lecture :

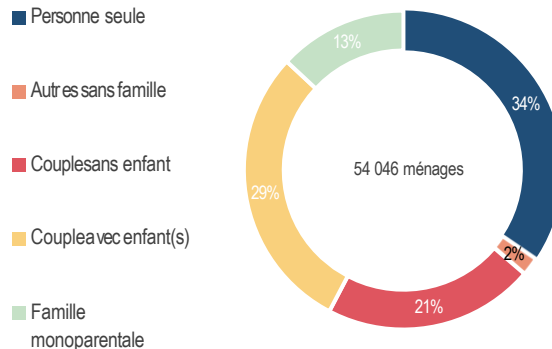
**Décohabitation** : processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes (*Définition Politique du logement*)

# DÉMOGRAPHIE - Composition des ménages

Composition des ménages à Saint-Fargeau-Ponhierry en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



Composition des ménages au sein de la CAMelun Val de Seine en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



## Des couples avec enfant(s) et une hausse des personnes seules

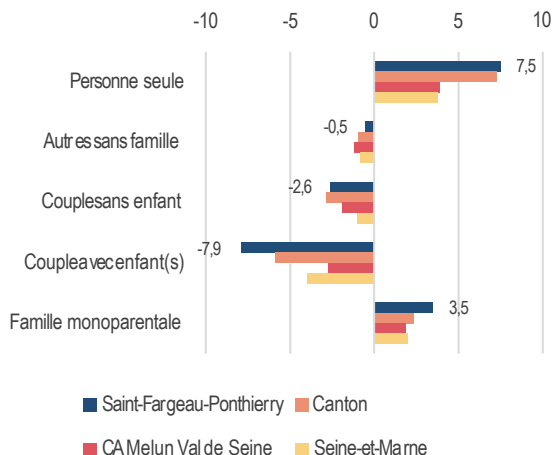
En 2017, à Saint-Fargeau-Ponhierry, un peu plus d'1/3 des ménages est constitué de couples avec enfant(s), soit 29% des ménages. Le territoire est également caractérisé par une part importante de couples sans enfant (24%) et de ménages d'une personne (34%). Cette dernière catégorie doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où presque 46% des personnes de 75 ans vivent seules. Il est donc nécessaire d'assurer un accès aux services et commerces de proximité ainsi qu'à des services spécifiques aux personnes âgées.

Entre 2008 et 2018, une hausse majeure de la part des ménages composés d'une seule personne au sein de Saint-Fargeau-Ponhierry est observée, à savoir +7,5 points de pourcentage en dix ans. Cette tendance est similaire dans les territoires de comparaison et nécessite une évolution des besoins en habitat en diversifiant l'offre en logements afin de garantir une réponse adaptée à la demande.

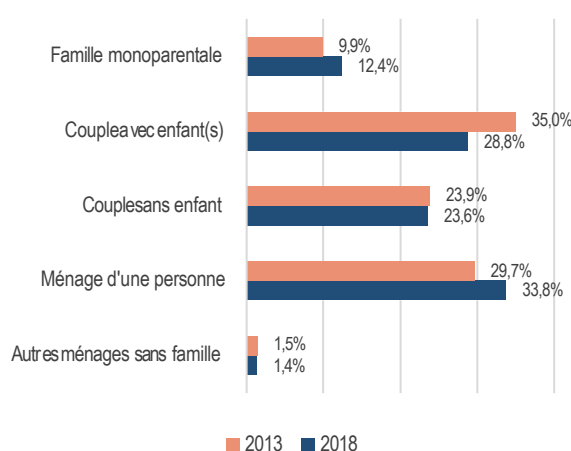
Une hausse des familles monoparentales est également constatée au sein de la commune, avec une hausse de 3,5 points de pourcentage entre 2008 et 2018. Cette tendance est similaire dans les territoires de comparaison.

La part des couples avec enfant(s) est celle qui a le plus fortement baissée (soit -7,9 points de pourcentage entre 2008 et 2018), tout comme la part des couples sans enfant (-2,6 points de pourcentage). Là encore, ces tendances sont sensiblement identiques dans les territoires de comparaison.

Évolution de la composition des ménages entre 2008 et 2018 en points de pourcentage (Insee RP 2018, atopia)

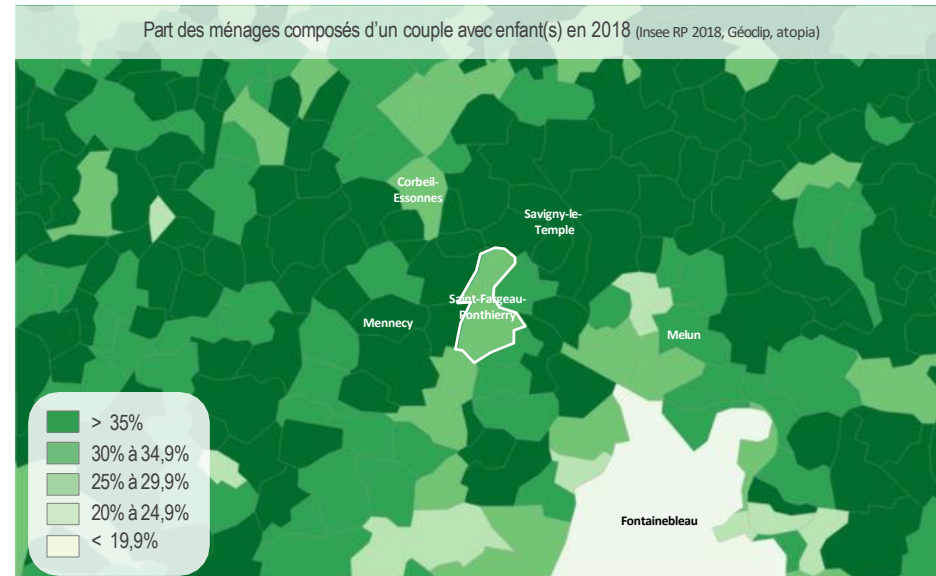
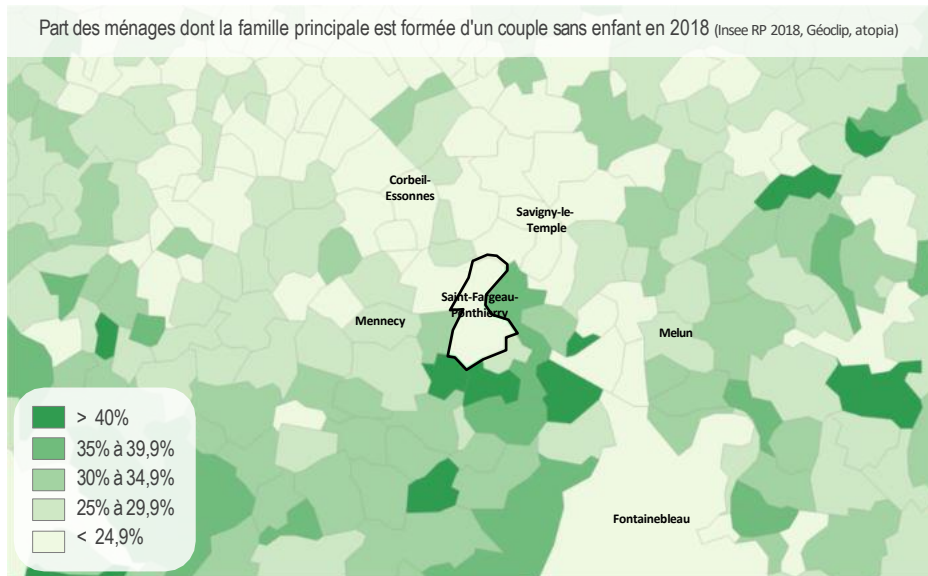
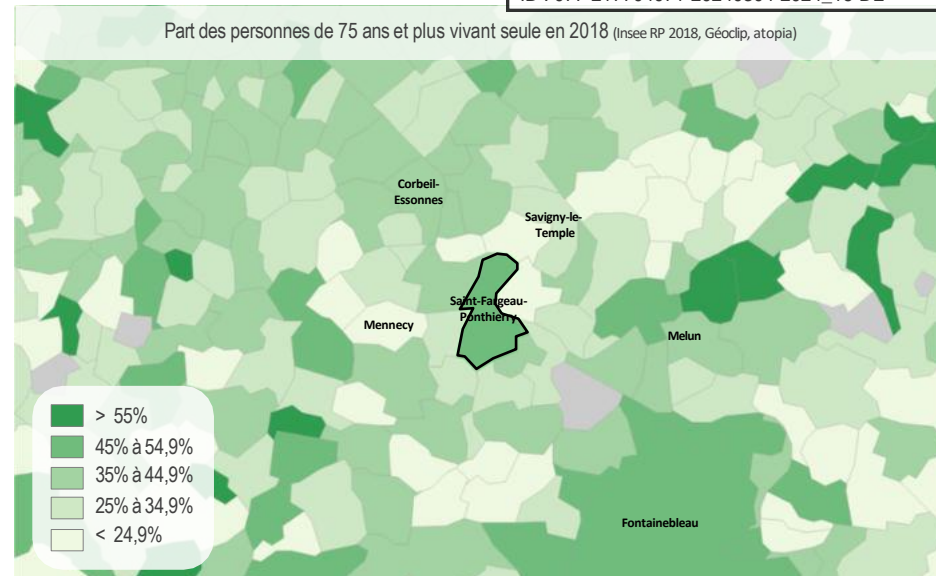
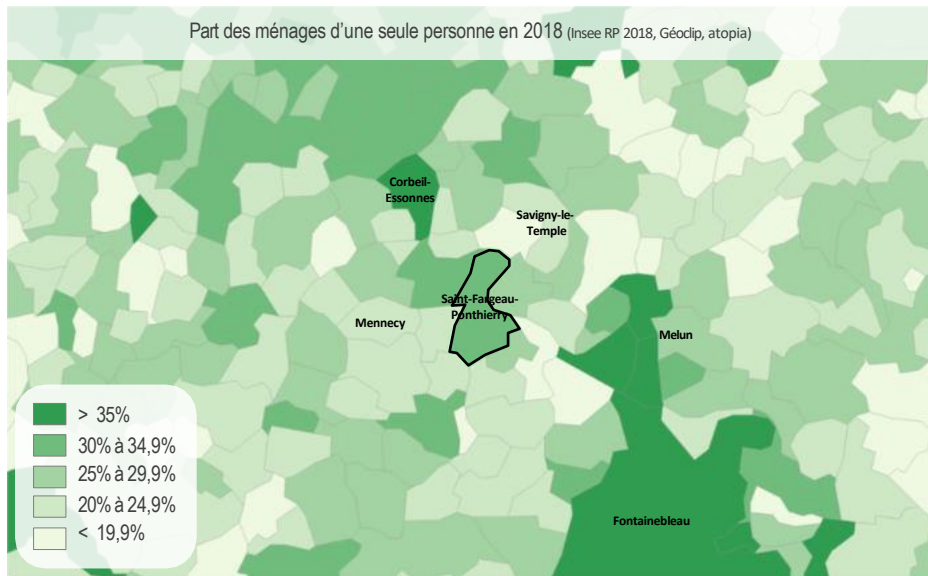


Évolution de la composition des ménages à Saint-Fargeau-Ponhierry entre 2013 et 2018 (Insee RP 2018, atopia)



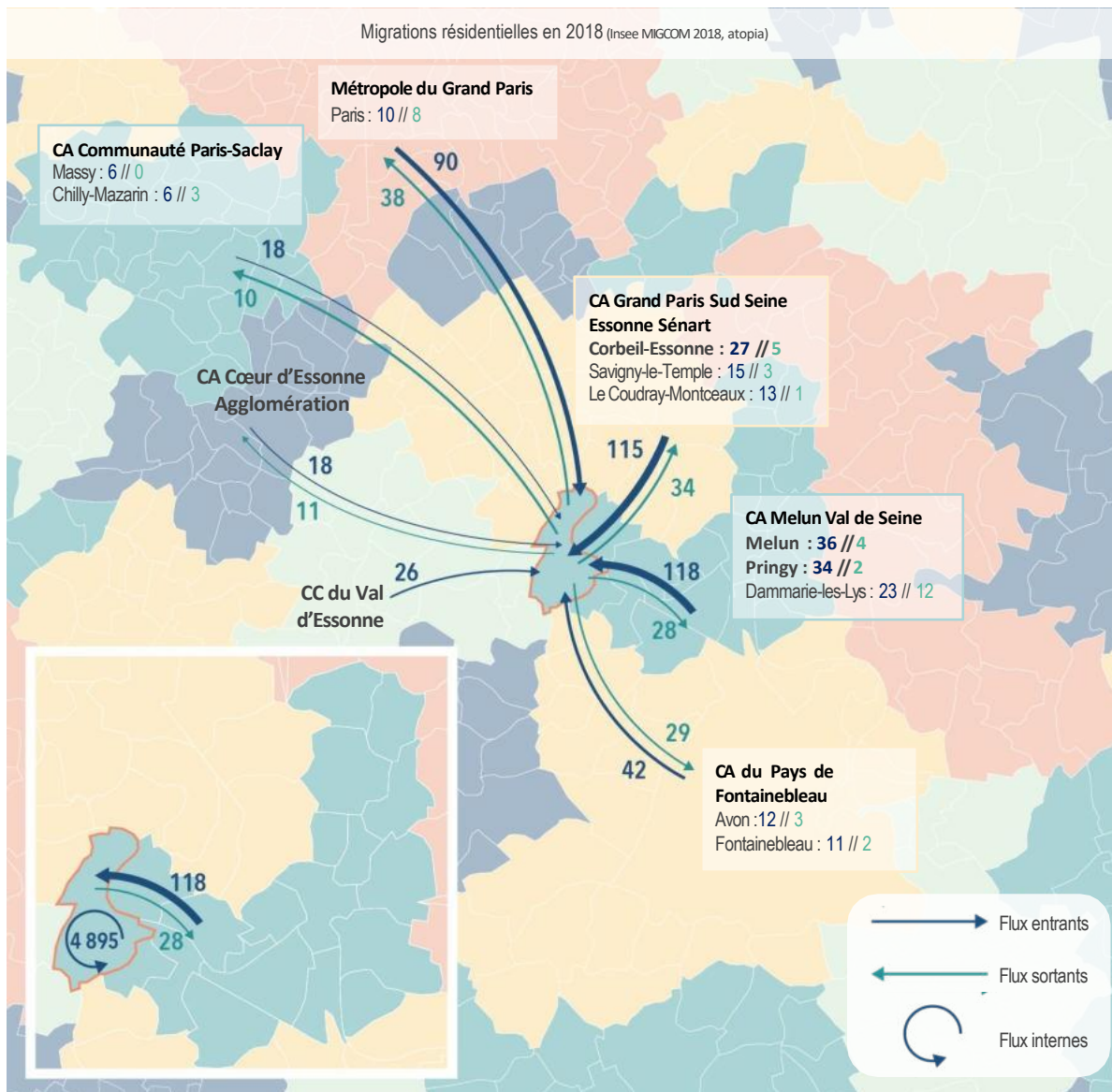
# DÉMOGRAPHIE - Composition des ménages

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# DÉMOGRAPHIE - Migrations résidentielles

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Des habitants qui déménagent mais toujours au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry

Au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry, une grande majorité des habitants qui déménagent le font au sein de la commune (à savoir 4 895 habitants en 2018 sur un total de 5 468 migrations dans le sens des arrivées dans la commune, soit presque 90% des arrivées sur le territoire). Cette tendance met en évidence le fait que le parcours résidentiel est possible au sein de la commune et constitue donc un atout pour cette dernière.

Une importante relation avec les communes de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart semble émerger avec 115 néo-habitants provenant de cette Communauté d'Agglomération en 2018. Les échanges entre ces deux territoires sont toutefois déséquilibrés, avec seulement 34 habitants qui ont fait le chemin inverse.

Les échanges avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sont aussi conséquents avec 118 habitants qui vivaient dans la Communauté d'Agglomération et qui ont déménagé à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018. 28 déménagements ont eu lieu dans le sens inverse.

De manière générale, Saint-Fargeau-Ponthierry attire davantage d'habitants qu'il n'en perd, pouvant expliquer ce gain de la population depuis la fin des années 1960.

Enfin, ces migrations résidentielles ont lieu avec les territoires voisins, ce qui induit des migrations davantage locales.

### Clé de lecture :

Seuls les mouvements de 10 migrations ou plus ont été représentés sur la carte.

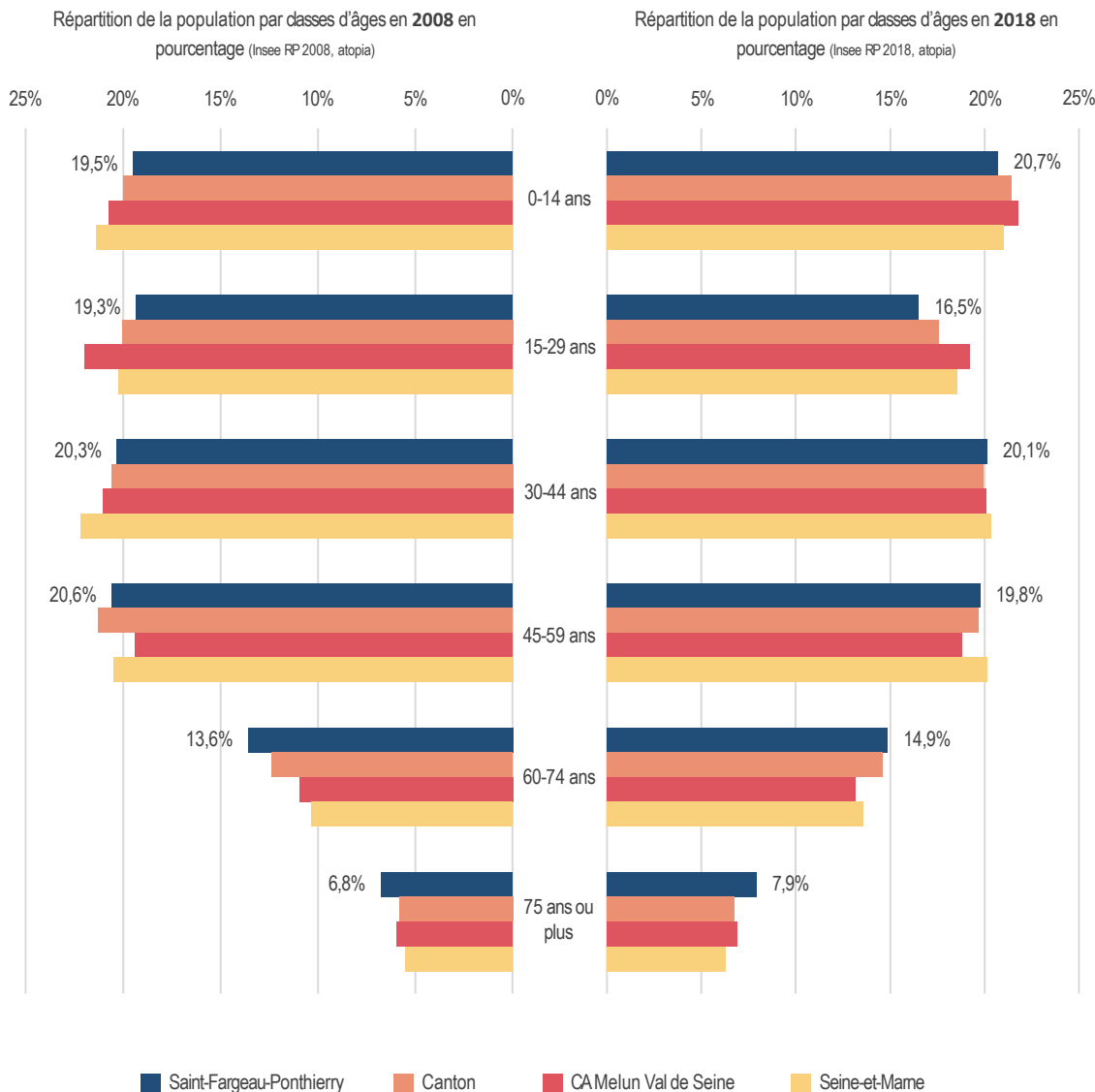
Les **flux entrants** correspondent aux habitants qui vivaient en dehors de Saint-Fargeau-Ponthierry avant d'y résider.

Au contraire, les **flux sortants** correspondent aux habitants qui vivaient à Saint-Fargeau-Ponthierry et qui résident désormais en dehors du territoire.

Enfin, les **flux internes** correspondent aux mouvements internes au territoire, à savoir des personnes qui vivent au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry et qui y vivent toujours après un déménagement.

# DÉMOGRAPHIE - Structure de la population

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Un vieillissement progressif de la population

En 2018, la part des plus de 60 ans représente presque 23% de la population de Saint-Fargeau-Ponthierry (14,9% pour les 60-74 ans et 7,9% pour les 75 ans et plus). Cette tendance est similaire aux territoires de comparaison.

La répartition de la population pour les autres classes d'âges est également similaire dans les territoires de comparaison. La part des moins de 29 ans est cependant plus élevée à toutes les autres échelles, que ce soient celle du canton, de la CA Melun Val de Seine ou encore du département de la Seine-et-Mame.

En comparaison avec l'année 2008, une diminution de la part des 15-29 ans de 2,8 points de pourcentage est constatée, ainsi qu'une augmentation des plus de 60 ans (+2,4 points de pourcentage). Les classes d'âge au sein de la commune les plus représentées sont les 30-44 ans (20,1%) et les 0-14 ans (20,7%), induisant indirectement un profil familial de la population. Ces catégories sont toutefois en diminution, surtout pour les 45-59 ans (passée de 20,6% à 19,8% de la population totale), laissant la place aux catégories plus âgées. Cette tendance semble indiquer un progressif vieillissement de la population en plus de l'absence d'un renouvellement de l'attractivité des jeunes ménages.

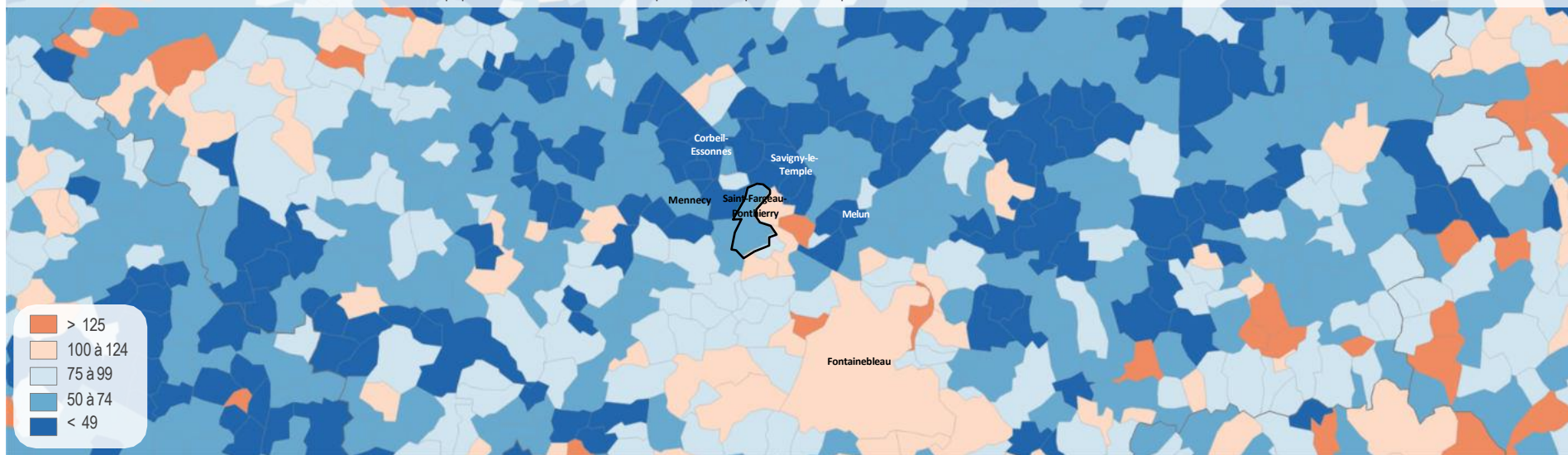
Le vieillissement de la population est confirmé par l'indice de vieillissement de la population qui est de 60 sur la commune (60 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans). À titre de comparaison, il est de 57 à Menecy, 37 aux Corbeil-Essonnes, 41 à Vernon, 105 à Fontainebleau et 24 à Savigny-le-Temple.

# DÉMOGRAPHIE - Structure de la population

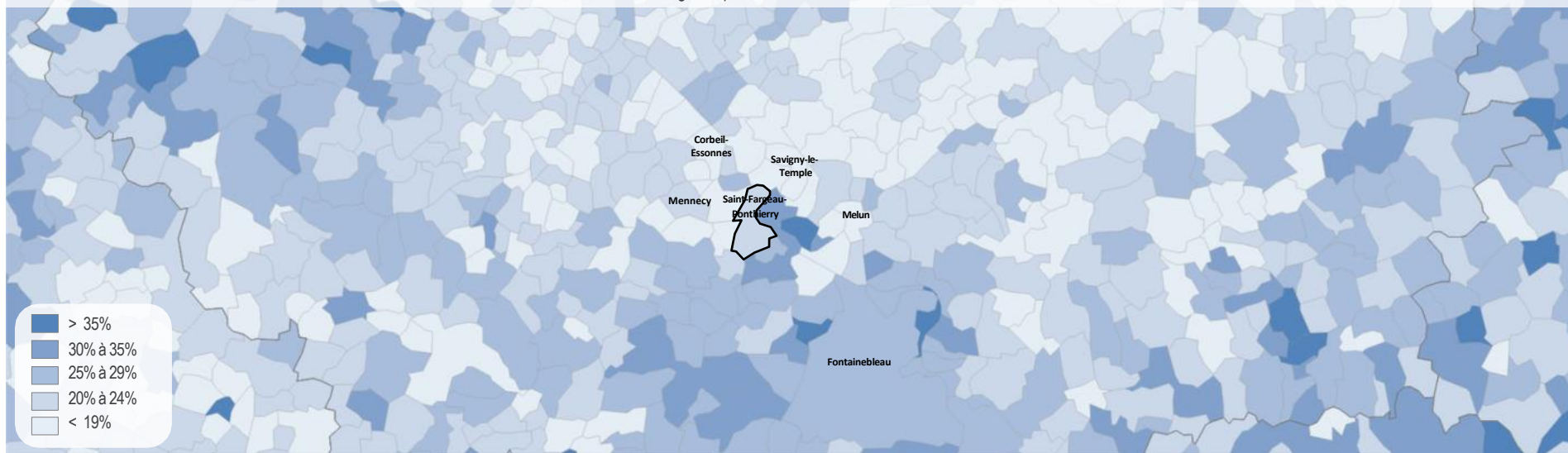
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Indice de vieillissement de la population en 2018 - Nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 habitants de moins de 20 ans (Insee Séries historiques 2018, Géoclip, atopia)



Part de la classe d'âge des plus de 60 ans en 2018 (Insee RP 2018, Géoclip, atopia)

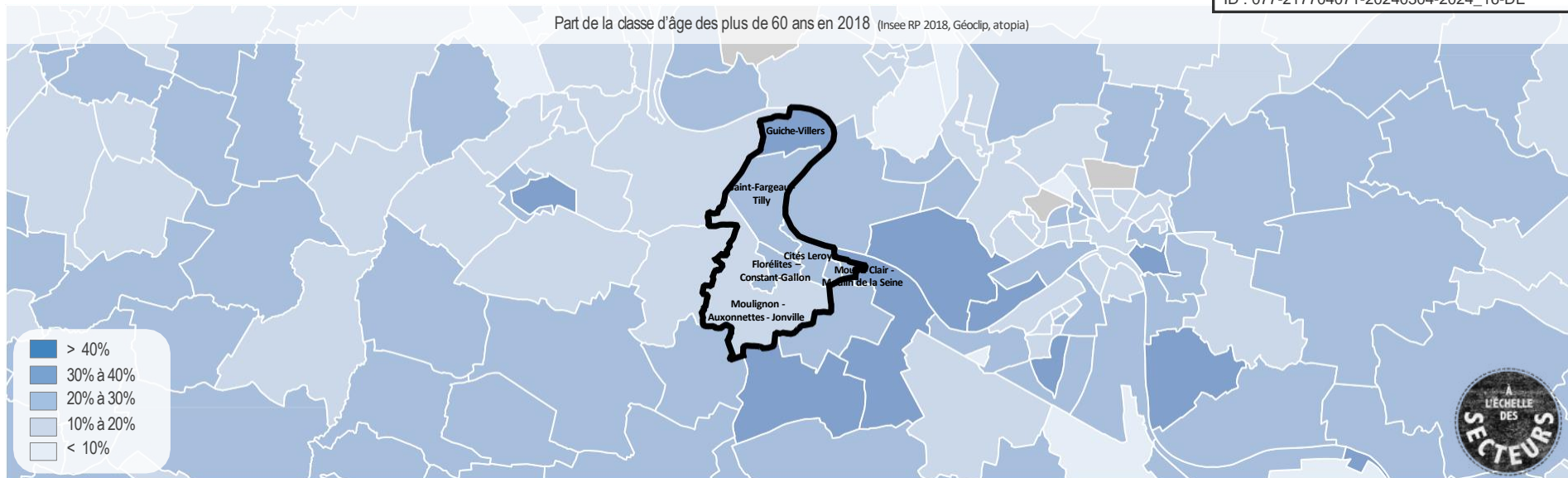


# DÉMOGRAPHIE - Structure de la population

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

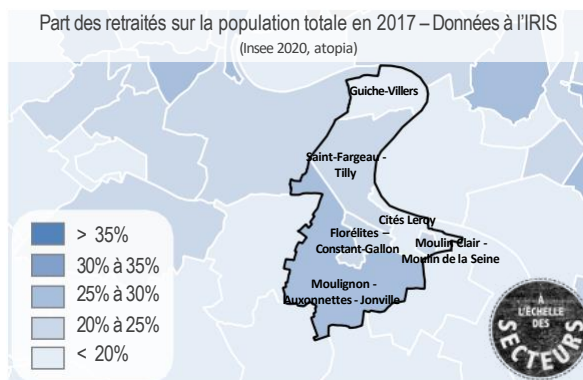
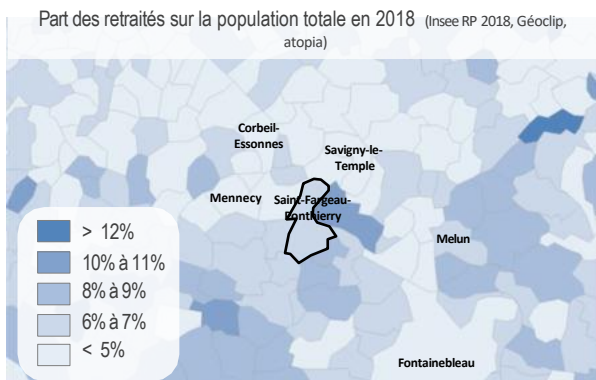


Part de la classe d'âge des plus de 60 ans en 2018 (Insee RP 2018, Géoclip, atopia)



# DÉMOGRAPHIE - Structure de la population

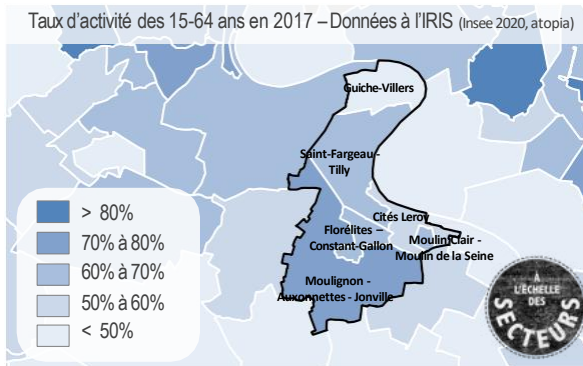
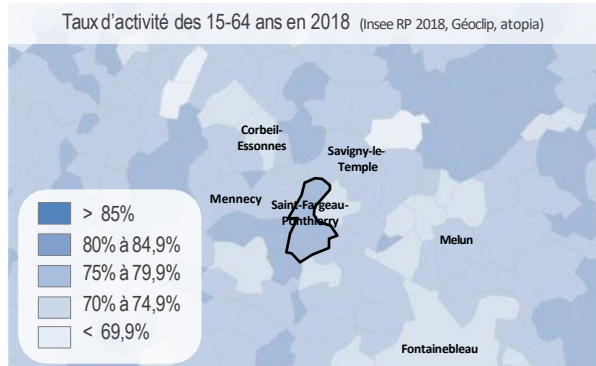
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une population d'actifs occupés et de classes moyennes

Au sein de la population active (de 15 à 64 ans) de Saint-Fargeau-Ponthierry, 72% sont des actifs occupés soit une part supérieure de 6 points de pourcentage par rapport au canton et de 4 points de pourcentage par rapport au département. La part des chômeurs de 8% reste légèrement inférieure à celle du canton et du département de 1 point de pourcentage et de la moyenne nationale (qui est de 13,9%).

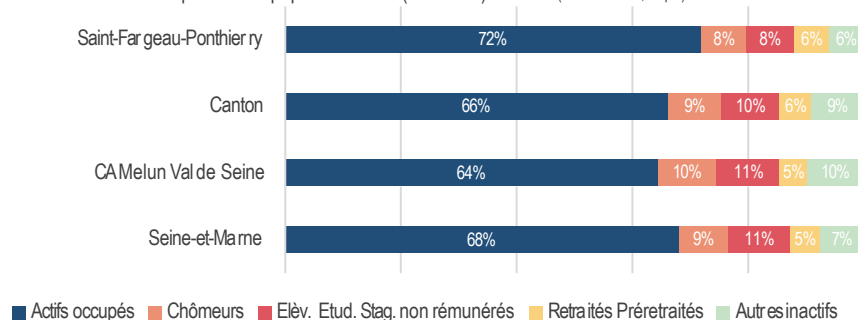
En ce qui concerne les catégories socio-professionnelles des actifs, Saint-Fargeau-Ponthierry est représenté par une part importante de professions intermédiaires (31%), d'employés (28,4%) et de cadres et professions intellectuelles supérieures (18,2%). À l'inverse, les agriculteurs exploitants et les artisans sont sous-représentés au sein de l'intercommunalité (représentant respectivement 0,1% et 6,2% de la population active).



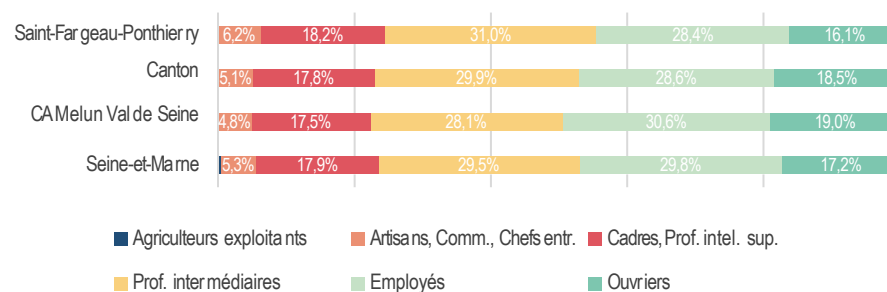
À Saint-Fargeau-Ponthierry, le taux d'activité (qui concerne les actifs occupés et les chômeurs) des 15 à 64 ans est de 79,6% en 2018 et parmi la population de 15 ans ou plus, 6% sont des retraités.

À l'échelle des secteurs de la commune, davantage d'actifs vivent dans le sud de la commune, tout comme la population de retraités.

Occupation de la population active (15-64 ans) en 2018 (Insee RP 2018, atopia)

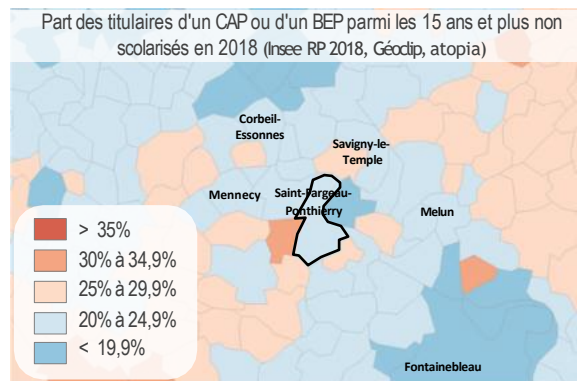
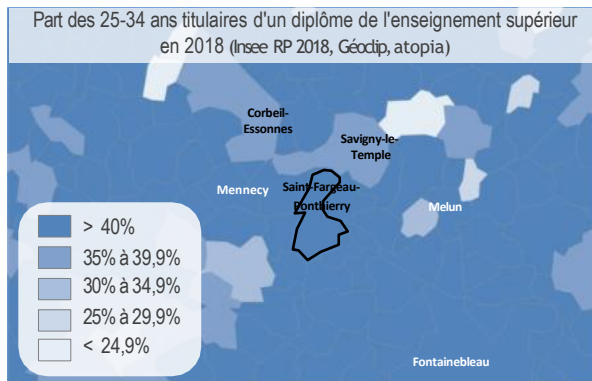


Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés (15-64 ans) en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



# DÉMOGRAPHIE - Structure de la population

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



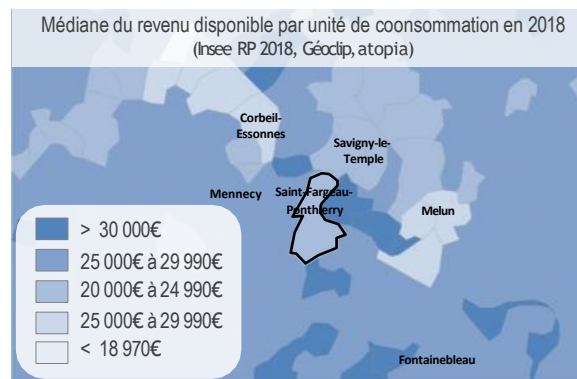
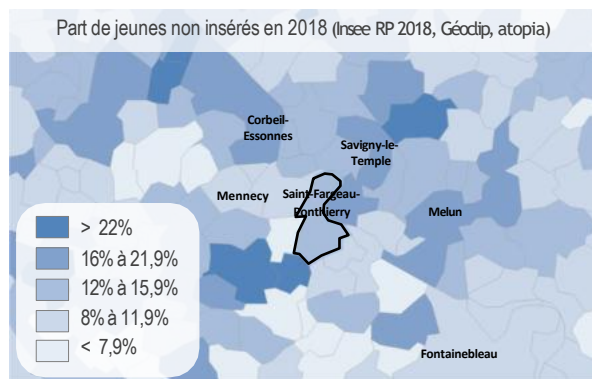
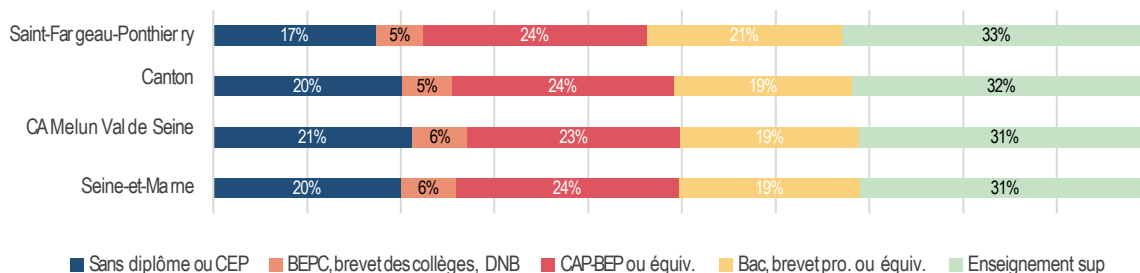
## La qualification et le revenu de la population

En 2017, Saint-Fargeau-Ponthierry enregistre un taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 33% sur la population des 15 ans et plus. Ce pourcentage atteint 45% pour la population des 25-34 ans. 24% des plus de 15 ans sont titulaires d'un CAP-BEP. Le niveau de diplôme est corrélé à la répartition des catégories socio-professionnelles. La répartition du niveau de diplôme est similaire aux territoires de comparaisons. Également, 17% de la population de plus de 15 ans détient un certificat d'études primaires (CEP) ou est sans diplôme.

Saint-Fargeau-Ponthierry présente une part de jeune non insérés, personnes de moins de 25 ans ayant ni emploi, ni diplôme non négligeable (15%) Ce taux est proche de celui des communes limitrophes telles que Saint-Sauveur-sur-École, Nandy ou encore Le Coudray-Montceaux. En revanche, il est plus élevé dans les pôles urbains à proximité : 20,4% à Melun et 18,8% à Corbeil-Essonnes.

Le revenu médian des ménages Saint-Fargeau-Ponthierry est de 24 370 euros par unité de consommation en 2018. Des disparités sont observées par rapport à quelques communes à proximité, notamment aux alentours de Corbeil-Essonnes et de Melun.

Niveau de diplôme le plus élevé dans la population de 15 ou plus ans non scolarisée en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

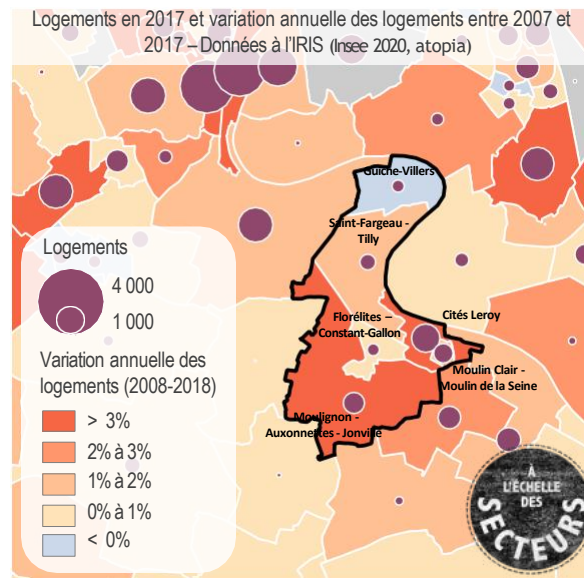
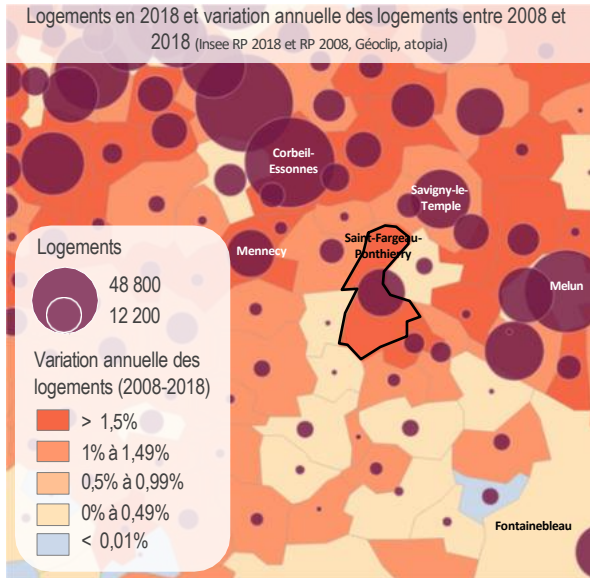


# HABITAT

- État du parc de logements
- Typologie des logements
- Confort des logements
- Occupation résidentielle
- Vacance résidentielle

# HABITAT - État du parc de logements

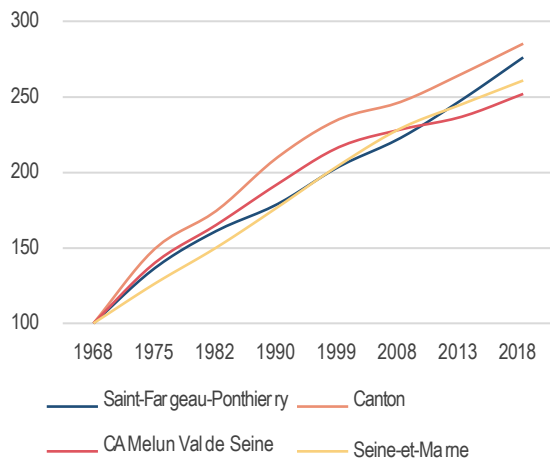
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



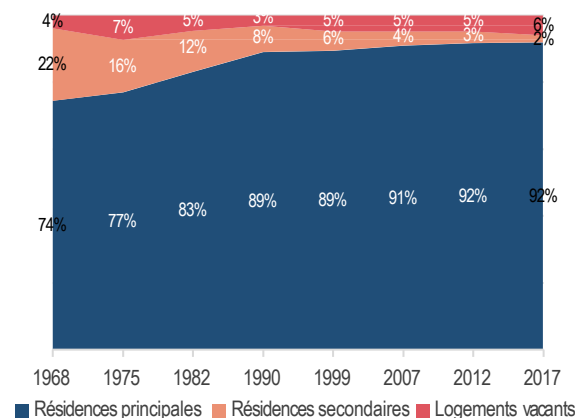
Évolution du nombre de logements à Saint-Fargeau-Ponthierry entre 1968 et 2021 (Insee Séries historiques \*, commune, atopia)

Année	Nombre de logements	Évolution du nombre de logements	
1968	2 398	+877	125 logements / an
1975	3 275	+589	84 logements / an
1982	3 864	+428	54 logements / an
1990	4 292	+595	66 logements / an
1999	4 887	+454	50 logements / an
2008	5 341	+608	122 logements / an
2013	5 949	+672	134 logements / an
2018	6 621	+555	138 logements / an
2021	7 176		

Évolution du parc de logements entre 1968 et 2018 - Base 100 : 1968 (Insee RP 2018, atopia)



Évolution de la répartition du parc de logements selon le type d'occupation à Saint-Fargeau-Ponthierry de 1968 à 2018 (Insee RP 2018 Séries historiques, atopia)



## Une hausse du parc de logements conséquente

Le territoire de Saint-Fargeau-Ponthierry comptabilise 6 621 logements en 2018 soit une croissance de son parc de logements de +176% depuis 1968, à raison de +2% par an pendant 50 ans. Le rythme de production annuelle n'a cessé de croître depuis ces dix dernières années.

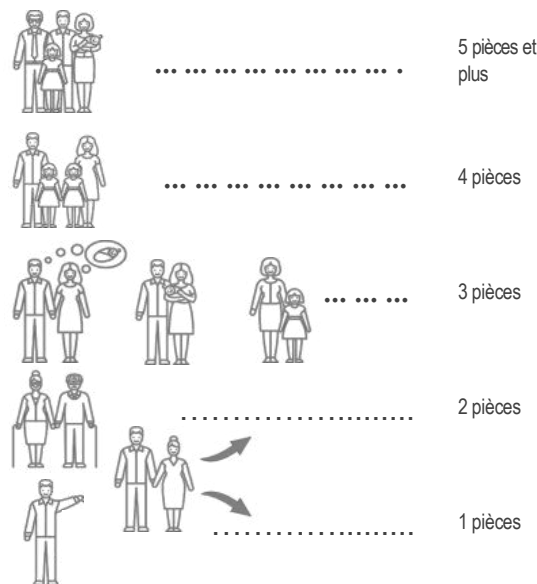
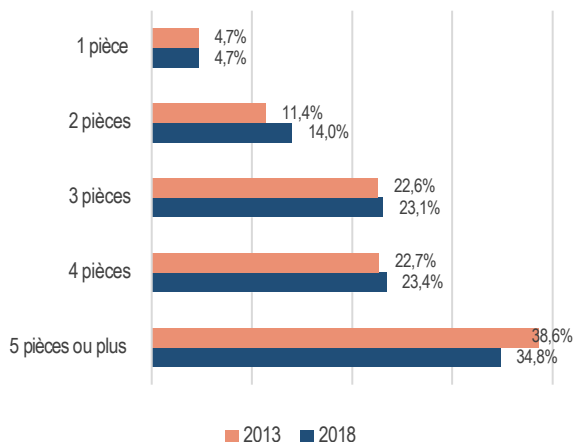
Les résidences principales représentent presque la totalité du parc de logements (soit exactement 92%) sur la commune, soit 6 091 logements. Ce taux est resté relativement stable depuis vingt ans. Les variations du statut des résidences se sont essentiellement faites entre la part des résidences secondaires (et logements occasionnels) et les logements vacants qui représentent respectivement 138 et 393 habitations en 2018.

En effet, depuis la fin des années 1970-début des années 1980, la part des résidences secondaires n'a cessé de décroître au profit d'une hausse des résidences principales et de la vacance résidentielle (toutefois plus stable). Saint-Fargeau-Ponthierry se distingue ainsi par sa très faible représentation de résidences secondaires (2%) mais tout de même un taux de logements vacants relativement tendu (6%) mais nécessaire afin d'assurer un bon *turn-over* du parc immobilier.

# HABITAT - Typologie des logements

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

Évolution de la taille des résidences principales à Saint-Fargeau-Ponhierry entre 2013 et 2018 (Insee RP2018, atopia)



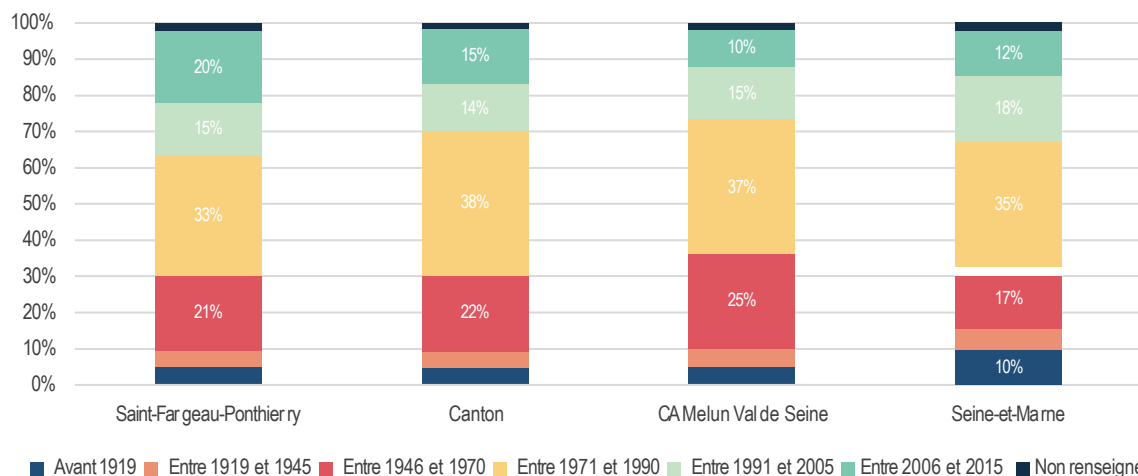
## Un parc immobilier de grands logements...

Le parc de logements existant sur la commune de Saint-Fargeau-Ponhierry se compose essentiellement de grands logements. Presque 60% des résidences principales sont constituées de 4 pièces ou plus. Ce type de bien permet d'accueillir des familles de grandes tailles.

Les petits logements (T1 et T2) représentent toute de même 19% du parc de logements. Sur les 6 091 logements que comptabilise Saint-Fargeau-Ponhierry, 284 d'entre eux seulement sont des T1 et 856 sont des T2. Depuis 2018, les opérations immobilières ont davantage concentré leurs productions sur une offre de petits logements.

Ce type de bien est présenté comme adapté aux séniors. Toutefois, cette offre correspond également à des besoins de personnes seules ou couples sans enfant qui sont parmi les types de ménages les plus représentés dans la commune en 2018 (23% des ménages de la commune sont des couples sans enfant et 34% sont des personnes seules).

Période d'achèvement des résidences principales en 2018 (Insee RP2018, atopia)



## Information de la commune :

L'offre de petits logements au sein de la commune ne correspond pas aux séniors, qu'ils jugent trop petits.

## ... et relativement récent

Presque 70% des résidences principales de Saint-Fargeau-Ponhierry ont été construits après 1971 et donc potentiellement après 1974 et la loi visant à diminuer de 25% minimum la consommation énergétique des bâtiments par rapport aux dernières normes instaurées à la fin des années 1950. Cela traduit un bon confort des logements au sein de la commune.

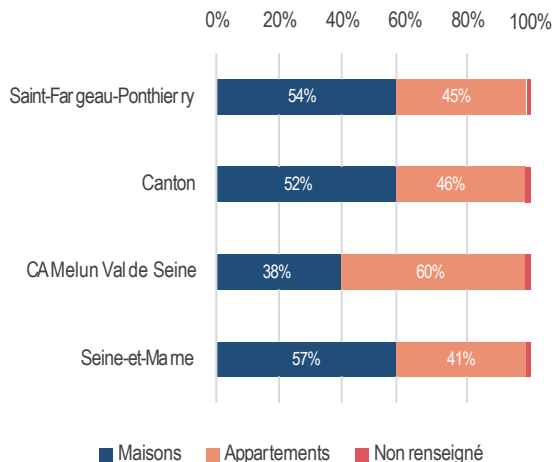
Toutefois, une partie non négligeable (31%) des résidences principales de Saint-Fargeau-Ponhierry ont été construites avant 1970. Parmi ce parc construit avant 1970, 10% de celui-ci date d'avant 1945 traduisant une qualité patrimoniale des logements mais qui pose également la question de la performance énergétique et de l'adéquation des habitations aux attentes contemporaines des ménages.

# HABITAT - Typologie des logements

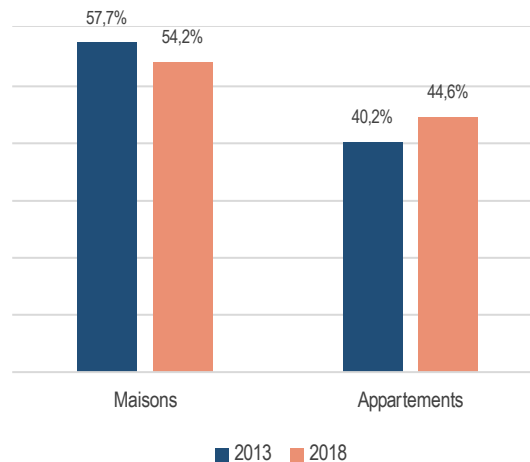
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Répartition du parc de logements par type en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



Évolution de la typologie des logements à Saint-Fargeau-Ponhierry entre 2013 et 2018 (Insee RP 2018, atopia)



## Une tendance à l'équilibre des types de logements proposés

En 2018, 54% du parc de logements de Saint-Fargeau-Ponhierry est composé de maisons. À titre de comparaison, l'habitat individuel à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine représente 57% du parc et 57% à l'échelle du département de la Seine-et-Marne.

Ainsi, l'habitat collectif à Saint-Fargeau-Ponhierry représente 45% du parc total de logement, soit 2 951 appartements. En ce sens, la commune propose une typologie de logements très variée à l'instar de son département et autres échelles plus petites.

Au regard de la dynamique de construction sur la période récente (2010-2019) davantage de logements collectifs ont été construits (392 logements) par rapport à l'habitat individuel (153 logements). Cette dynamique tend à équilibrer la répartition des logements de la commune selon leur type.

Dynamique de construction, en nombre de logements commencés à Saint-Fargeau-Ponhierry entre 2010 et 2021 (Sit@del 2020, commune, atopia)

	Logements commencés :											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Individuels purs	34	19	23	13	6	13	3	9	12	21	21	2
Individuels groupés	42	45	10	0	14	0	0	0	2	2	0	0
Collectifs	0	36	153	0	11	36	105	0	0	62	84	157
En résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121	104
<b>Total de logements</b>	<b>76</b>	<b>100</b>	<b>186</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>49</b>	<b>108</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>226</b>	<b>263</b>

## Évolution récente en cours sur la commune :

Pour rappel, depuis l'année 2018, cinq permis d'opérations d'ensemble ont été délivrés. Au cumul, se sont près de 540 logements qui sont en cours de réalisation sur la commune depuis 2020.

# HABITAT - Typologie des logements

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Photographies : atopia

# HABITAT - Typologie des logements

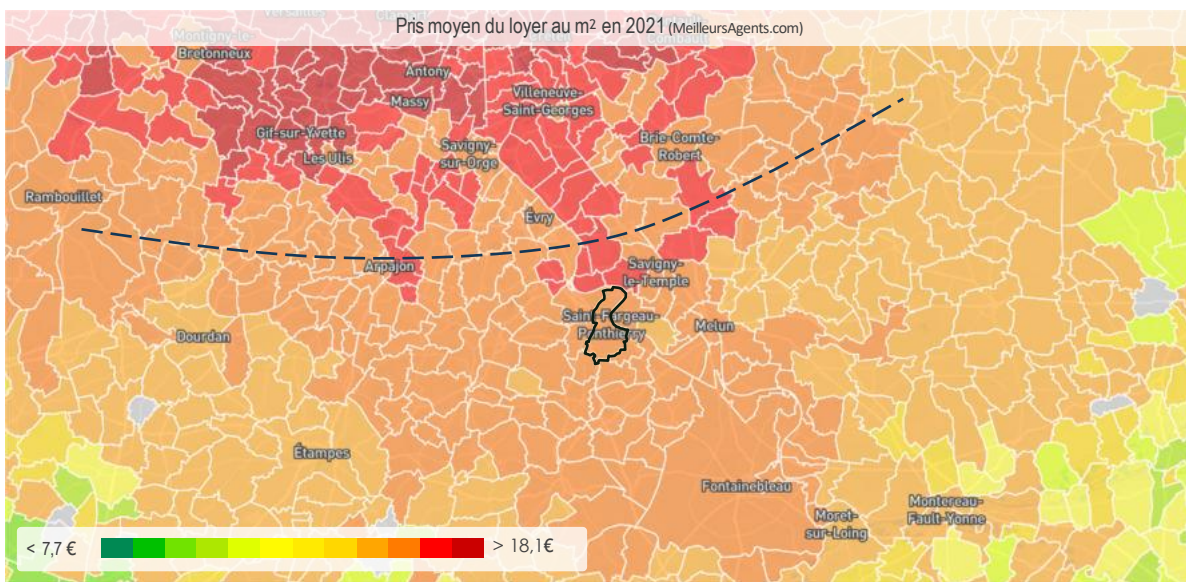
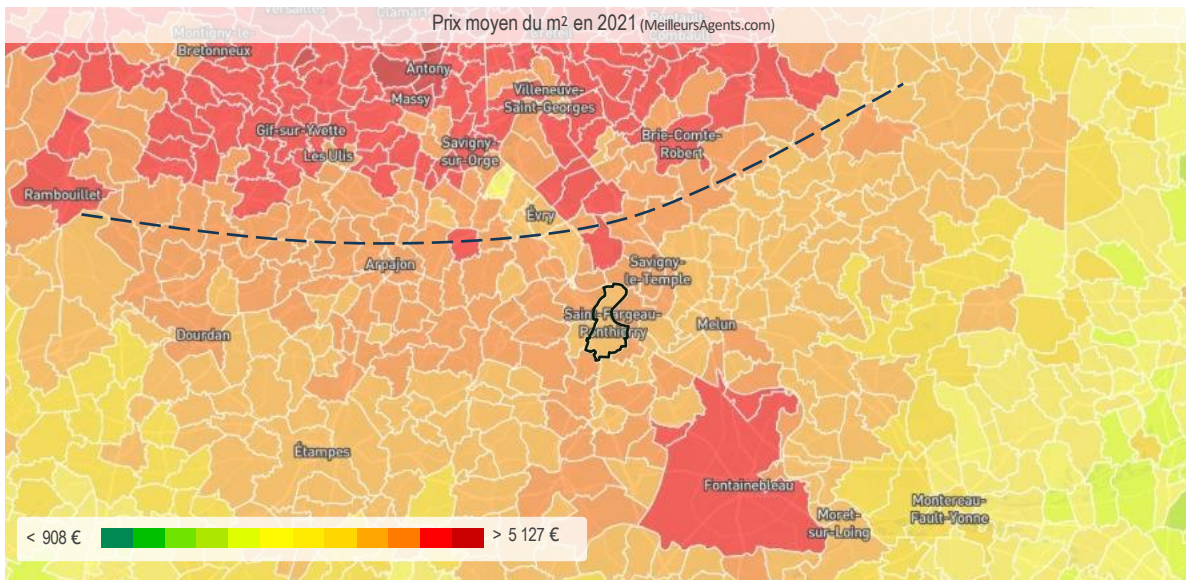
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



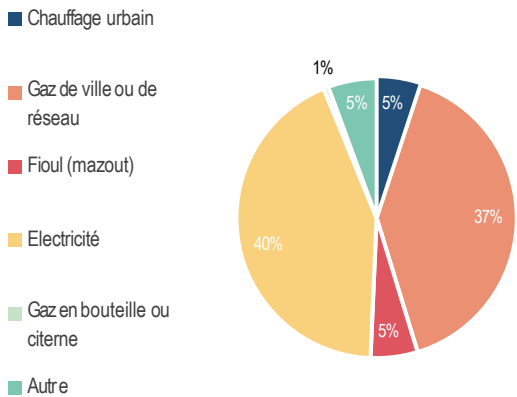
## Un parc de logements encore accessible et concurrentiel

Située à la jonction de l'influence d'un pôle métropolitain (Paris) et relativement éloignée des ce dernier, la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry propose des prix d'achat et de location encore concurrentiels et attractifs, notamment par rapport aux communes de la région parisienne plus proches de la capitale.

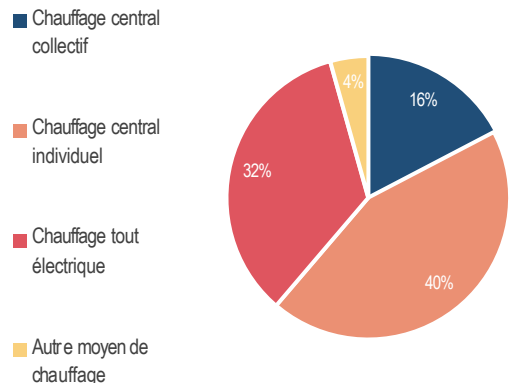
En effet, éloigné des équipements structurants ainsi que des commerces et services métropolitains, Saint-Fargeau-Ponthierry offre un cadre de vie moins « vertical » à des prix immobiliers et fonciers moins onéreux. Cette offre tend à intéresser les ménages motorisés souhaitant s'éloigner des grandes agglomérations, pour des raisons économiques ou de bien-être mais continuant d'y travailler.



Type de combustible utilisé dans les résidences principales à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018 (Insee 2018, atopia)



Type de chauffage utilisé à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018 (Insee 2018, atopia)



## Une part de ménages en situation de précarité énergétique particulièrement importante

Comme expliqué précédemment, Saint-Fargeau-Ponthierry présente un parc de logements principalement composé de grands logements (58% des résidences principales ont plus de quatre pièces). Ces types de logements sont particulièrement économes.

40% des résidences principales utilisent l'électricité comme combustible et sont équipées d'un chauffage central individuel. Ce dernier indicateur peut s'expliquer par l'importance des maisons individuelles dans le parc résidentiel (54%).

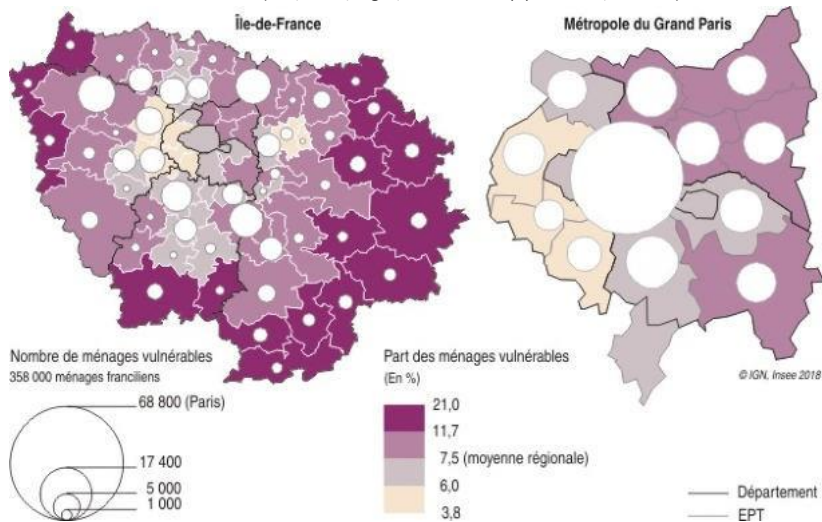
La commune est située dans un territoire particulièrement exposé aux enjeux de vulnérabilité énergétique. Selon une étude menée par l'Insee, en 2015, la Seine-et-Marne compte 9,9% de ses ménages en situation de précarité énergétique.

Le Programme Local de l'Habitat révèle dans son diagnostic que 10 à 20% des ménages de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine se trouvent en situation de précarité énergétique. Cette proportion peut s'expliquer par l'important nombre de logements construits avant 1975 (46% du parc de logements) date à laquelle les premières réglementations thermiques apparaissent.

En moyenne la facture pour le chauffage de l'ensemble des ménages de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est évaluée à 1 427 euros annuels (moyenne nationale de 1 760 euros).

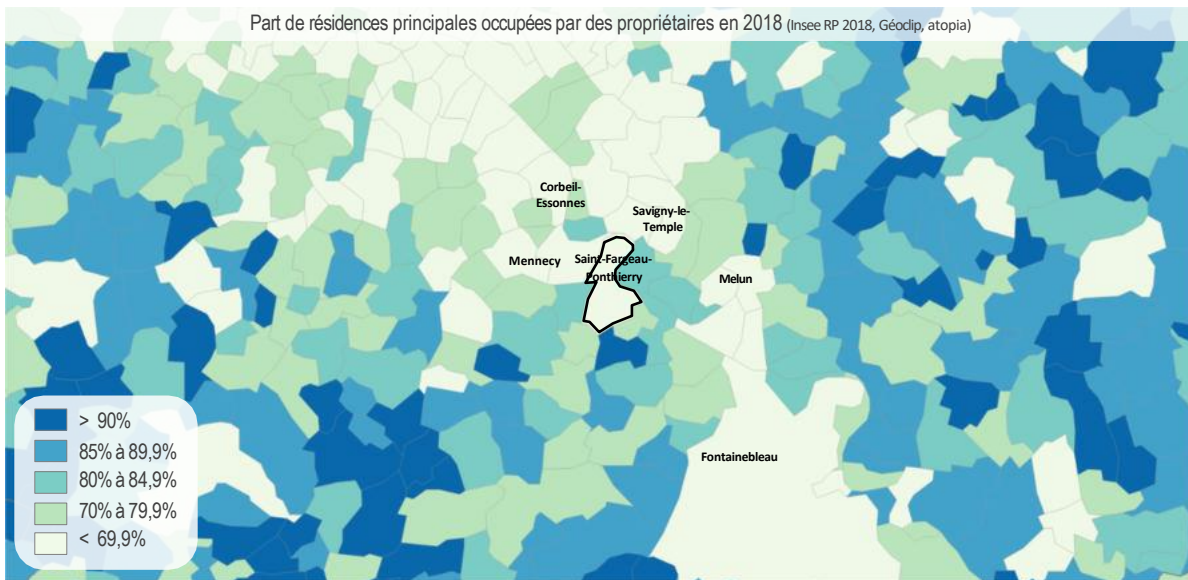
Afin de répondre au défi de la précarité énergétique, il serait pertinent pour le territoire d'envisager des actions de réhabilitation énergétique du parc existant.

Nombre et part de ménages vulnérables dans les intercommunalités d'Île-de-France et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris (Insee, Phébus, Pegase, recensement de la population 2013, Fidéli 2015)



# HABITAT - Occupation résidentielle

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



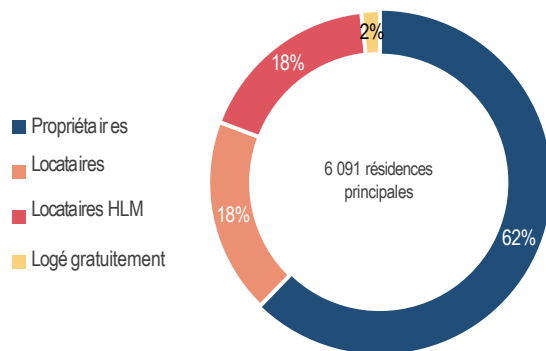
## Des résidences principales majoritairement occupées par leurs propriétaires

En 2018 à Saint-Fargeau-Ponthierry, 62% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires. Ce taux est plus élevé que la moyenne du canton (57%) et que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (49%). Ils sont toutefois similaires à celui des communes au nord du territoire (et également plus proches de Paris) à savoir, Mennecy (66%) ou encore Savigny-le-Temple (57%).

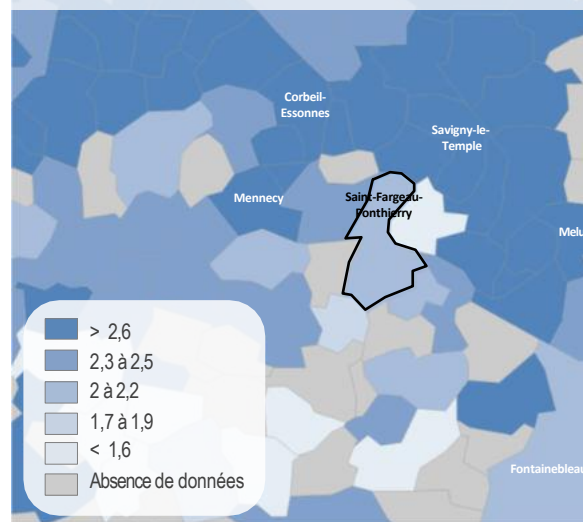
Saint-Fargeau-Ponthierry se distingue des communes au sud qui possèdent un faible fort taux de résidences principales occupées par des propriétaires (62% en 2018). À titre de comparaison, ce taux est de 94% à Saint-Sauveur-sur-École, 83% à Boissise-le-Roi ou encore 78% à Nainville-les-Roches.

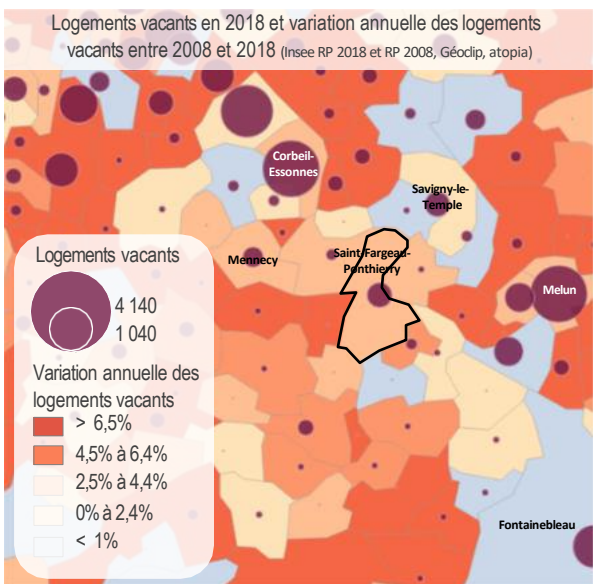
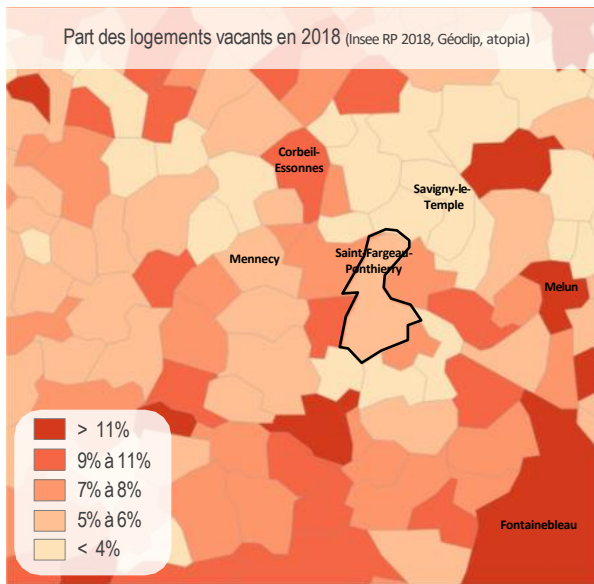
La commune s'inscrit dans les tendances du département concernant la part des logements occupés par des locataires HLM (18%) en raison d'une offre de logements sociaux relativement bien développée. À titre de comparaison, ce taux est de 26% à l'échelle du canton et de 16% à l'échelle de la Seine-et-Marne.

Statut d'occupation des résidences principales à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



Taille moyenne des ménages des résidences principales HLM en 2018 (Insee RP 2018, Géoclip, atopia)



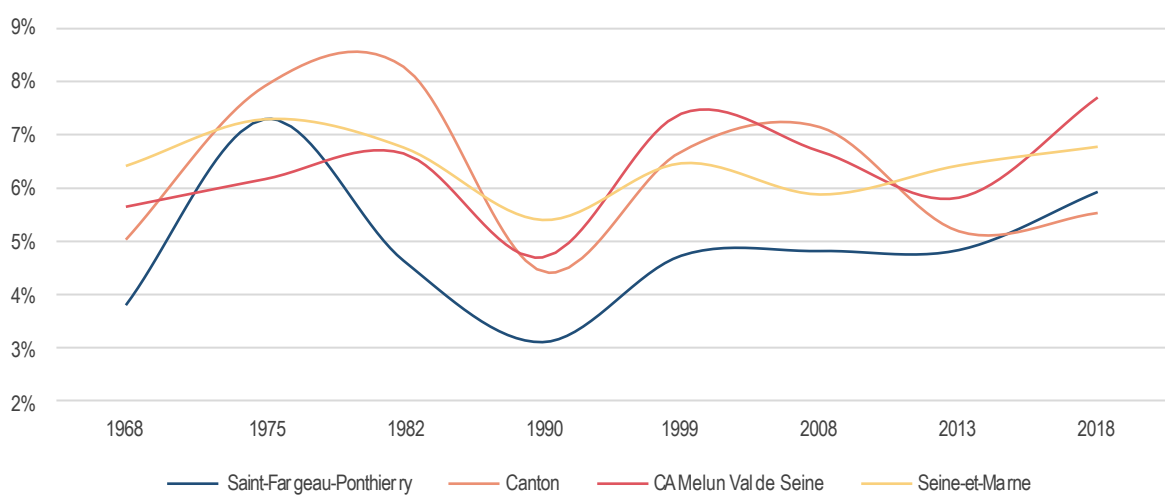


## Un taux de vacance résidentielle qui atteint un seuil jugé nécessaire

Comme expliqué précédemment, le taux de vacance résidentielle à Saint-Fargeau-Ponthierry est de 6% en 2018. Depuis la fin des années 1970, la vacance immobilière stagne, oscillant entre 3% et 6%. La commune fait donc face à un marché tendu permanent.

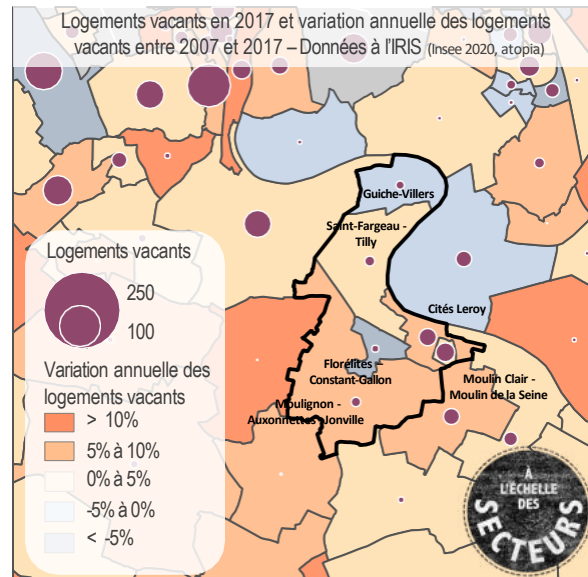
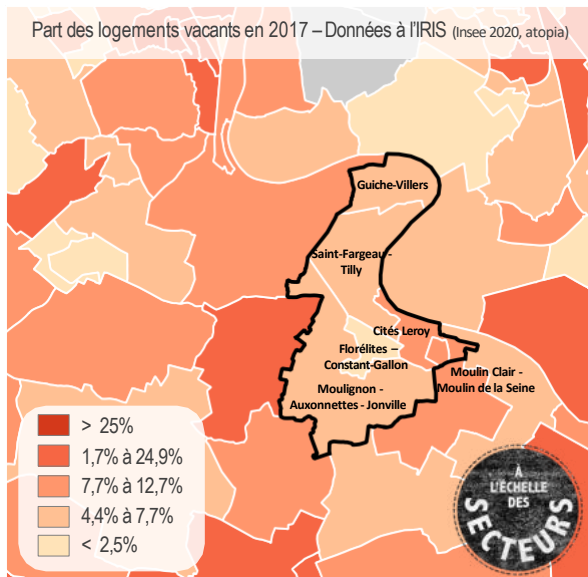
Ce phénomène de vacance résidentielle est également à constater dans les territoires de comparaison de manière égale ou légèrement plus prononcée. En effet, la part de logements vacants est de 6% à l'échelle du canton et de 8% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et du département.

Évolution de la vacance résidentielle entre 1968 et 2018 (Insee RP2018, Séries historiques, atopia)



### À noter :

Dans le secteur de l'immobilier, il est supposé que l'équilibre du marché est bon lorsque la vacance se situe entre 5% et 7%. En deçà, le marché est dit « tendu » c'est-à-dire qu'il y a plus de demandes que d'offres sur le territoire en question. Au dessus de 7%, la vacance commence à devenir un réel enjeu pour le territoire.



## Une vacance résidentielle plus prononcée à l'est de la commune

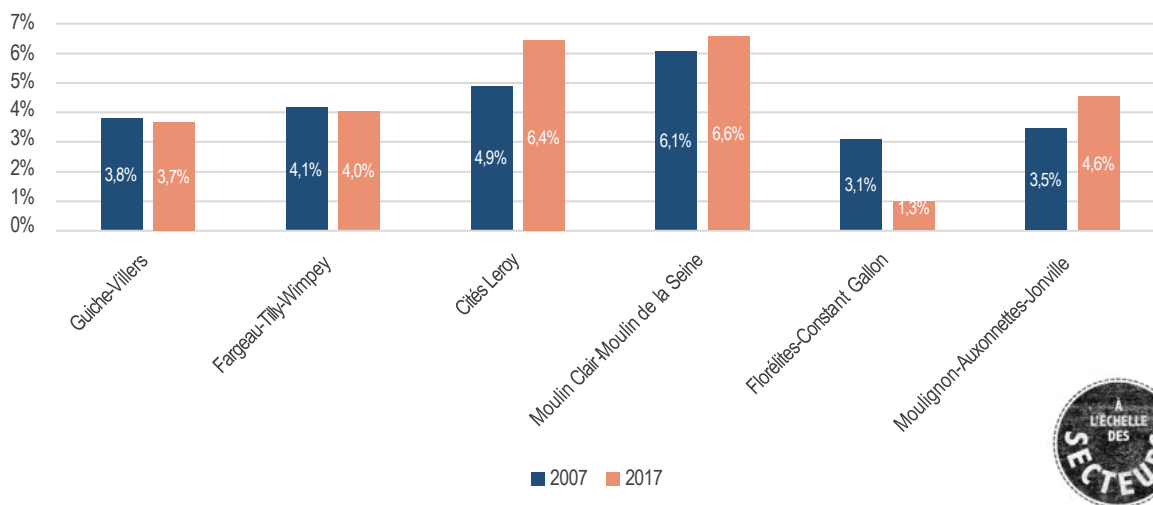
À l'échelle des secteurs de la commune, ce sont les deux secteurs à l'est, les Cités Leroy et le Moulin Clair - Moulin de la Seine qui comptent une part de logements vacants plus conséquente. Elle est de 6% dans le premier secteur cité et de 7% dans le second. Là encore, il s'agit d'un taux raisonnable voire nécessaire pour assurer un bon équilibre du marché immobilier sur la commune.

Toutefois, ce sont également dans ces secteurs que le taux de vacance résidentielle a augmenté entre 2007 et 2017 : +1,5 point de pourcentage aux Cités Leroy et +0,5 point de pourcentage au Moulin Clair - Moulin de la Seine. Ce taux a également augmenté au Moulinon - Auxonnettes - Jonville avec une augmentation de +1,1 point de pourcentage.

Dans les autres secteurs de la commune, la vacance résidentielle a diminué entre 2007 et 2017 :

- Dans le secteur Guiche-Villers : -0,1 point de point de pourcentage.
- Dans le secteur : Saint-Fargeau – Tilly : 0,1 point de point de pourcentage.
- Dans le secteur Guiche-Villers, où la variation est la plus prononcée : -1,8 point de pourcentage.

Évolution de la vacance résidentielle entre 2007 et 2017 en points de pourcentage - Données à l'IRIS (Insee 2020, atopia)



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

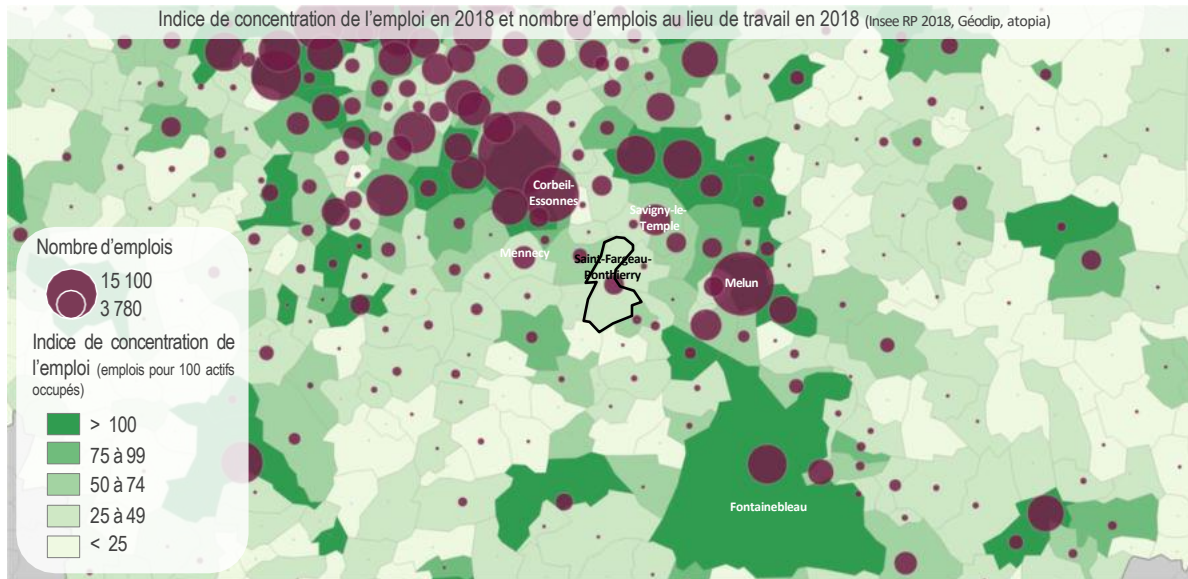


# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Caractéristiques de emplois
- Démographie des entreprises
- Sites économiques
- Activité de la population

# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Caractéristiques des emplois

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Saint-Fargeau-Ponthierry localisé à proximité de l'aire d'influence parisienne

En 2018, Saint-Fargeau-Ponthierry comptabilise 2 850 emplois. Cette même année, l'indice de concentration de l'emploi est de 45 emplois pour 100 actifs occupés. Cet indice est de 152 à Melun, 49 à Mennecy, 51 à Savigny-le-Temple ou encore 94 à Corbeil-Essonnes. Ces communes, comme Saint-Fargeau-Ponthierry sont localisées dans un axe Paris-Melun-Fontainebleau où le nombre d'emplois et l'indice de concentration de l'emploi sont importants.

À titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est nettement supérieur à celui de Saint-Fargeau-Ponthierry, à savoir 93. C'est également le cas pour le canton où cette indice est de 55 et le département de la Seine-et-Marne, où il est de 74 emplois pour 100 actifs occupés.

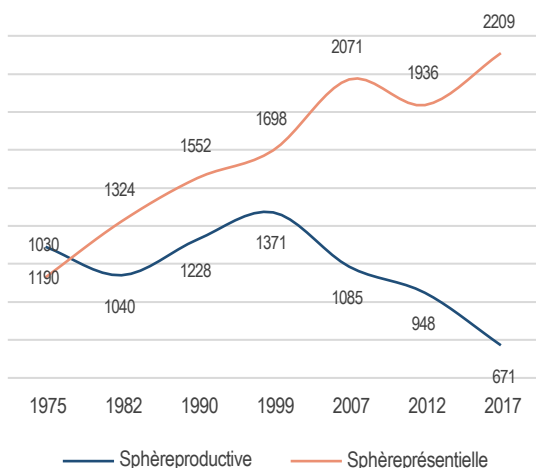
En 2017, 77% des emplois de Saint-Fargeau-Ponthierry sont issus de la sphère présentielle et donc 23% de la sphère productive. Cette évolution de la typologie des emplois semble s'opérer et se conforter depuis la fin des années 1970-début des années 1980, avec une augmentation des emplois de la sphère présentielle (passant de 1 030 à 2 209 emplois entre 1975 et 2017, soit une augmentation de 1 179 emplois) et à l'inverse, une diminution des emplois de la sphère productive (passant de 1 190 à 671 emplois entre soit une diminution de 519 emplois).

**Définitions :**

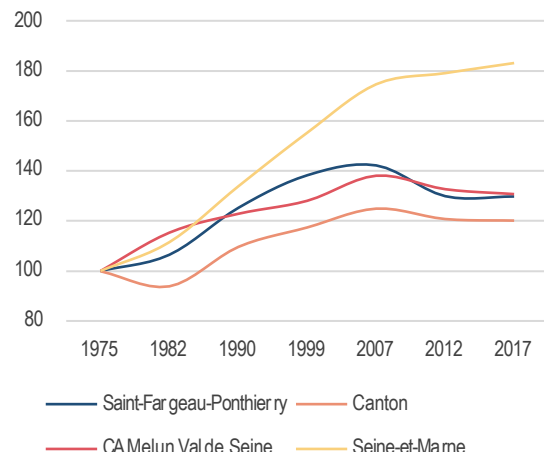
Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (Définitions Insee).

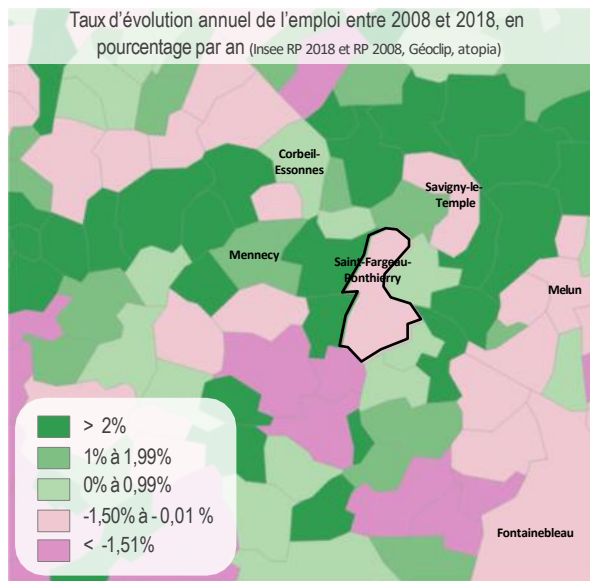
Évolution de l'emploi à Saint-Fargeau-Ponthierry entre 1975 et 2017 (Insee Emplois dans les deux sphères de 1975 à 2017, atopia)



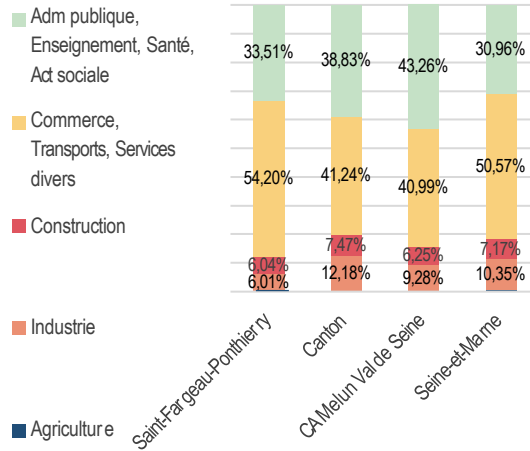
Évolution de l'emploi total entre 1975 et 2017 - Base 100 : 1975 (Insee Emplois dans les deux sphères de 1975 à 2017, atopia)



# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Caractéristiques des emplois



Répartition des emplois par secteur d'activité en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



## Un tissu économique local qui concerne davantage le secteur tertiaire

Le taux d'évolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2018 à Saint-Fargeau-Ponthierry est de -0,87% par an (passant de 3 106 emplois à 2 815 emplois en dix ans). La tendance est également à la baisse dans certains territoires de comparaison : -0,4% par an aux échelles du canton et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et à la hausse l'échelle du département avec +0,5% par an.

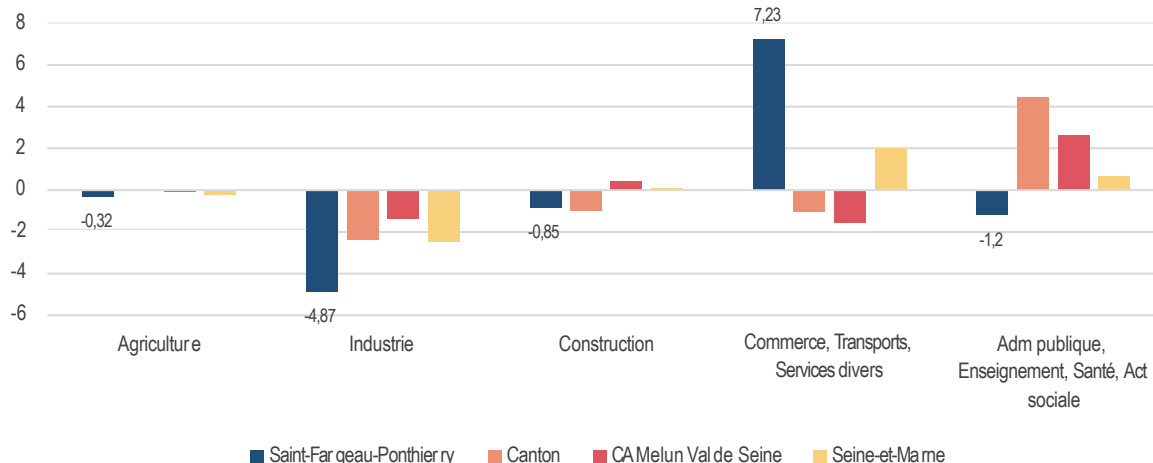
Les secteurs du commerce, transports, services divers ainsi que l'administration publique, enseignement, santé, action sociale occupent une part importante de l'emploi à Saint-Fargeau-Ponthierry (respectivement 54,2% et 33,5% de l'emploi total). Par ailleurs, le secteur médical est particulièrement bien développé dans la commune.

Toutefois, seul le secteur du commerce, transports, services divers a connu une forte augmentation entre 2008 et 2018 avec +7,2 points de pourcentage. À l'inverse, le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale a diminué -1,2 point de pourcentage durant ce même pas de temps.

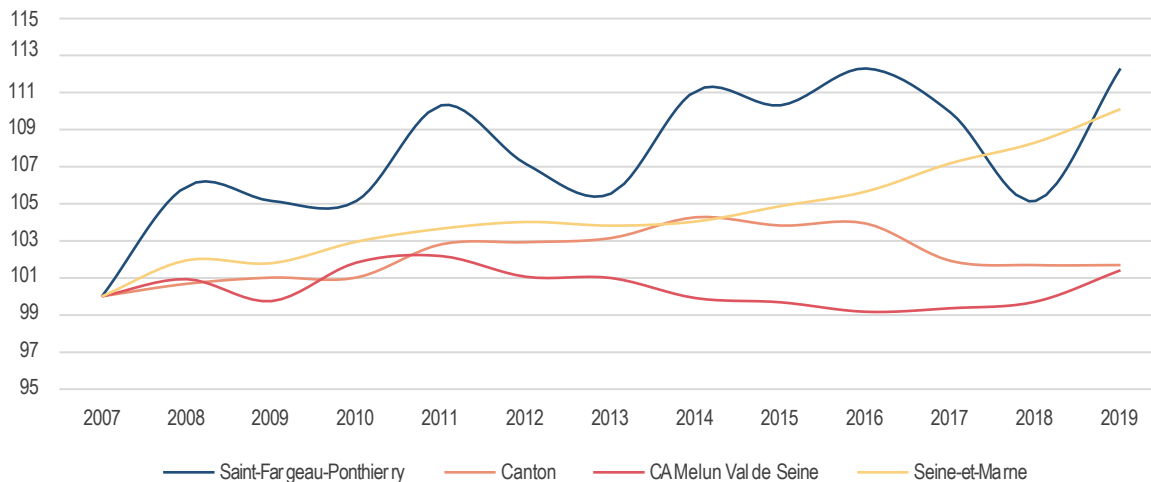
Les domaines de la construction et l'industrie sont les troisième et quatrième secteurs d'activité les plus importants de l'emploi total (respectivement 6,04% et 6,01%). Cependant, ces derniers connaissent un déclin entre 2008 et 2018 avec une diminution pour la construction (-0,85 point de pourcentage) et plus conséquente pour l'industrie (-4,9 points de pourcentage). Cette évolution suit les tendances nationales.

Ces deux secteurs sont également en perte dans les territoires de comparaison, à l'exception du secteur de la construction, en très légère augmentation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et du département de la Seine-et-Marne.

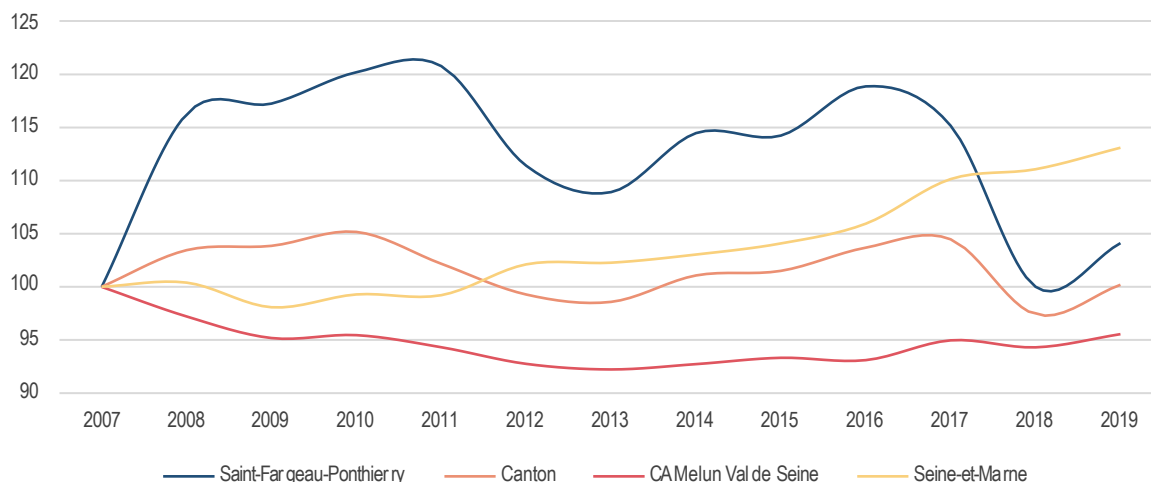
Évolution de la répartition des emplois par secteur d'activité entre 2008 et 2018 en points de pourcentage (Insee RP 2008 et 2018, atopia)



Évolution du nombre d'établissements entre 2007 et 2019 - Base 100 : 2007 (Acoss 2019, atopia)



Évolution des effectifs entre 2007 et 2019 - Base 100 : 2007 (Acoss 2019, atopia)



## Le nombre d'établissements en légère et constante hausse depuis une dizaine d'années

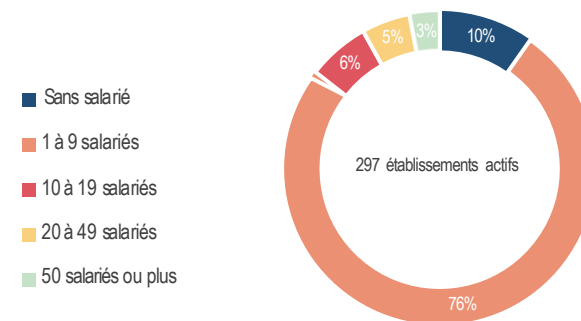
En 2019, 283 établissements actifs au sein de la commune sont recensés. Le nombre d'établissements à Saint-Fargeau-Ponthierry est en légère et constante hausse sur la période récente (passant de 252 établissements en 2007 à 283 établissements en 2019). À titre de comparaison, l'échelle départementale connaît une plus forte croissance en termes de nombre d'établissements.

Les effectifs de ces établissements actifs ont quant à eux stagné depuis 2007 mais également des fluctuations importantes, notamment une forte baisse en 2016 (passant de 2 054 employés à 1 799 employés), tout comme la baisse du nombre d'établissements sur la même période.

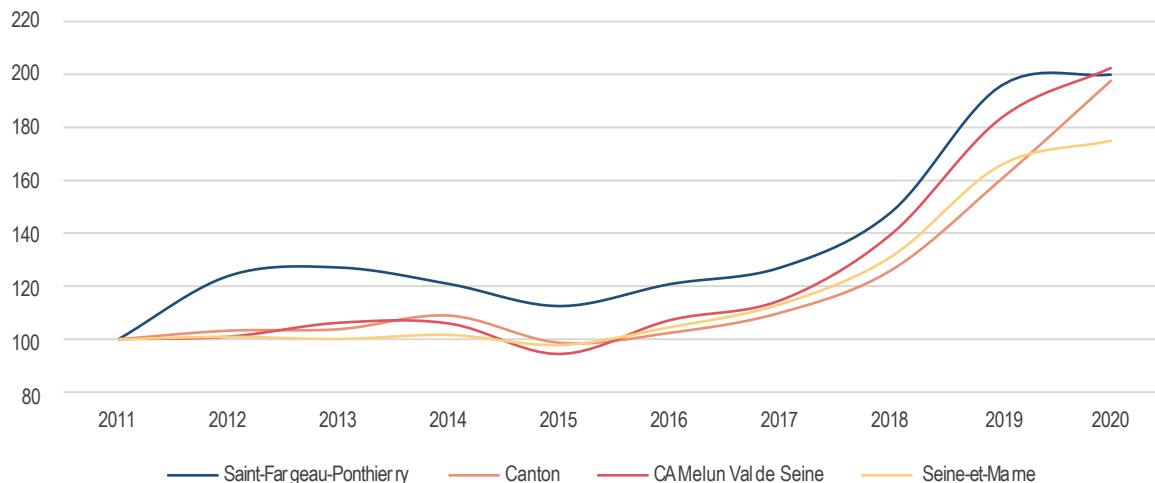
Les emplois salariés Saint-Fargeau-Ponthierry se concentrent davantage dans les petites entreprises, de 1 à 9 salariés. Cette tendance limite la dépendance économique du territoire à un grand employeur. En 2019, on comptait 10% des établissements actifs sans salarié. Cette caractéristique témoigne de l'importance de l'auto-entrepreneuriat au sein de la commune.

À noter la fermeture progressive du siège social de l'enseigne Toys'R'Us depuis 2019, donnant lieu à des suppressions de postes.

Répartition des établissements selon leur effectif à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2019 (Insee Flores 2019, atopia)



Évolution des créations d'entreprises entre 2011 et 2020 - Base 100 : 2011 (Insee Sirene 2021, atopia)



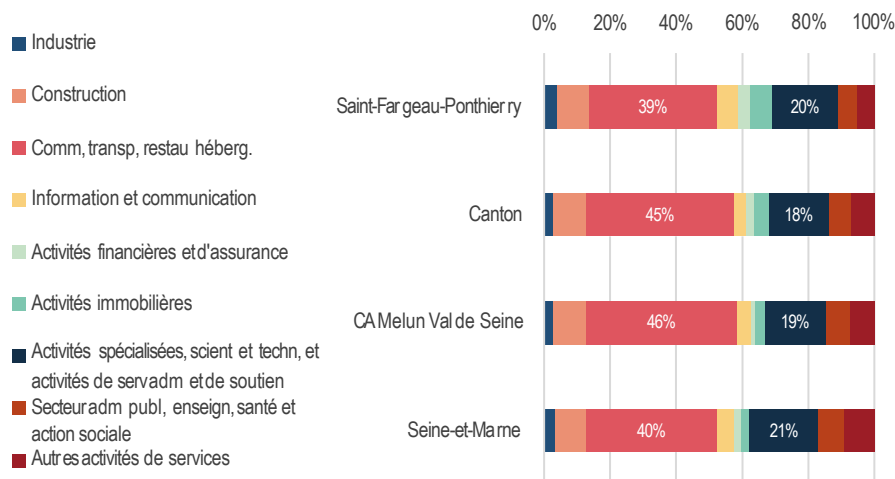
## Les établissements actifs : des établissements tertiaires

Au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry, les principaux secteurs de l'emploi sont essentiellement liés aux besoins des habitants étant donné que ce sont les entreprises des secteurs du commerce et des services marchands et non marchands qui occupent une part importante dans la répartition des entreprises, à savoir 81% de la totalité des établissements.

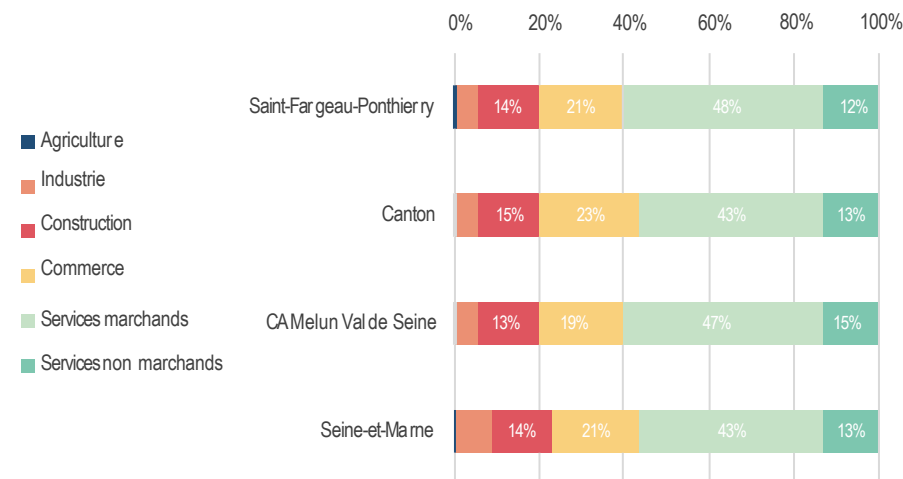
Les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie sont alors moins représentés mais tout de même non négligeables pour les deux derniers secteurs cités et représentent respectivement 0,25%, 6% et 6% des établissements actifs de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Ces tendances sont relativement et proportionnellement similaires à celles de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et du département de la Seine-et-Marne.

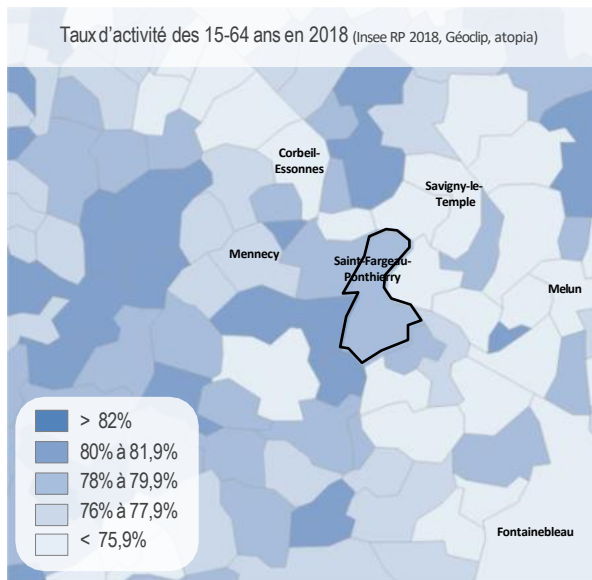
Création d'entreprises selon le secteur d'activité en 2019 (Insee Sirene 2021, atopia)



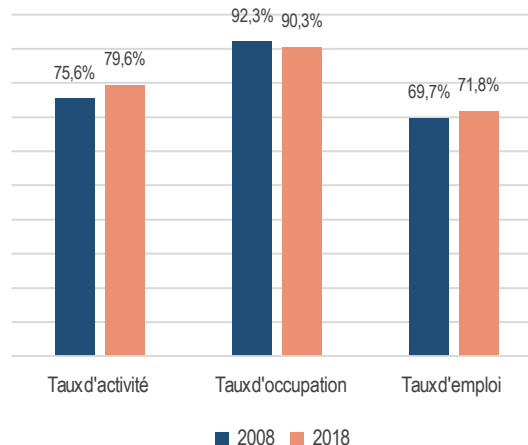
Secteur d'activité des établissements actifs en 2019 (Insee Flores 2019, atopia)



# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Activité de la population



Évolution de l'activité de la population de Saint-Fargeau-Ponthierry entre 2008 et 2018 (Insee RP 2018 et RP 2008, atopia)



## Une population active et occupée

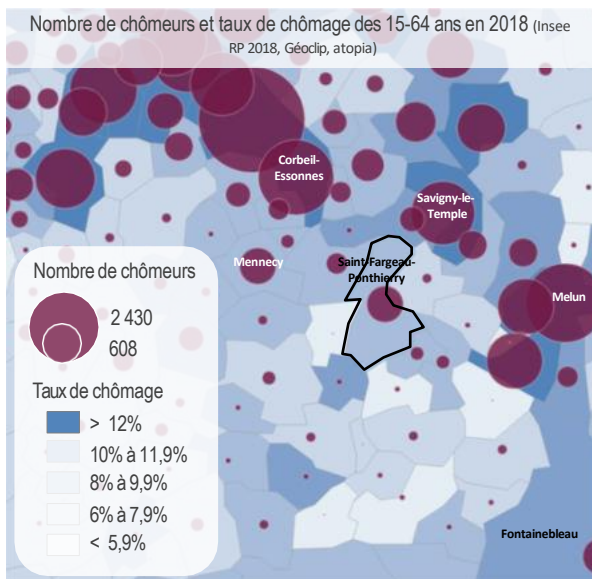
En 2018, le nombre d'actifs en âge de travailler (15-64 ans) sur le territoire de Saint-Fargeau-Ponthierry est de 7 000. Sur ces actifs, 6 320 sont des actifs occupant un poste, ce qui représente un taux d'occupation de 90%.

Entre 2008 et 2018, mise à part le taux d'occupation (en diminution de -2 points de pourcentage en dix ans), Saint-Fargeau-Ponthierry connaît une dynamique positive de l'emploi de manière générale avec un taux d'activité et d'emploi à la hausse (respectivement +4 points et +2,1 points de pourcentage).

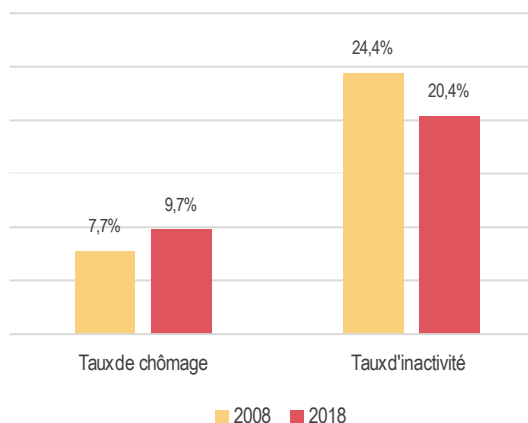
## Le chômage qui augmente mais une diminution de l'inactivité

En 2018, le taux de chômage au sein de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry est nettement moins élevé (9,7%) que celui du canton (12,3%), de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (13,7%) ou que celui du département (11,2%).

Le taux de chômage a augmenté (+2 points de pourcentage) entre 2008 et 2018 et le taux d'inactivité diminué (-4 points de pourcentage).



Évolution du chômage et de l'inactivité de la population de Saint-Fargeau-Ponthierry entre 2008 et 2018 (Insee RP 2018 et RP 2008, atopia)



### Clé de lecture :

Ici, le taux de chômage correspond au rapport entre le nombre de chômeurs de 15-64 ans sur le nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2018.

### Définitions :

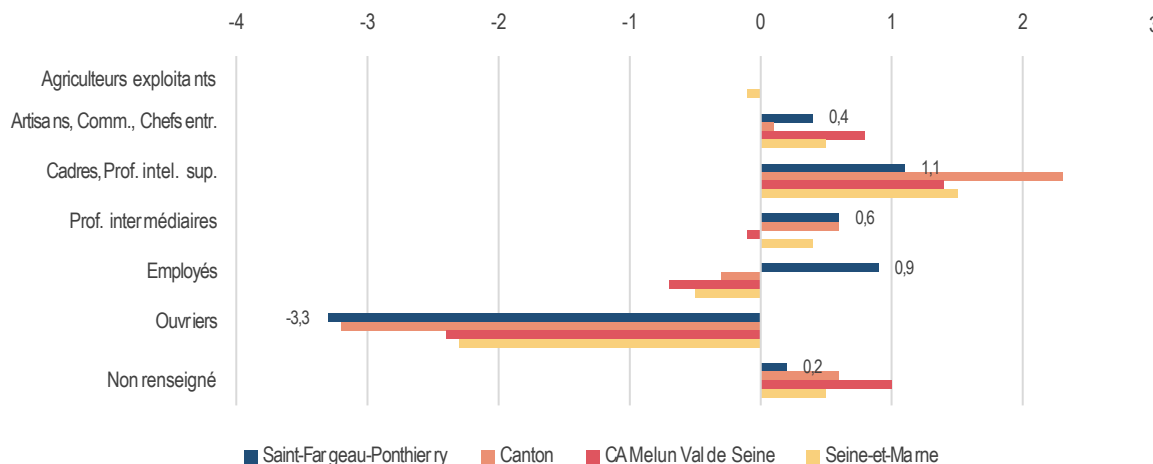
Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'occupation** mesure le quotient entre le nombre de personnes occupées dans la tranche d'âge de 16 à 64 ans, et la population totale comprenant la même tranche d'âge.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas, hommes et femmes au foyer... (Définitions Insee)

Évolution de la part des catégories socioprofessionnelles entre 2008 et 2018 en points de pourcentage (Insee RP 2018 et RP 2008, atopia)



## Des catégories socioprofessionnelles en mutation

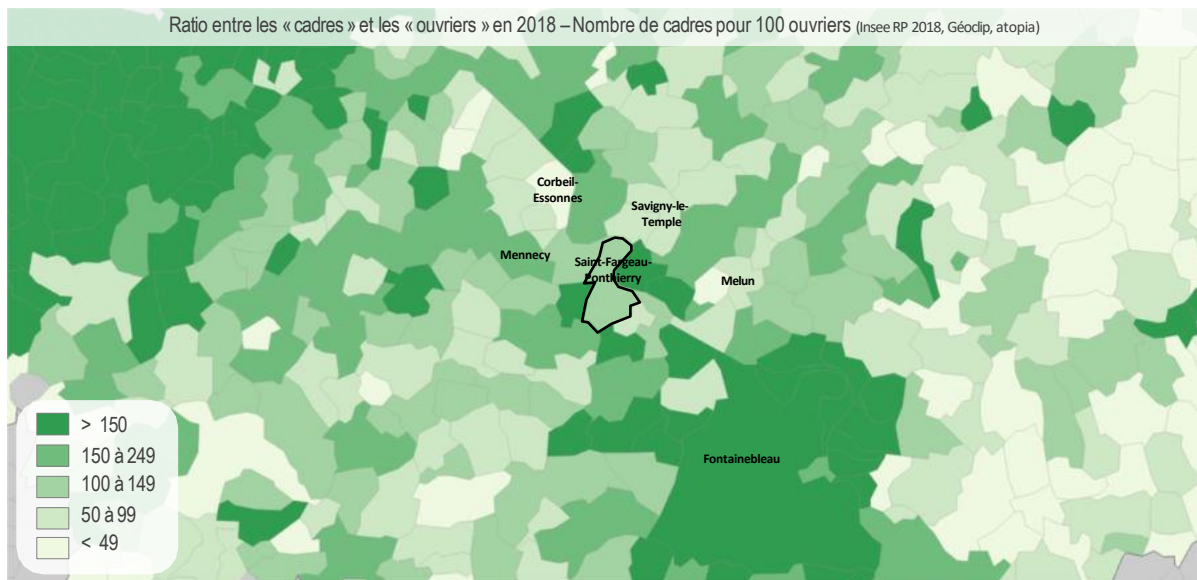
Comme expliqué précédemment, en 2018, la majorité des actifs du territoire sont issus des catégories socioprofessionnelles professions intermédiaires (31%), d'employés (28,4%) et de cadres et des professions intellectuelles supérieures (18,2%). Ces parts sont en augmentation depuis 2008 avec respectivement une augmentation de +0,6 point de pourcentage, de +0,9 points de pourcentage et +1,1 point de pourcentage depuis cette année. À noter également une légère augmentation également de la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises de +0,4 point de pourcentage entre 2008 et 2018.

Si les ouvriers constituent une part non négligeable des actifs de Saint-Fargeau-Ponthierry (pour rappel 16%), cette catégorie est en recul depuis 2008 avec une diminution de -3,3 points de pourcentage.

Avec un ratio de 97 « cadres » pour 100 ouvriers, Saint-Fargeau-Ponthierry reste caractérisé par sa population de cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires en lien avec les typologies d'entreprises présentes sur le territoire.

À titre de comparaison, ce ratio est de 80 « cadres » pour 100 « ouvriers » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de 90 « cadres » pour 100 « ouvriers » à l'échelle du département de Seine-et-Marne.

Ratio entre les « cadres » et les « ouvriers » en 2018 – Nombre de cadres pour 100 ouvriers (Insee RP 2018, Géodip, atopia)

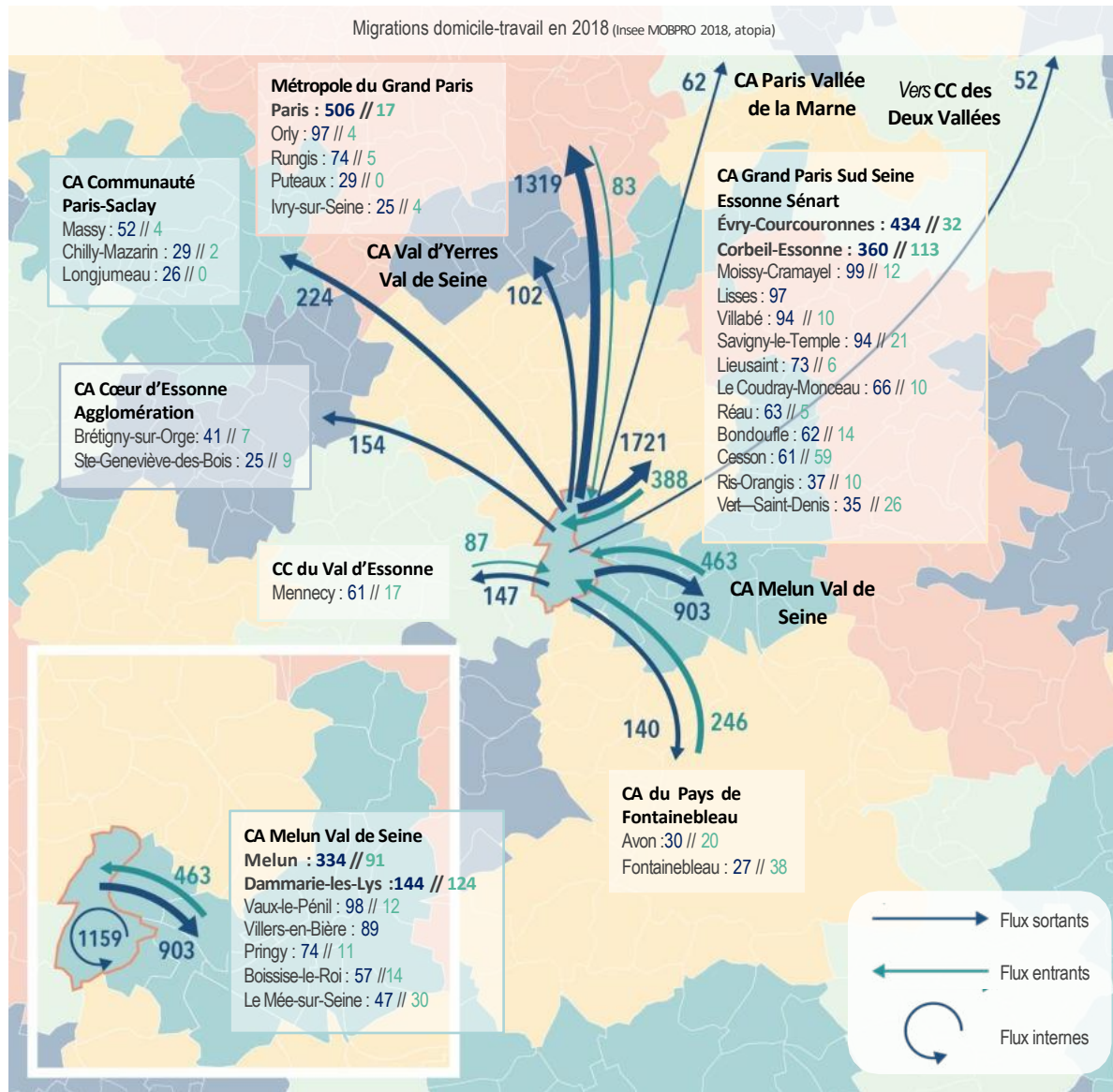


# ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - Migrations domicile-travail

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Migrations domicile-travail en 2018 (Insee MOBPRO 2018, atopia)



## Des actifs qui travaillent à proximité de leur lieu de résidence

En 2018, ce sont 1 159 actifs qui vivent et travaillent à Saint-Fargeau-Ponthierry. Aussi, sur un total de 5 218 sorties, 1 721 actifs se rendent au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et 1 319 au sein de la Métropole du Grand Paris.

Dans le sens inverse, les actifs qui viennent travailler quotidiennement à Saint-Fargeau-Ponthierry proviennent principalement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (à savoir 463 actifs) et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (à savoir 388 actifs).

Ces déplacements journaliers sont probablement en partie rendus possibles par le bon développement des réseaux de communication de la région Île-de-France, que ce soit les réseaux routiers ou les réseaux de transports en commun.

## Information de la commune:

L'offre de transport en autocar s'est accrue au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en revanche l'efficacité du transport ferré se dégrade largement.

## Clé de lecture :

Seuls les mouvements de 50 migrations ou plus ont été représentés sur la carte.

Les **flux entrants** correspondent aux actifs qui ne vivent pas au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry mais qui y travaillent.

Au contraire, les **flux sortants** correspondent aux actifs qui vivent au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry mais qui travaillent en dehors du territoire.

Enfin, les **flux internes** correspondent aux mouvements internes au territoire, à savoir les actifs qui résident et travaillent au sein de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

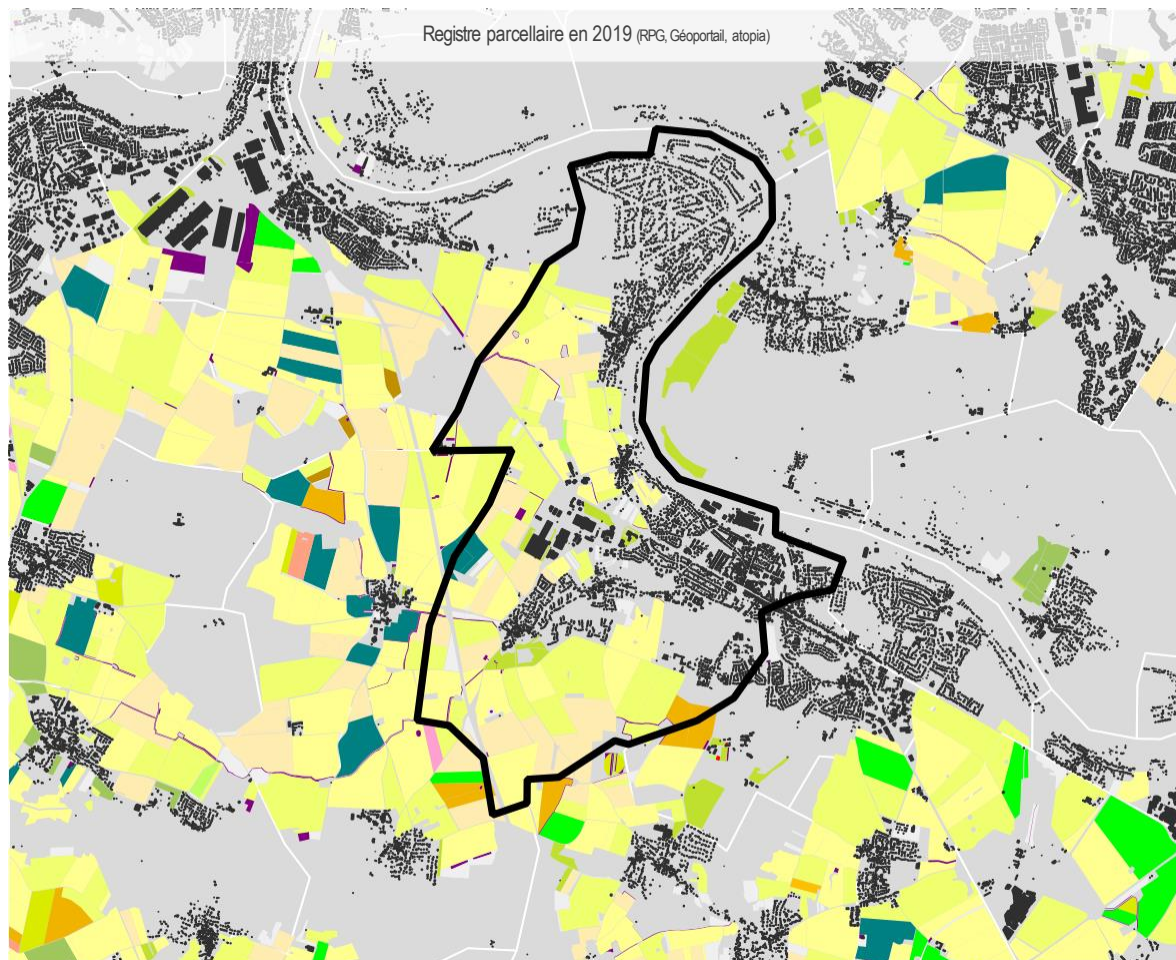
Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# AGRICULTURE

- Occupation du sol
- Typologie des exploitations
- Circuits courts



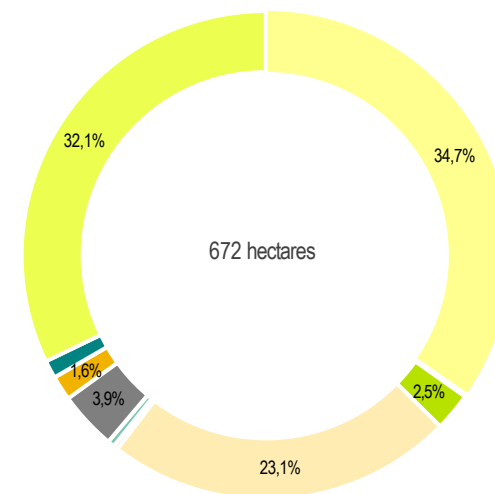
## Une SAU composée majoritairement de cultures céréalières

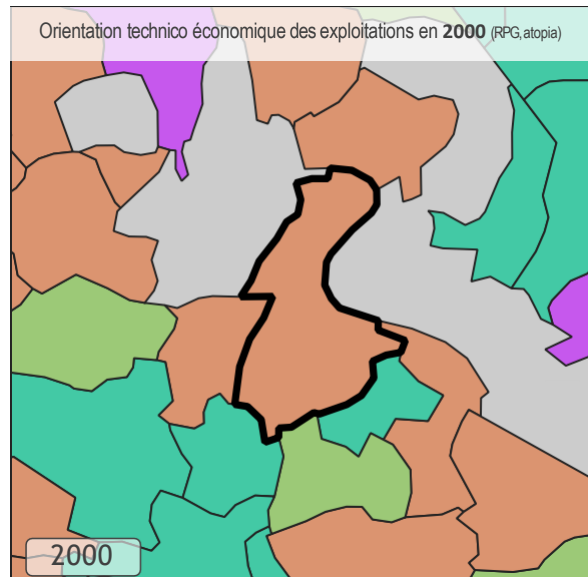
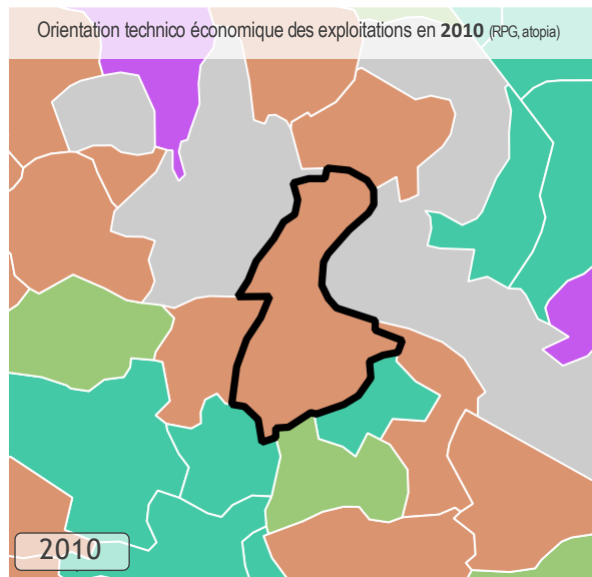
Les surfaces cultivées de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, représentant environ 670 hectares de SAU (soit environ 40% de la surface totale de la commune) sont majoritairement composées de :

- 35% de blé tendre.
- 32% d'orge.
- 32% de colza.

Les surfaces cultivées sont principalement situées à l'ouest et au nord de la commune.

Répartition de la SAU à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2019 (RPG, atopia)





■ Céréales et oléoprotéagineux  
■ Cultures générales

■ Polyculture et polyélevage  
■ Fleurs et horticult. diverse

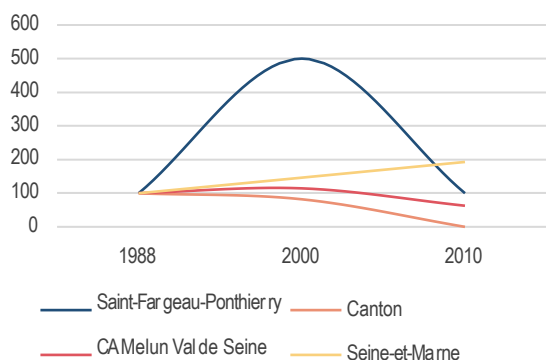
## Des exploitations agricoles tournées vers les céréales et oléoprotéagineux

En 2010, l'orientation technico-économique des exploitations de Saint-Fargeau-Ponthierry sont les céréales et oléoprotéagineux.

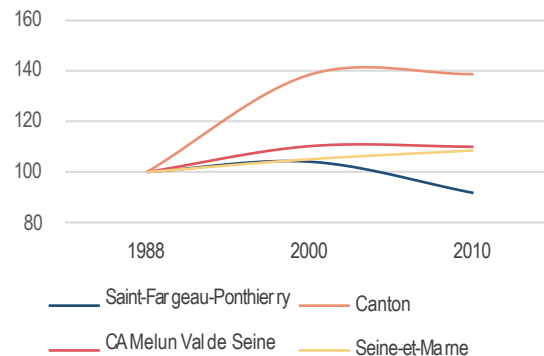
La perte des terres labourables au cours de ces dernières années est principalement due à l'avancée de l'urbanisation et des extensions.

De plus, une tendance au regroupement des hameaux par l'implantation de bâtiments agricoles dans les coupures d'urbanisation est observé.

Évolution de la superficie toujours en herbe entre 1988 et 2010 - Base 100 : 1988 (RGA, atopia)

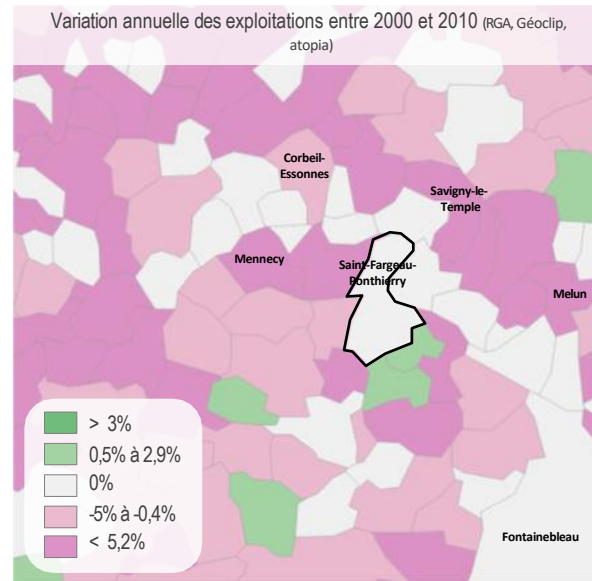
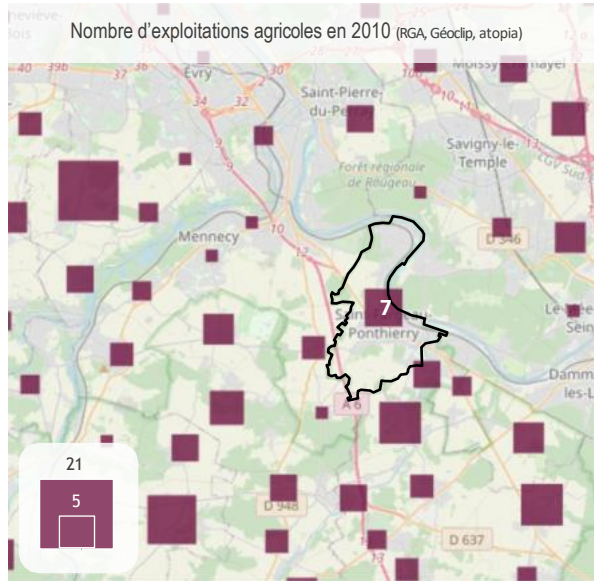


Évolution de la superficie en terres labourables entre 1988 et 2010 - Base 100 : 1988 (RGA, atopia)



# ACTIVITÉS AGRICOLES – Typologie des exploitations

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une baisse du nombre d'exploitations agricoles

Sur le territoire de Saint-Fargeau-Ponthierry, l'agriculture occupe une place importante en terme d'occupation des sols.

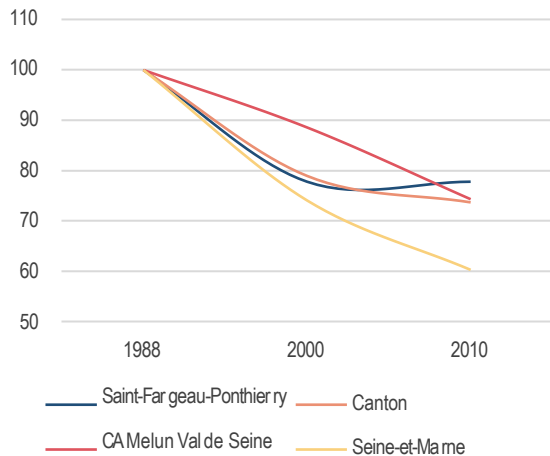
Le recensement agricole fait état entre 1988 et 2010 d'une baisse du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la commune. Celles-ci passent de 9 en 1988 à 7 en 2010. Cette diminution favorise la concentration des activités agricoles et l'augmentation de la surface agricole utile moyenne par exploitation.

En 2010, le recensement général agricole dénombre 7 exploitations dont 4 sièges d'exploitation se trouvent sur la commune : un au hameau d'Auxonnettes, 2 à Tilly, et un à Boulineau. Il s'agit d'une agriculture intensive de plateau : blé, maïs, colza, pois et betteraves. Outre les 4 chefs d'exploitation, on compte 2 salariés agricoles. Fortement mécanisée, cette agriculture est donc une maigre source d'emplois. Elle reste primordiale pour la gestion de l'espace et contribue à l'identité « rurale » de la commune.

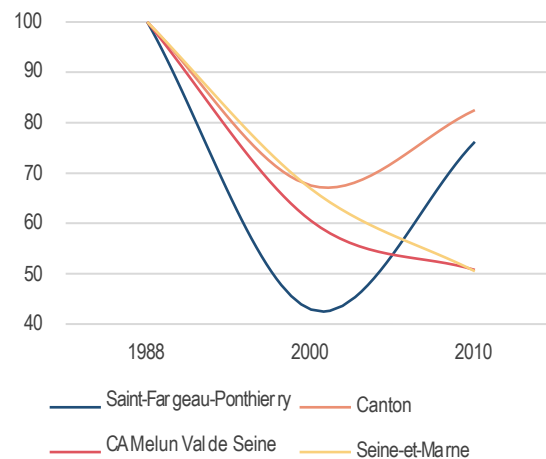
Parallèlement à leur activité principale, certains agriculteurs se sont diversifiés : la ferme de Boulineau dispose d'un verger de cueillette (fraise), fait du gardiennage de caravanes et loue des emplacements de bricolage à l'intérieur d'un hangar.

La ferme d'Auxonnettes a ouvert une pension pour chevaux (une dizaine environ) et a aménagé une salle de réception dans un ancien bâtiment.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 - Base 100 : 1988 (RGA, atopia)



Évolution du travail dans les exploitations agricoles entre 1988 et 2010 - Base 100 : 1988 (RGA, atopia)



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# TOURISME

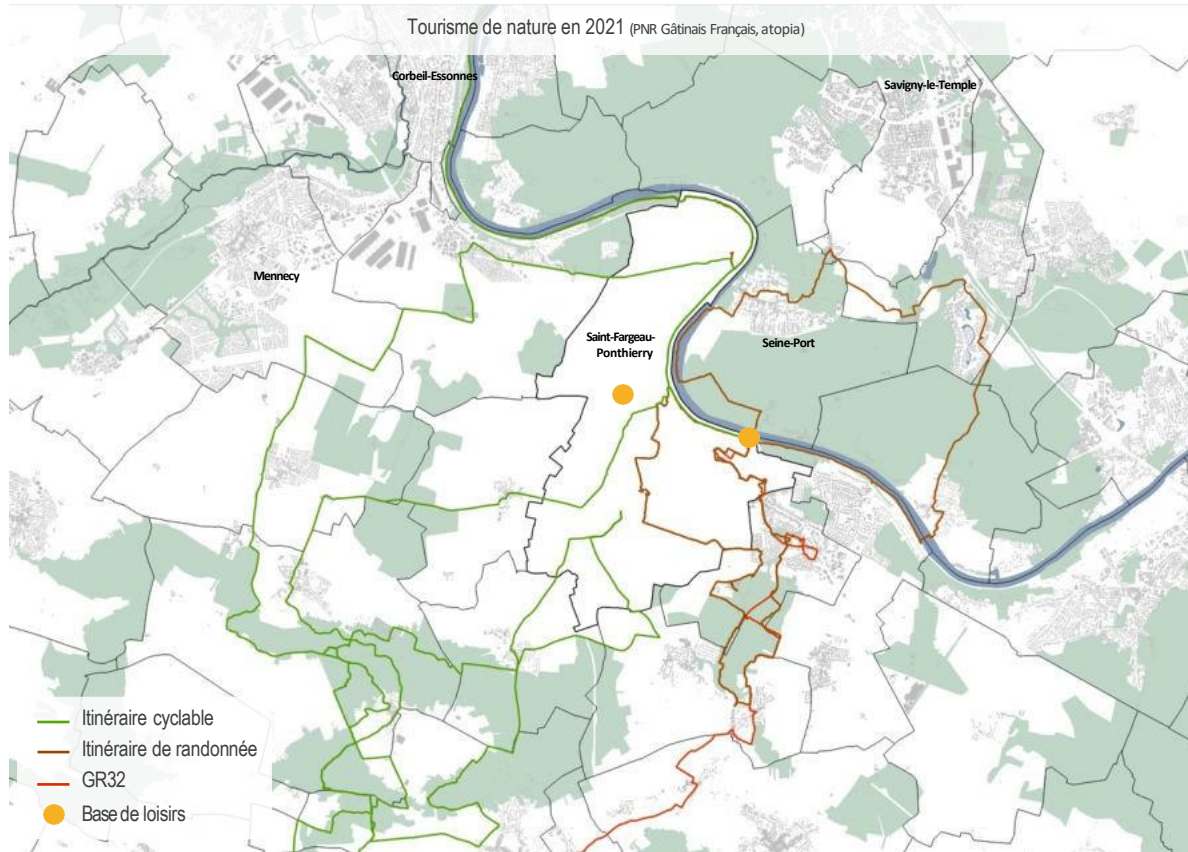
- Savoir-faire locaux
- Offre touristique
- Fréquentation des sites touristiques
- Offre culturelle
- Offre en hébergement touristique



## Des savoir-faire locaux mis en valeur

Saint-Fargeau-Ponthierry se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français et accueille 5 professionnels des métiers d'art :

1. Art'Encadre : encadrement, restauration de tableaux. ; 32 avenue de Fontainebleau.
2. Ty An Douar, qui a rejoint "Les Potiers du Hameau" en 2019 : poterie, céramique ; 2 rue des Tilleuls.
3. Equi Z Service : sellerie, maroquinerie ; 11 rés de l'Orangerie.
4. Terres Tatouées : Poterie, céramique ; 19 rue de la Mare Plate.
5. Serpentine : Poterie, céramique ; 2 rue des Tilleuls.



## Une commune disposant de plusieurs activités de nature

L'appartenance de Saint-Fargeau-Ponthierry au Parc Naturel Régional du Gâtinais français lui permet de bénéficier d'un positionnement favorable à l'installation de nombreux itinéraires cyclables et pédestres. La commune est notamment le point de départ du GR32, parcours de randonnée d'une longueur de 136 kilomètres traversant le Gâtinais jusqu'à Chécy dans le Loiret en passant par Pithiviers.

Saint-Fargeau-Ponthierry est équipée de 11 kilomètres de voies douces au sein de son territoire, et accueille plusieurs itinéraires permettant de découvrir la région à vélo.

Plusieurs activités de loisirs sont portées sur la nature. La base de loisirs Seine École, implantée dans un espace naturel de 25 hectares, regroupe diverses activités sportives nautiques et terrestres.

Un parcours d'accrobranche permettant de découvrir le patrimoine naturel de la commune est installé au cœur de la commune. L'activité peut se pratiquer seul ou en groupe sur une demie journée ou en mini séjour.

Un sentier sur le thème de la découverte a été mis en place sur 1 kilomètre dans le Bois de Champagne au Hameau de Villers. Cet itinéraire offre une balade ludique et éducative au cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Ce sentier est accessible aux personnes en situation de handicap, moteur, visuel, auditif et mental.

De plus, Saint-Fargeau-Ponthierry est une étape sur le chemin de Compostelle et dispose d'un gîte à cet effet.



# TOURISME – Fréquentation des sites touristiques

Fréquentation des principaux sites touristiques à proximité de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne Tourisme)

EPCI	Communes	Site fréquenté	Nature du site	Fréquentation (en 2019)	Légende Carte ci-après
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau	Fontainebleau	Musée national du Château de Fontainebleau	Musée	539 592	1
	Vulaines-sur-Seine	Musée Stéphane Mallarmé	Musée	5 987	2
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Melun	Musée de la Gendarmerie	Musée	24 242	3
	Melun	Musée d'Art et d'Histoire de Melun	Musée	8 060	4
Communauté de Communes du Val d'Essonne	Cerny	Musée Volant Salis	Musée	n.c	5

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une commune située à proximité de sites touristiques importants

Si Saint-Fargeau-Ponthierry dispose de peu de sites touristiques, comme le Musée des 26 Couleurs, la commune se situe à proximité de divers lieux culturels et patrimoniaux ainsi que la Forêt de Fontainebleau. Ces sites sont principalement des musées.

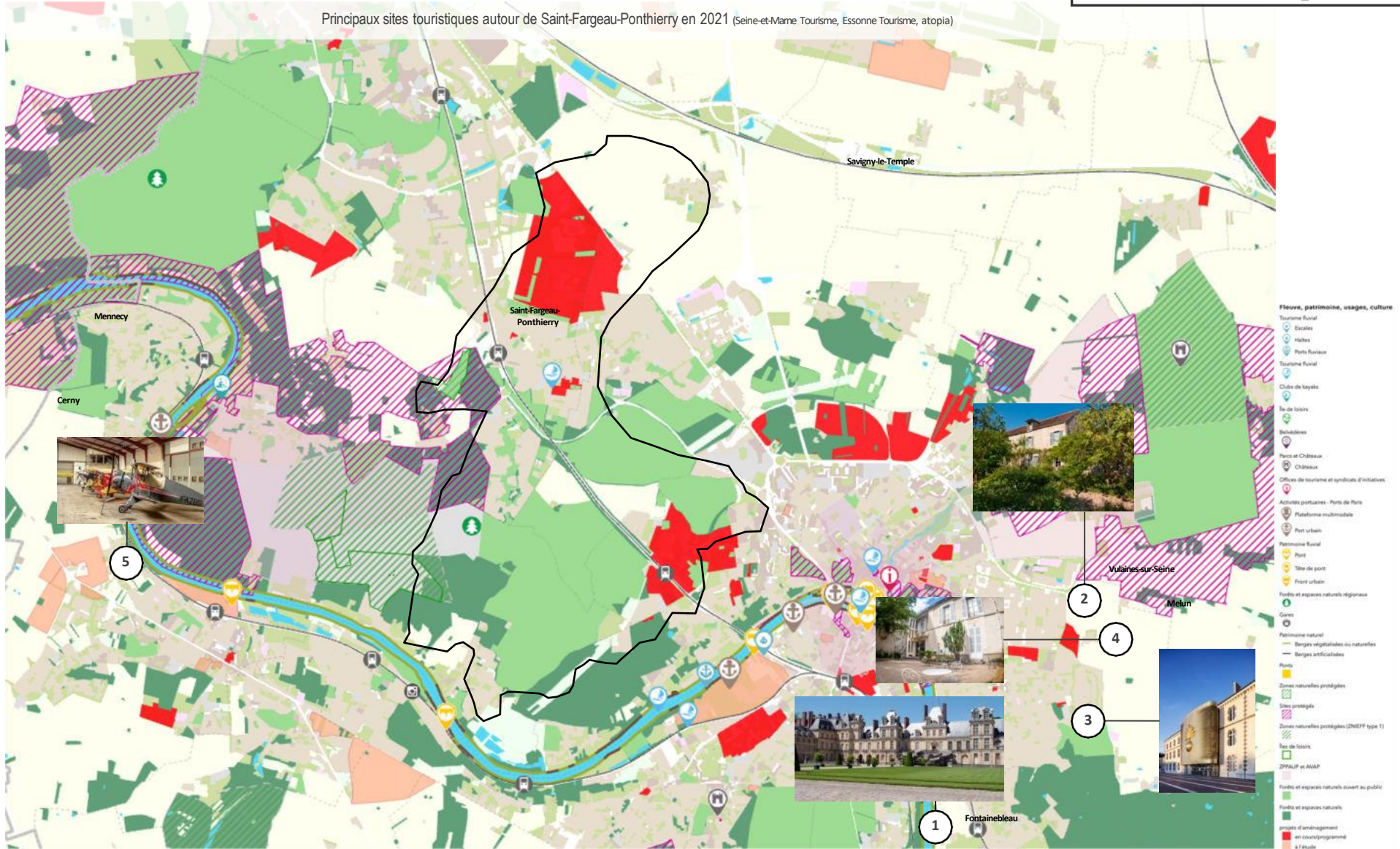
À noter qu'à Tilly se trouve un lavoir cylindrique, chose assez rare pour être souligné.

# TOURISME – Fréquentation des sites touristiques

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Principaux sites touristiques autour de Saint-Fargeau-Ponthierry en 2021 (Seine-et-Marne Tourisme, Essonne Tourisme, atopia)



Événements culturels à proximité de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne Tourisme)



**Festival International de Jazz Django Reinhardt – Samois-sur-Seine, 18 710 spectateurs en 2019**



**Festival de l'Histoire de l'Art – Fontainebleau, 36 500 spectateurs en 2019**



**Rando des Trois Châteaux, Rando des Mystères de l'Ourcq – Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte, Blandy-les-Tours, 10 000 spectateurs en 2019**



**Le Printemps des Jardiniers – Savigny-le-Temple, 11 310 spectateurs en 2019**



**Melun fête son Brie – Melun, 10 000 spectateurs en 2019**



**Fête de Noël de Vaux-le-Vicomte – Mancy, 100 000 spectateurs en 2019**



## Une commune au centre d'une attractivité culturelle

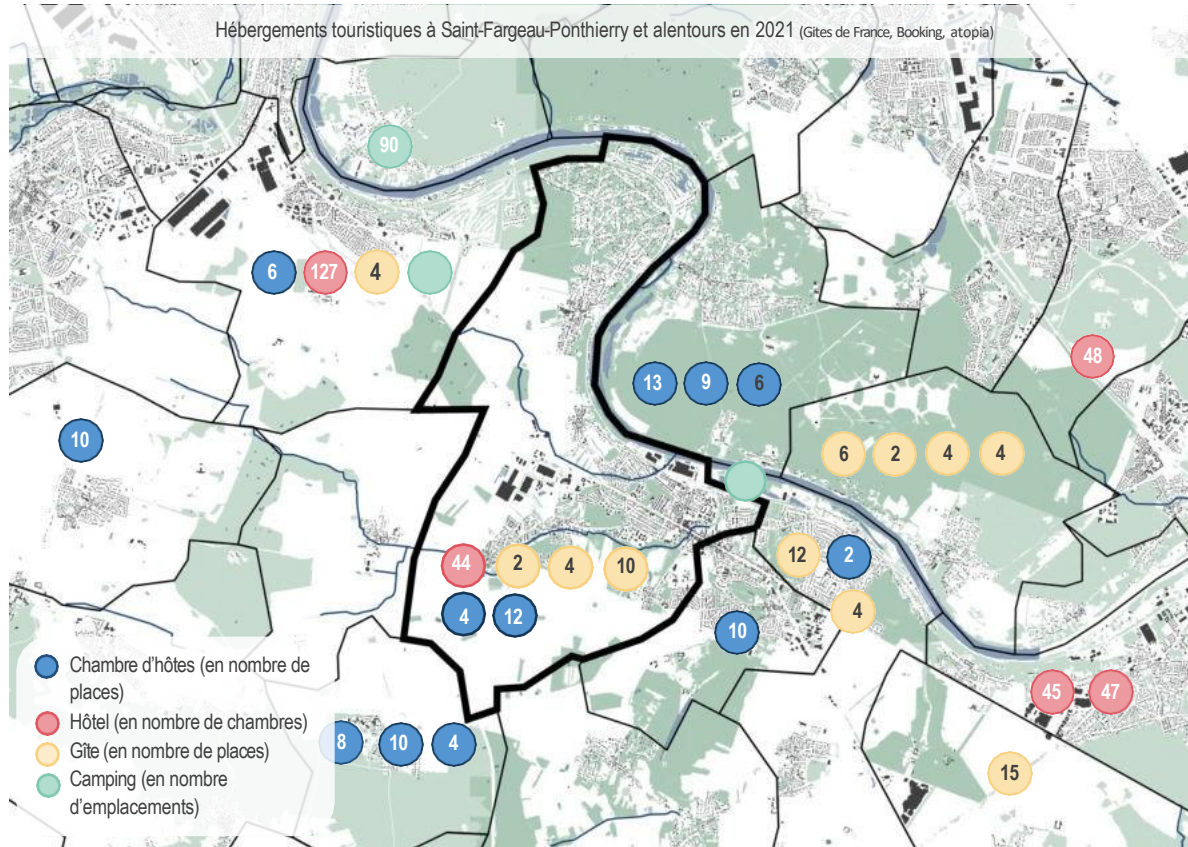
Saint-Fargeau-Ponthierry dispose d'un centre culturel « Les 26 couleurs » accueillant une offre artistique riche : salle de cinéma, pièces de théâtre, concerts, spectacles de danse. Usine de papiers peints Leroy de 1913 à 1982, le bâtiment et les machines de la centrale électrique sont classés au titre de monument historique en 1986. Ce lieu a fait l'objet d'une requalification. Une exposition dédiée à cette activité a été installée afin de conserver et de transmettre la mémoire du passé industriel de la commune.

Saint-Fargeau-Ponthierry se situe à proximité de festivals culturels accueillant de nombreux spectateurs. Les thématiques sont variées allant des compétitions équestres du domaine de Fontainebleau aux événements portés sur la célébration du terroir de Seine-et-Marne.

Cette programmation diversifiée offre à Saint-Fargeau-Ponthierry une place stratégique au sein du département.

# TOURISME – Offre en hébergement touristique

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une offre en hébergements touristiques principalement tournée vers les gîtes et les chambres d'hôtes

L'offre en hébergements touristiques de Saint-Fargeau-Ponthierry se compose essentiellement de gîtes et de chambre d'hôtes. Cette offre de convivialité est typique du Parc naturel Régional du Gâtinais français. Cet espace accueille principalement des hébergements ruraux permettant de découvrir au mieux le territoire. La plupart des gîtes et chambres d'hôtes de la région sont labellisés « Gîte de France », partenaire du parc.

Comme expliqué plus tôt, la commune dispose aussi d'un gîte lié au passage du chemin de Compostelle.

La commune dispose également d'une aire d'accueil de camping-car sur la base de loisir.

Quelques hôtels sont localisés à proximité des axes de communication structurant le territoire.



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

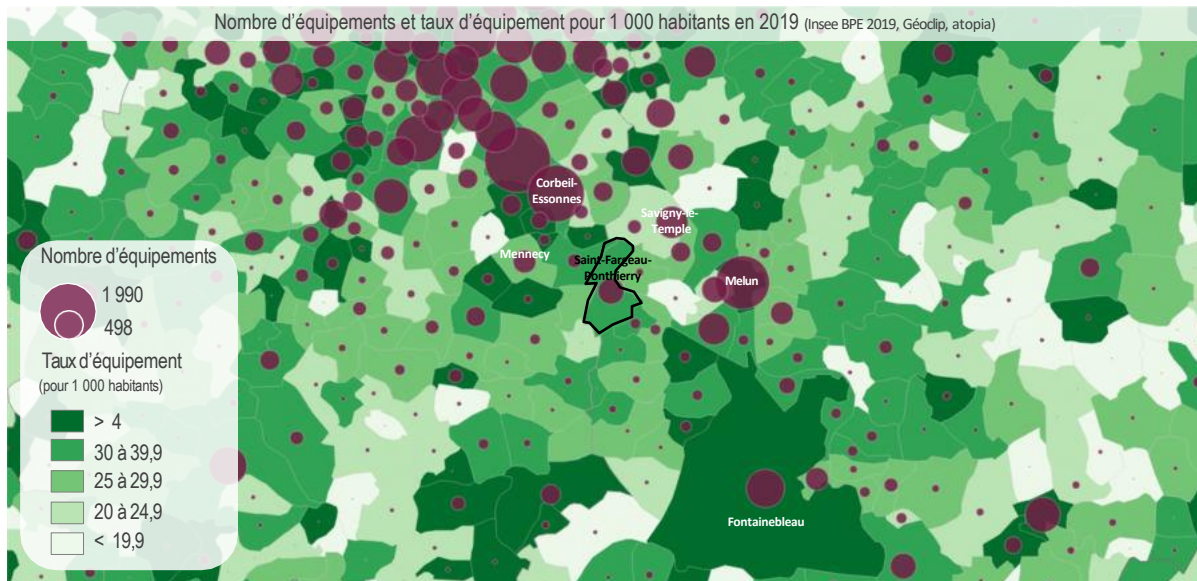


# ÉQUIPEMENTS

- Taux d'équipement
- Structures administratives et publiques
- Offre culturelle, sportive et de loisirs
- Offre de proximité et Grande et Moyenne surface (GMS)
- Petite enfance et éducation
- Enseignement
- Offre de santé
- Offre numérique

# ÉQUIPEMENTS – Taux d'équipement

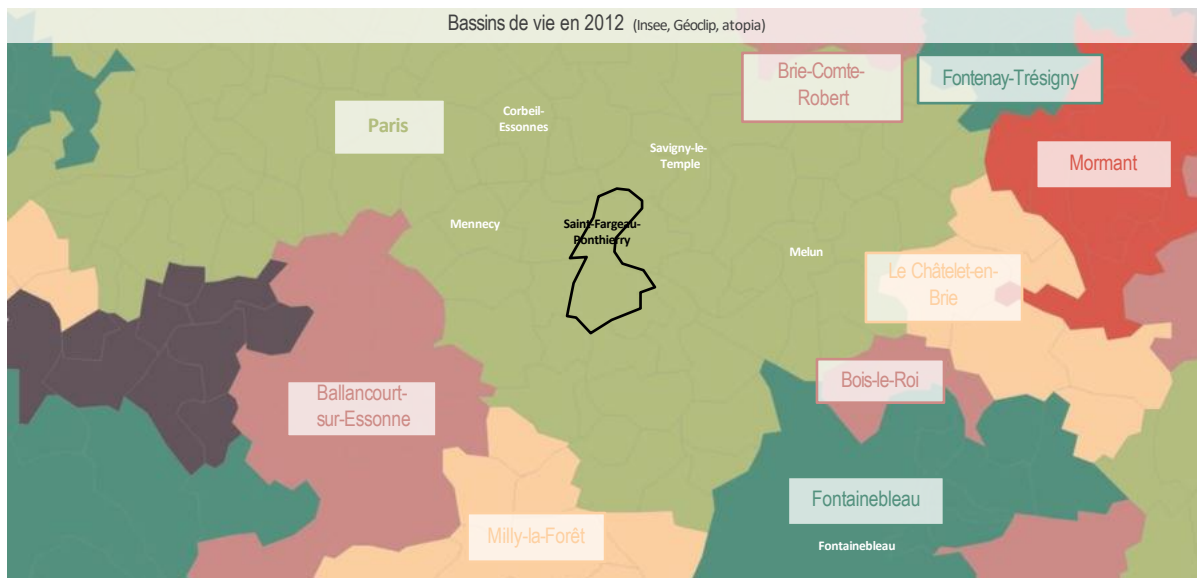
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une offre en équipements suffisante et complétée

En 2019, Saint-Fargeau-Ponthierry propose 429 équipements avec un taux d'équipements de 30,2 équipements pour 1 000 habitants. Cette offre est relativement conséquente pour la population de la commune et est complétée par les offres proposées par les pôles davantage urbain à proximité comme Melun qui propose 1 851 équipements pour un taux de 46,2 équipements pour 1 000 habitants, ou encore toutes les communes plus proches de Paris.

Par ailleurs, la totalité de la commune est comprise dans le bassin de vie de Paris depuis 2012.

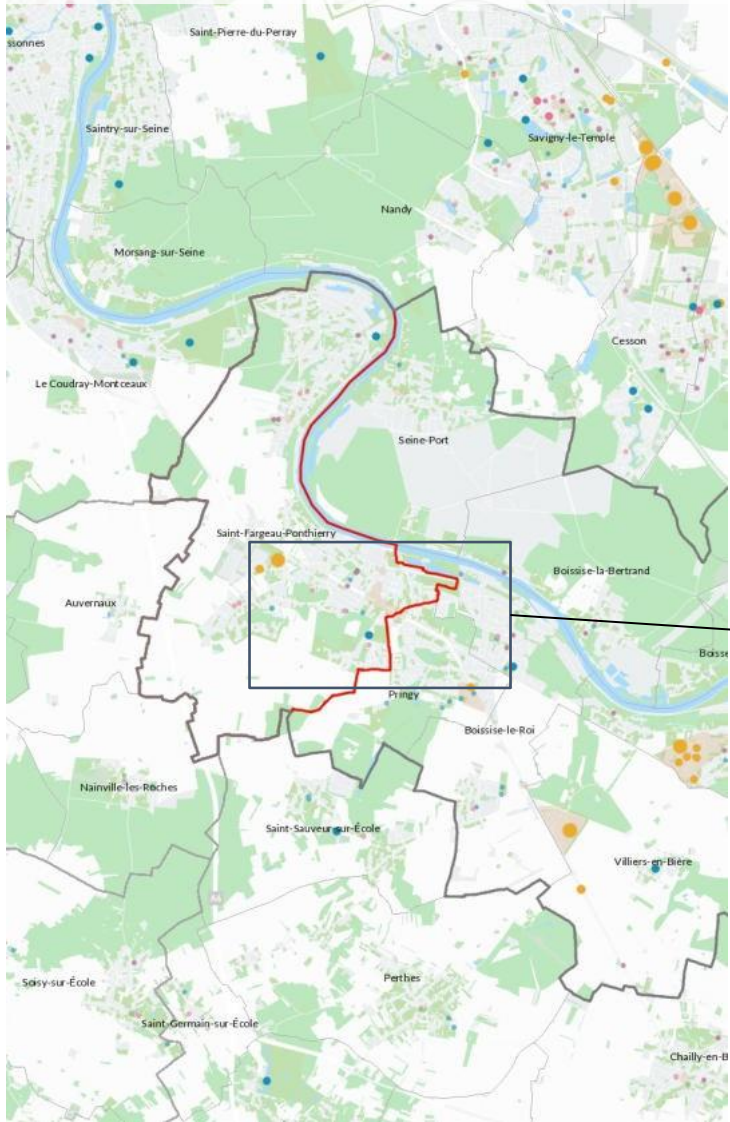


# ÉQUIPEMENTS – Taux d'équipement

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Équipements, commerces et services à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2021 (Institut Paris Région)

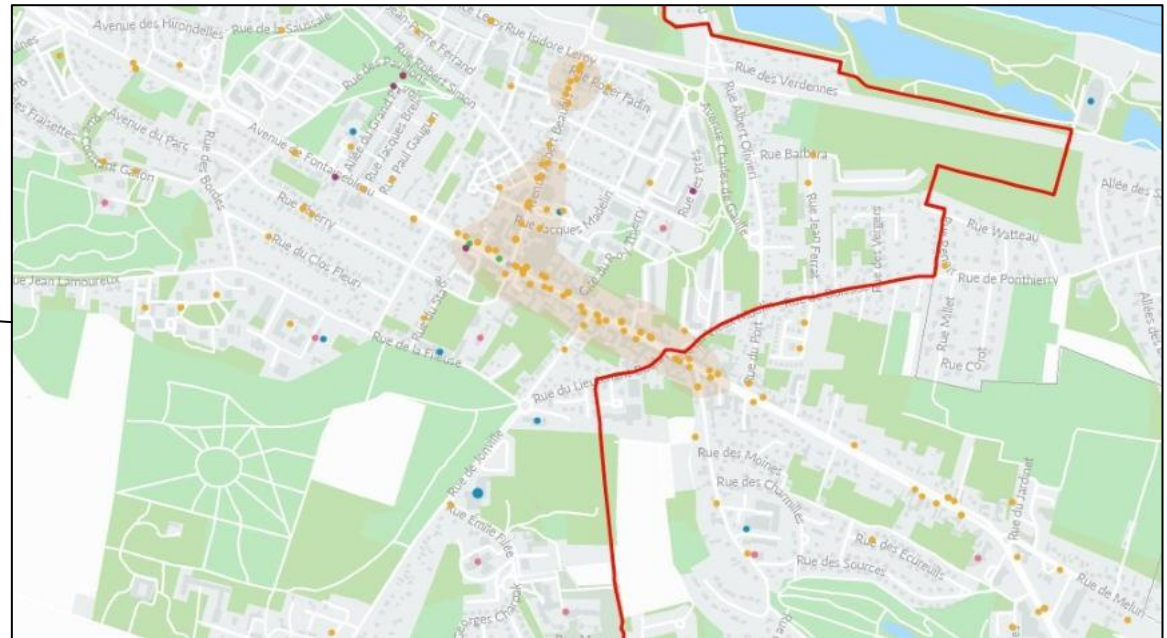


## Saint-Fargeau-Ponthierry, un pôle d'aménités urbaines

De part son nombre de commerces, services et équipements relativement conséquent, Saint-Fargeau-Ponthierry constitue un pôle d'aménités urbaines. Ces aménités sont principalement structurées autour des avenues de Fontainebleau et Beaufils.

Ce pôle urbain local agit également comme un pôle d'influence supra-communale, notamment pour les communes de Pringy et Boissise-le-Roi.

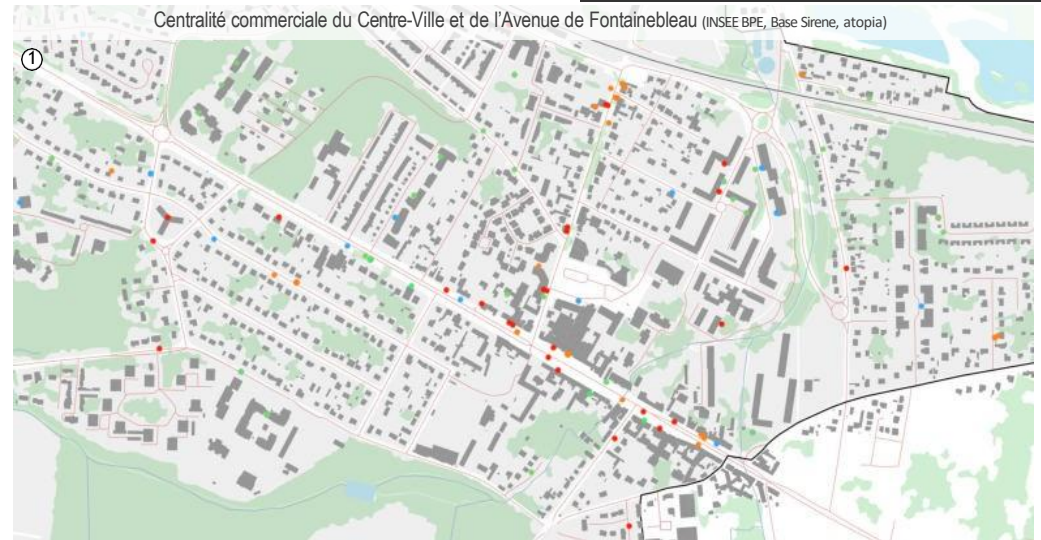
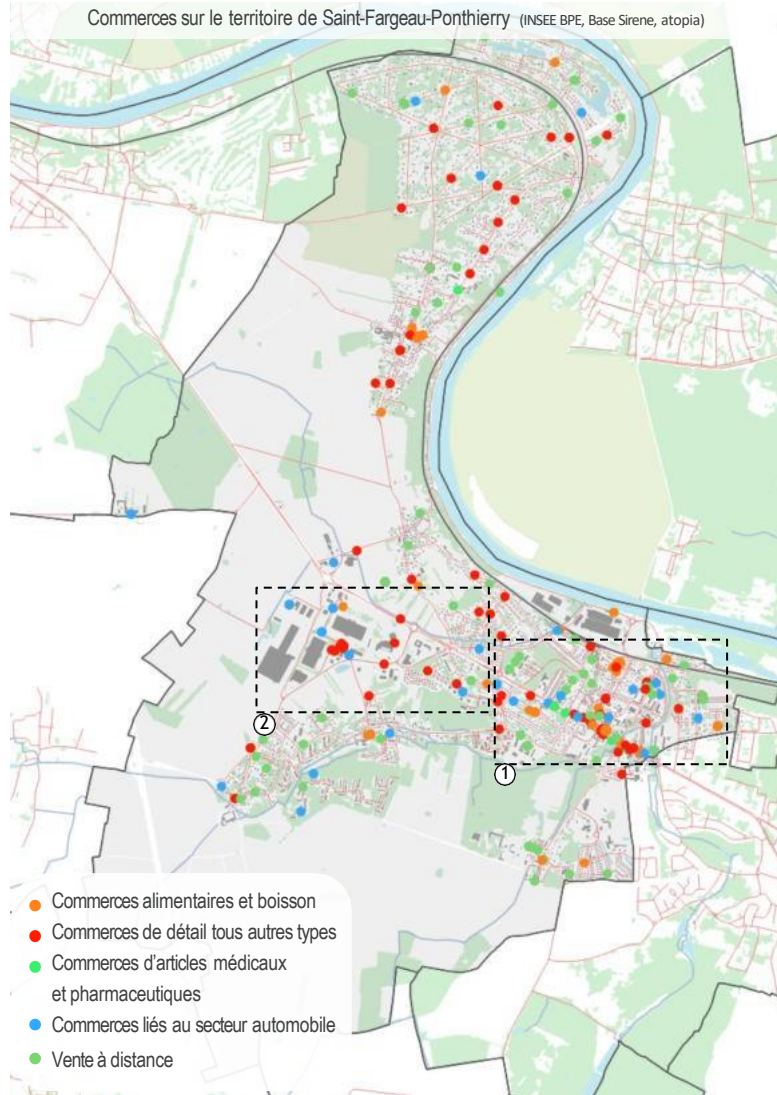
À noter que Saint-Fargeau et, dans une moindre mesure, Moulignon et Jonville, offrent également des commerces de proximité.



- Équipement sportif
- Équipement de santé
- Équipement culturel
- Commerces
- Équipement éducatif

# ÉQUIPEMENTS – Offre commerciale principale

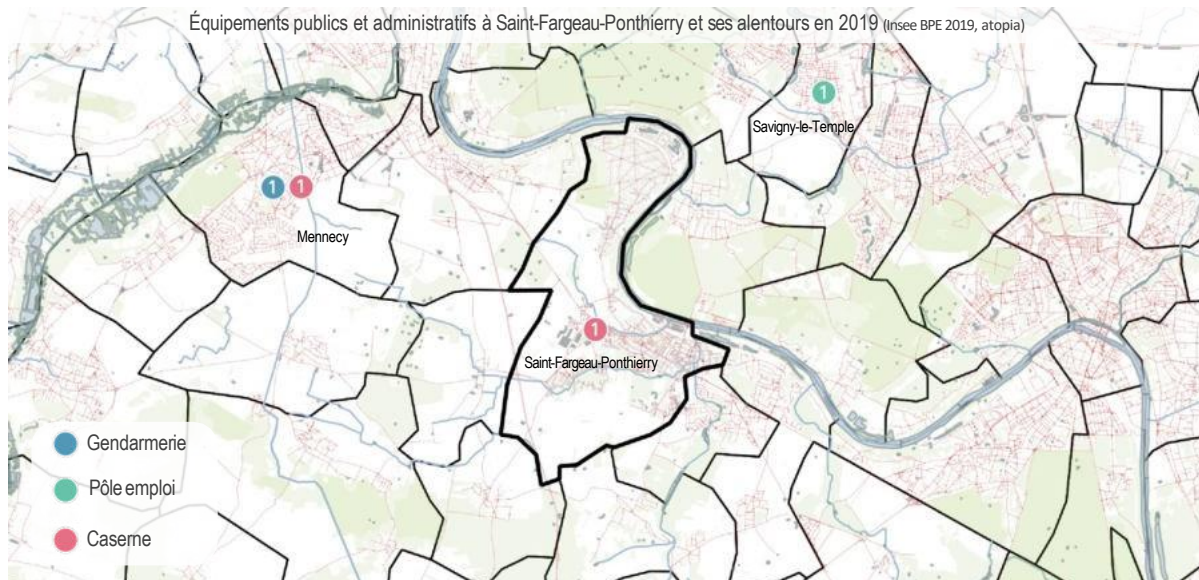
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# ÉQUIPEMENTS – Structures administratives et publiques



Équipements publics et administratifs à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2019 (Insee BPE 2019, atopia)



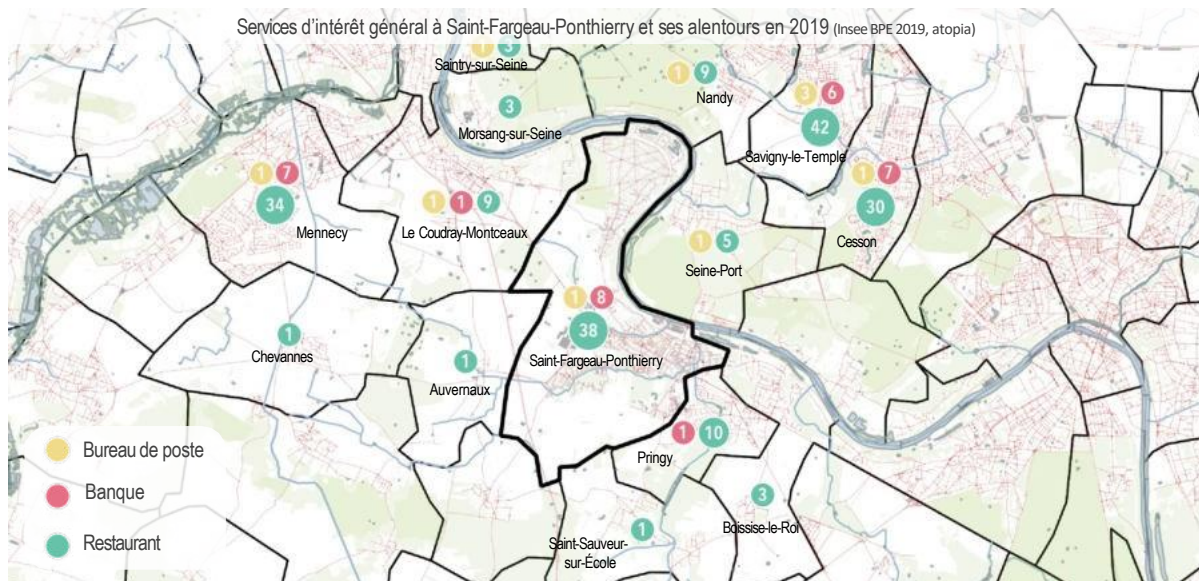
## Une offre en équipements publics suffisante

Saint-Fargeau-Ponthierry concentre très peu d'équipements publics avec uniquement la caserne de pompiers. Néanmoins d'autres services publics se situent à proximité de Saint-Fargeau-Ponthierry tels que des agences pôle emploi à Savigny-le-Temple, le Centre des Finances Publiques et les gendarmeries à Corbeil-Essonnes et Melun.

D'autre part, Saint-Fargeau-Ponthierry est doté de plusieurs services d'intérêt général avec 1 bureau de poste, 8 agences bancaires et 38 restaurants.

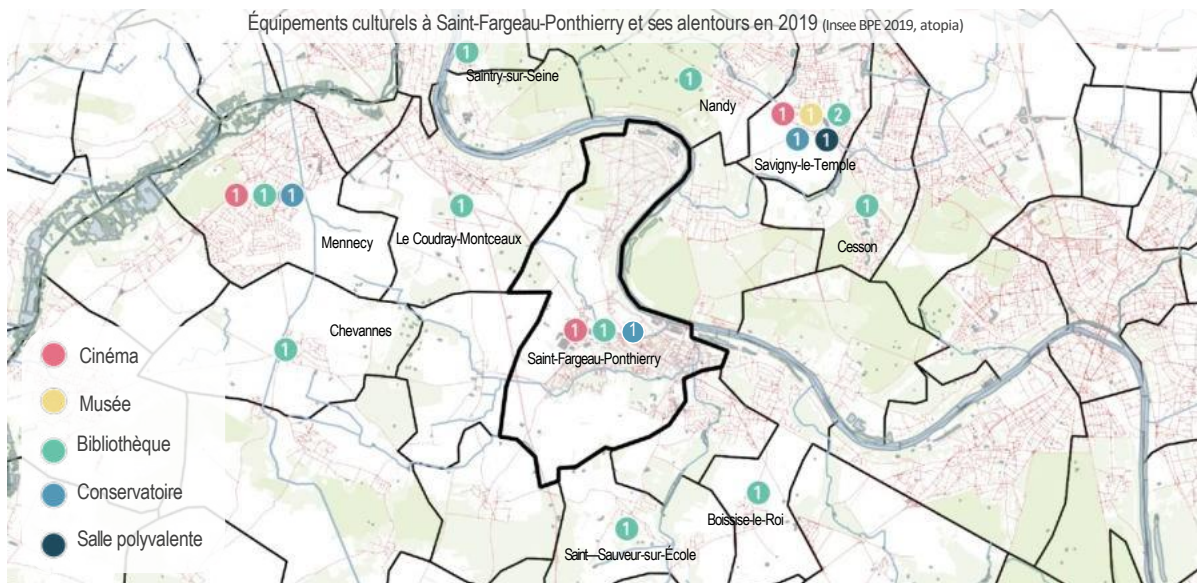
Saint-Fargeau-Ponthierry est également constituée de plusieurs infrastructures sportives.

Services d'intérêt général à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2019 (Insee BPE 2019, atopia)



# ÉQUIPEMENTS – Offre culturelle, sportive et de loisirs

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une offre culturelle croissante

La commune est équipée d'un cinéma, d'un théâtre, d'une bibliothèque. Et d'une école de musique.

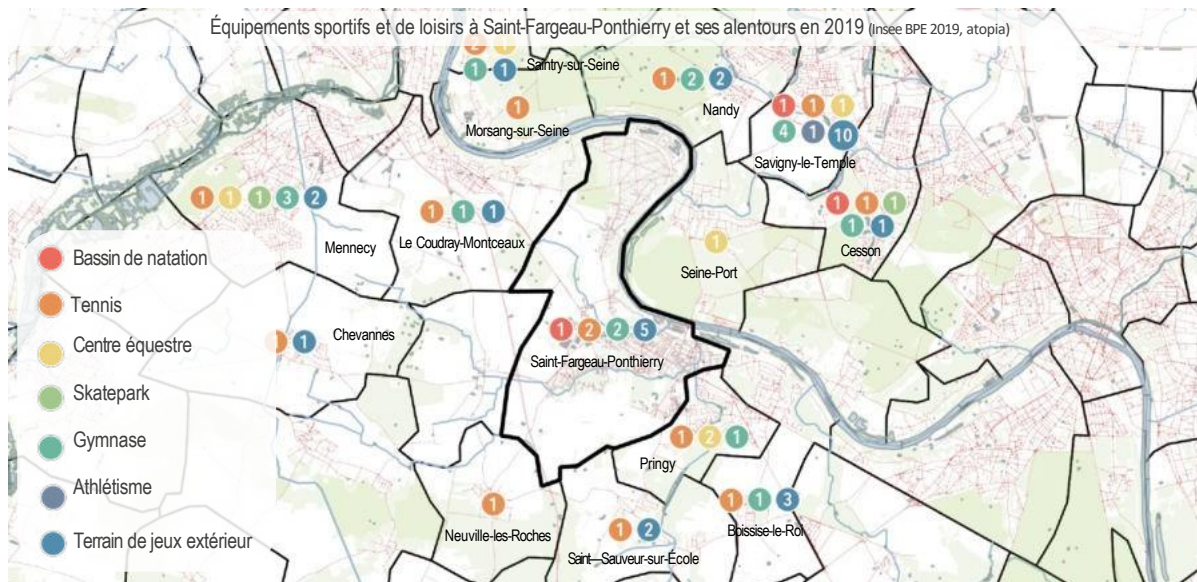
Néanmoins, l'espace culturel « Les 26 couleurs » occupe une place centrale dans l'activité culturelle de la commune. Cette infrastructure est équipée d'une salle polyvalente accueillant des pièces de théâtre, de danse et une salle de concert. Cet espace présente également un musée retraçant le passé industriel de la commune notamment à travers l'histoire de l'usine de papier peint Leroy.

Cette structure est accessible pour tous les publics, des sorties scolaires et périscolaires peuvent être organisées. Cet équipement appartient au réseau « Culture et vous » regroupant des équipements de la Communauté d'agglomération.

## Un tissu associatif sportif relativement dense et diversifié

Saint-Fargeau-Ponthierry est équipé de plusieurs infrastructures sportives :

- Piscine municipale Roger Gladieux,
- Terrain de football Chantal Fromentin-Imbert,
- Espace Georges Tettamanti,
- Salle de Motricité Polyvalente de Saint-Exupéry,
- Terrain de rugby.
- etc.



L'activité sportive est assez importante au sein de la commune, diverses associations telles que Escalade Degré+, Escrime Club de Ponthierry ou Planète Harmonie (Gymnastique Rythmiques et danse en loisirs et en compétition) etc. sont implantées dans la commune et permettent de renforcer la culture sportive à tous les âges. En effet, si certaines associations sont tournées vers les enfants, plusieurs d'entre elles telle que l'Association Gymnastique Volontaire et d'Entretien sont adressées aux seniors.

# ÉQUIPEMENTS – Offre culturelle, sportive et de loisirs

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

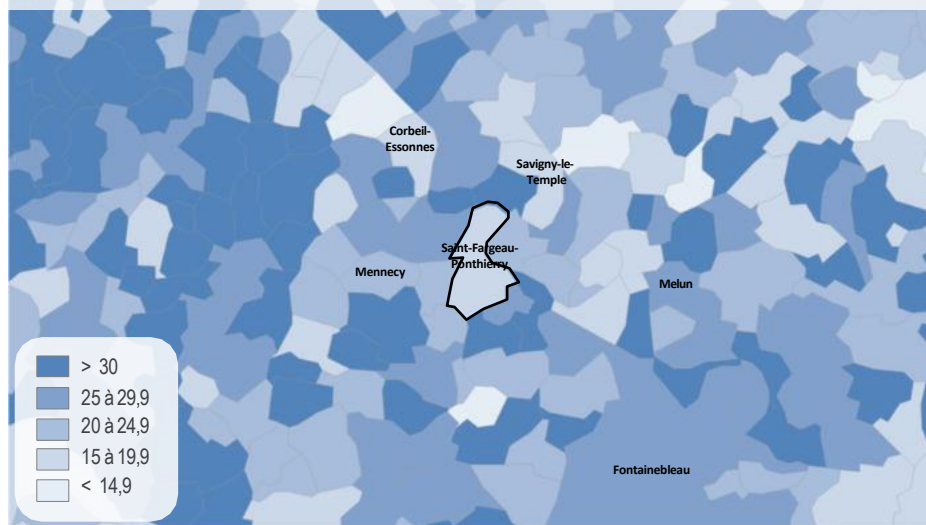
Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

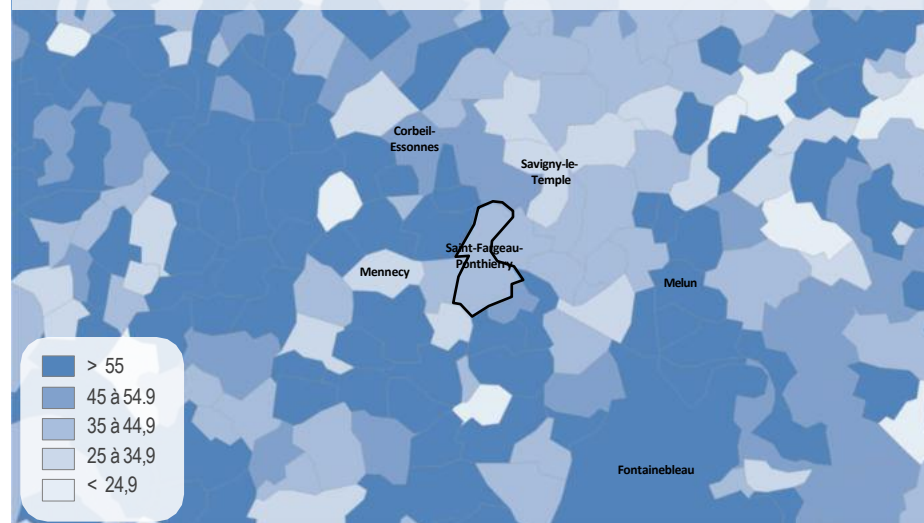


ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

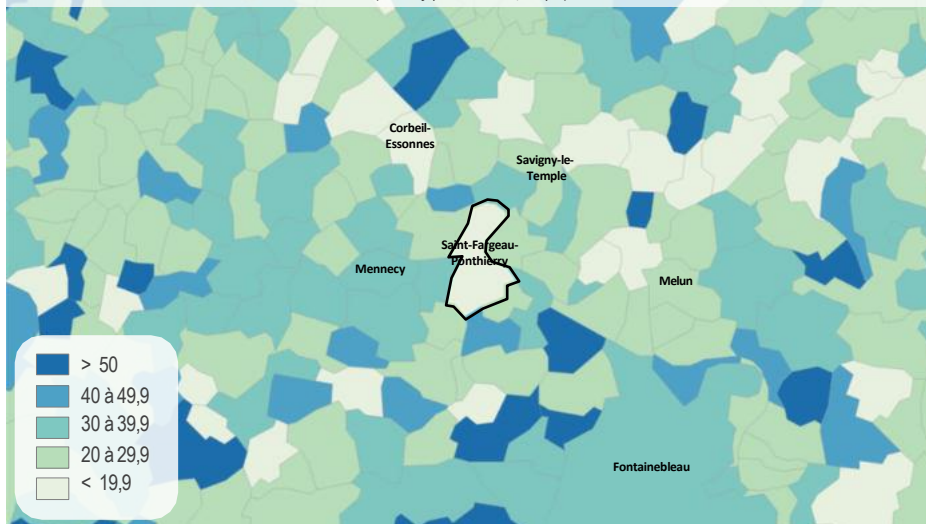
Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2018 (Insee Injep – Meos 2018, atopia)



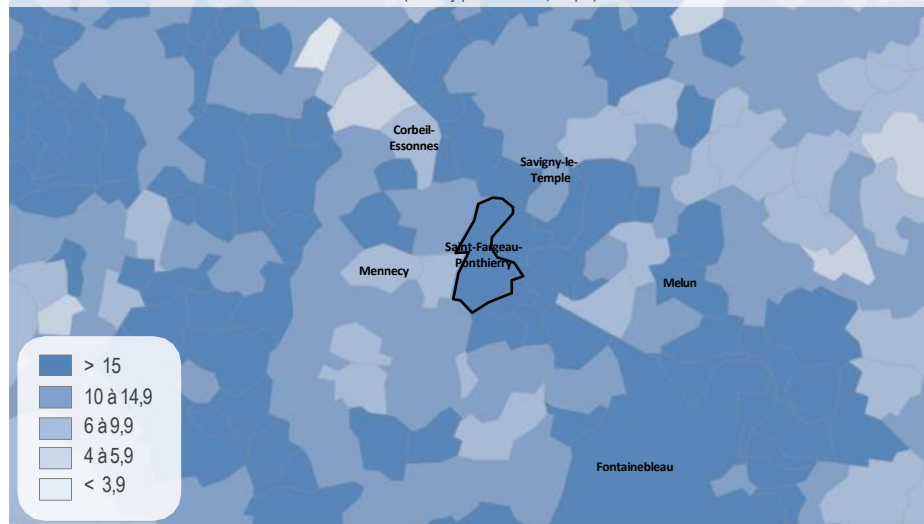
Nombre de licenciés sportifs de 0 à 14 ans pour 100 habitants à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2018 (Insee Injep – Meos 2018, atopia)



Nombre de licenciés sportifs de 15 à 29 ans pour 100 habitants à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2018 (Insee Injep – Meos 2018, atopia)

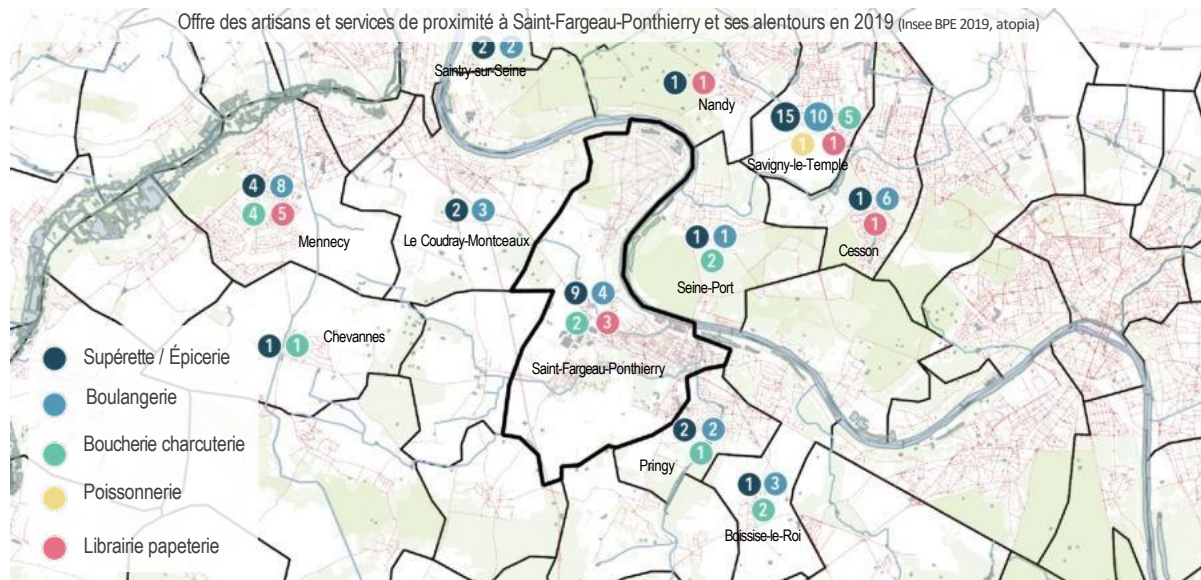


Nombre de licenciés sportifs de plus de 60 ans pour 100 habitants à Saint-Fargeau-Ponthierry et ses alentours en 2018 (Insee Injep – Meos 2018, atopia)



# ÉQUIPEMENTS – Offre de proximité et Grande et Moyenne Surface (GMS)

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une offre de proximité satisfaisante...

Saint-Fargeau-Ponhierry dispose d'une offre de proximité solide. La commune accueille plusieurs artisans de bouche tels que des boucheries et des boulangeries. Saint-Fargeau-Ponhierry accueille un marché le jeudi et le dimanche matin labellisé « Marché de Saint-Fargeau ».

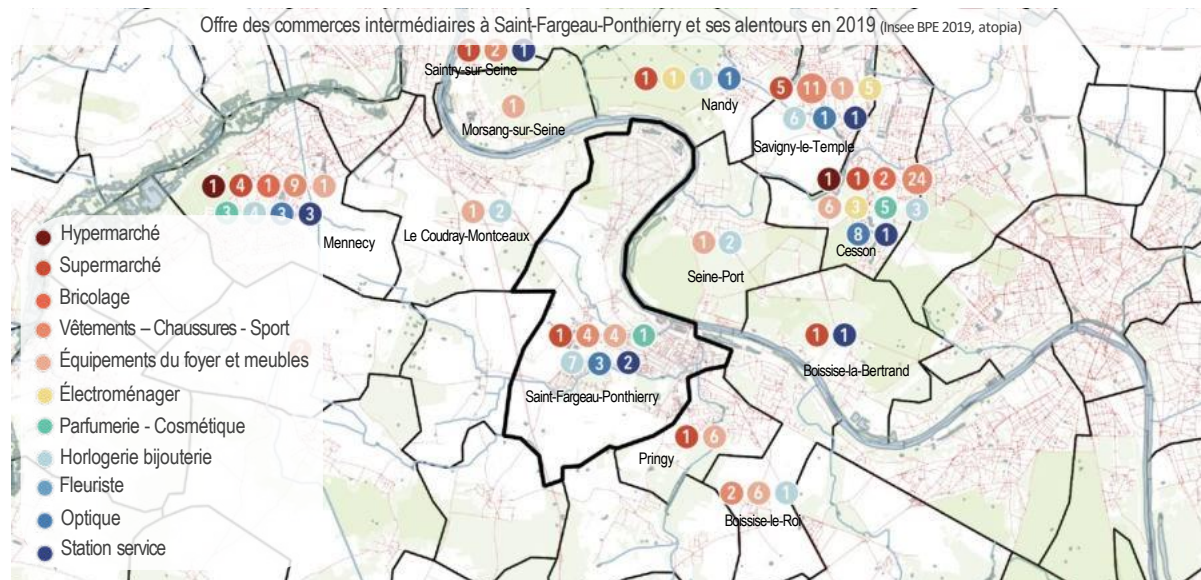
Par ailleurs, à l'occasion d'événements comme par exemple le festival « Seine en fête » ayant eu lieu cette année du 9 au 11 juillet, la commune autorise l'installation de commerces ambulants.

## ... de même pour l'offre de commerces intermédiaires

Saint-Fargeau-Ponhierry accueille 22 commerces considérés comme des grandes et moyennes surfaces en 2019.

Ce type d'offre semble très faible dans certaines communes limitrophes à Saint-Fargeau-Ponhierry, susceptible donc, d'attirer de nombreuses populations.

Elle est toutefois plus conséquente et complète dans les pôles de proximité que sont Savigny-le-Temple, Cesson ou Mennechy par exemple.

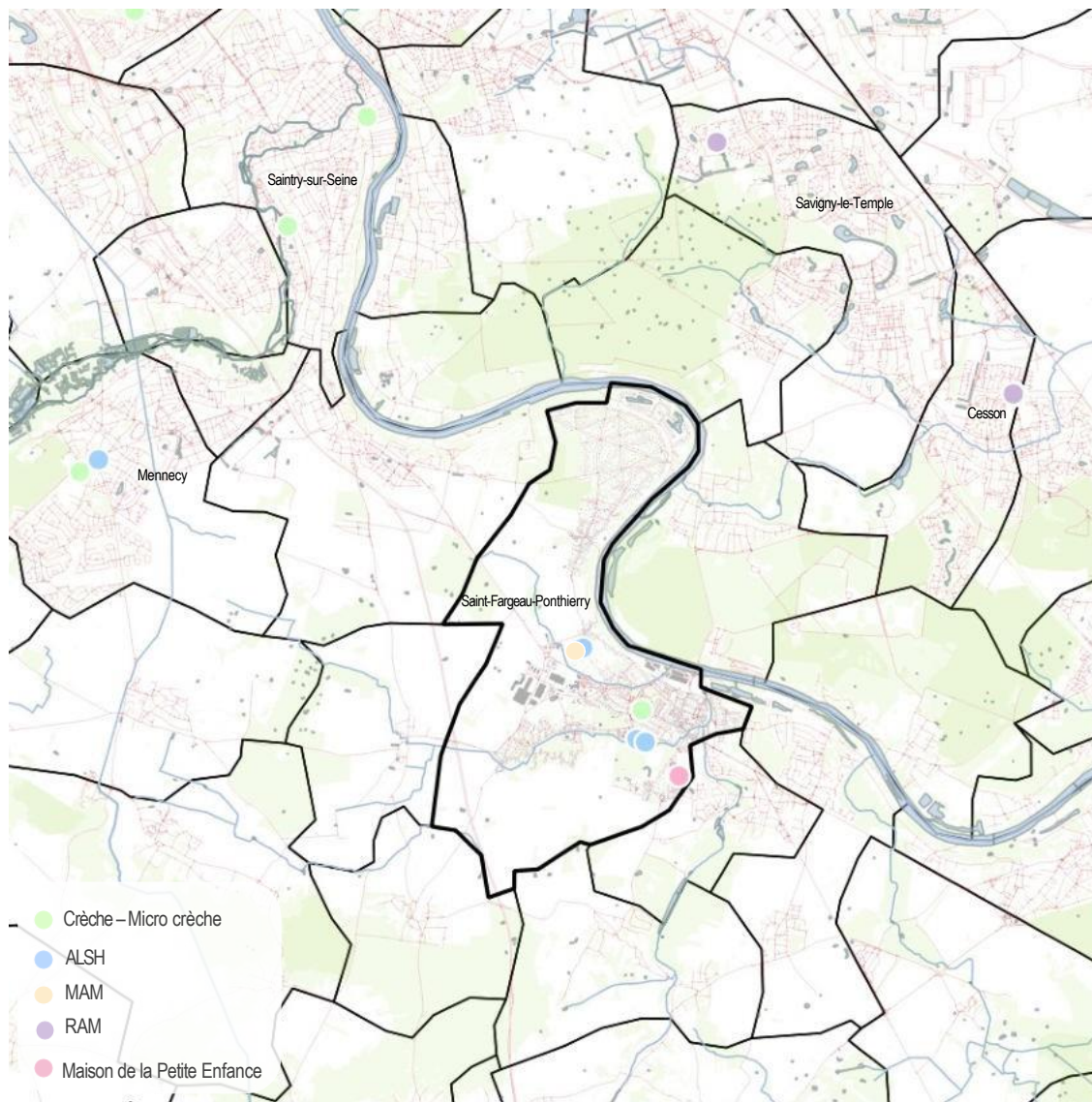


# ÉQUIPEMENTS – Petite enfance et éducation

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Infrastructures de garde des jeunes enfants à Saint-Fargeau-Ponhierry et ses alentours en 2021 (ville de Saint-Fargeau-Ponhierry, atopia)



## La petite enfance et l'accueil loisirs

Au sein de Saint-Fargeau-Ponhierry sont localisées:

- 3 crèches dont :
  - Multi accueil « Les Enfantines » : 60 places,
  - Multi accueil « Le Jardin des Lutins » : 32 places.
- 1 halte-garderie,
- Environ 100 assistantes maternelles, soit un potentiel de 300 places dont une Maison d'assistantes maternelles (MAM).

D'autre part, plusieurs structures de loisirs consacrées à la petite enfance comme la ludothèque sont présentes sur le territoire.

Concernant l'accueil de loisirs des enfants du CP au CM2, ce service est assuré par le centre « Christophe Béquet ».

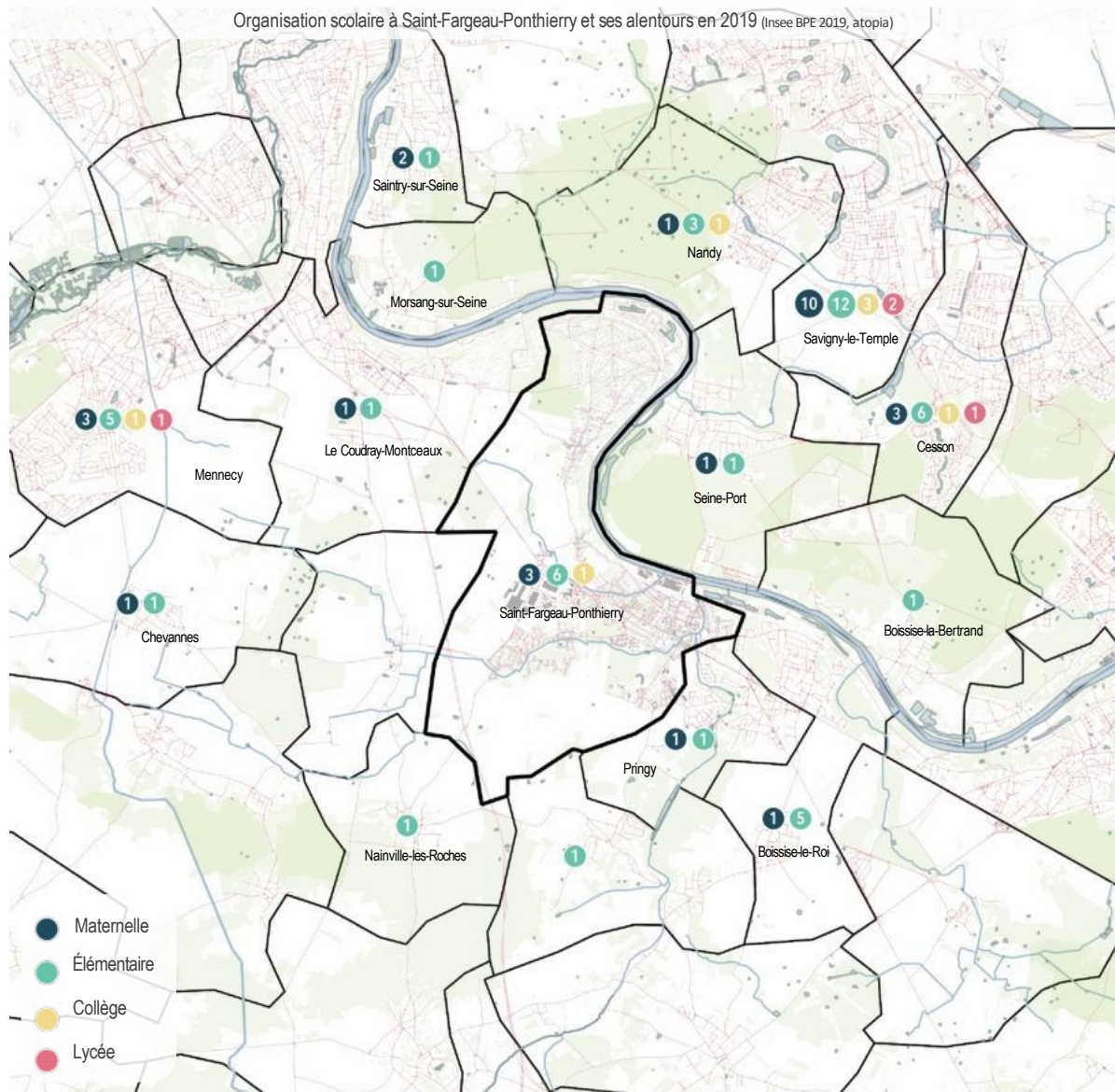
### Clé de lecture :

**ALSH** : Accueil de loisirs sans hébergement

**RAM** : Relais d'assistantes maternelles



Organisation scolaire à Saint-Fargeau-Ponhierry et ses alentours en 2019 (Insee BPE 2019, atopia)



## Une solide présence de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré

Sur l'année 2020-2021, Saint-Fargeau-Ponhierry regroupe 1 720 élèves du 1<sup>er</sup> degré répartis comme suit :

- 3 écoles maternelle (regroupant 360 élèves),
- 6 écoles élémentaires (regroupant 1 360 élèves).

Sur cette même période, pour les 6 écoles élémentaires la capacité d'accueil des différents établissements est presque atteinte. La hausse du nombre d'enfant à justifier l'ouverture d'une classe supplémentaire sur l'école primaire Moulin Clair, l'école élémentaire Fercot et l'école élémentaire Saint-Exupéry (cf. tableau page suivante).

Concernant l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, Saint-Fargeau-Ponhierry est équipé du collège François Villon qui accueille environ 910 élèves.

La commune ne dispose pas de lycée, les élèves doivent se rendre à Mennecy, Savigny-le-Temple, Cesson ou même Melun. Des liaisons de bus scolaires sont ainsi assurées.

Évolution du nombre d'élèves et de classes par écoles présentes à Saint-Fargeau-Ponthierry (source : commune)

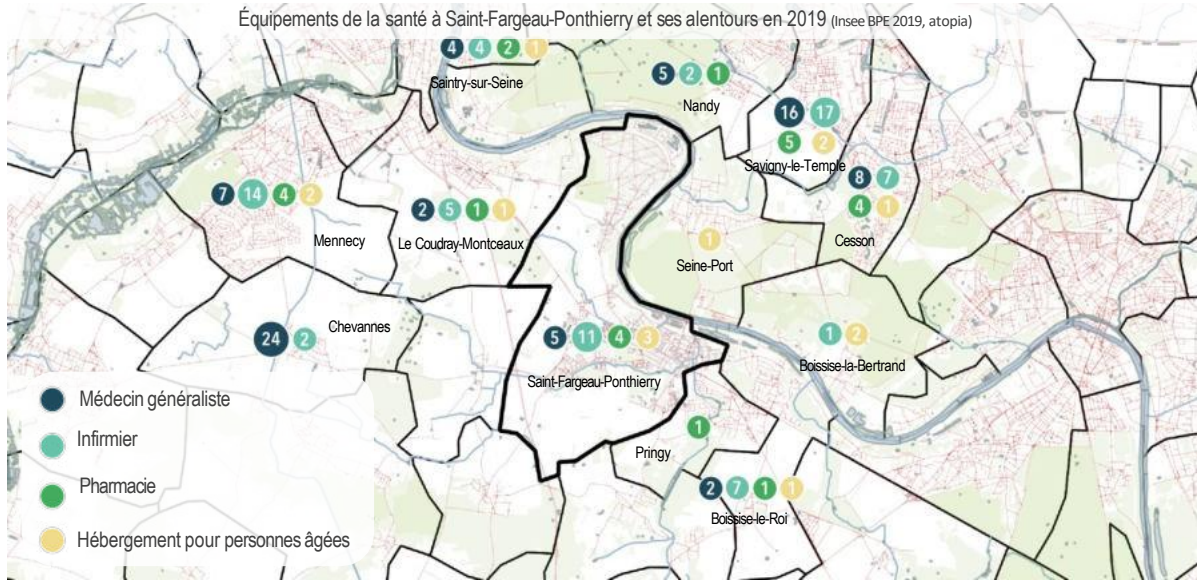
	ANNEE 2016/2017							ANNEE 2017/2018							ANNEE 2018/2019							ANNEE 2019/2020							ANNEE 2020/2021							
	NIVEAU	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL	CAPACITE	SEUIL MATER	SEUIL ELEM	NIVEAU	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL	CAPACITE	SEUIL MATER	SEUIL ELEM	NIVEAU	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL	CAPACITE	SEUIL MATER	SEUIL ELEM	NIVEAU	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL	CAPACITE	SEUIL MATER	SEUIL ELEM	NIVEAU	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL	CAPACITE	SEUIL MATER	SEUIL ELEM	
Maternelle Bordes	PS	31						PS	41						PS	46							PS	49						PS	45					
	MS	40						MS	39						MS	37							MS	43						MS	44					
	GS	46	5	117	150	30	X	GS	40	5	120	150	30	X	GS	38	5	121	150	30	X	GS	39	5	131	150	29	X	GS	47	5	136	150	29	X	
Maternelle Fercot	PS	38						PS	38						PS	45							PS	36						PS	37					
	MS	46	4	121	120	30	X	MS	45	5	129	150	30	X	MS	28	5	120	150	30	X	MS	46	5	119	150	29	X	MS	42	5	126	150	29	X	
	GS	37						GS	46						GS	47						GS	37													
Maternelle Grands Cèdres	PS	33						PS	22						PS	32							PS	34						PS	27					
	MS	33	4	91	120	30	X	MS	30	4	86	120	30	X	MS	24	4	92	120	30	X	MS	34	4	97	120	29	X	MS	36	4	98	120	29	X	
	GS	25						GS	34						GS	36						GS	29													
Primaire Moulin Clair	PS	39						PS	40						PS	49							PS	54						PS	46					
	MS	51						MS	40						MS	42							MS	47						MS	50					
	GS	55						GS	48						GS	40							GS	42						GS	51					
	CP	45	11	312	302		27,5	CP	55	13	322	358		27,5	CP	54	14	358	398		27,5	CP	39	14	365	398		27,5	CP	40	15	373	412		27,5	
	CE1	38						CE1	46						CE1	55						CE1	53						CE1	40						
	CE2	33						CE2	27						CE2	49						CE2	57						CE2	50						
	CM1	31						CM1	36						CM1	34						CM1	43						CM1	53						
	CM2	20						CM2	30						CM2	35						CM2	30						CM2	43						
Primaire Marie Curie	PS	17						PS	29						PS	18							PS	20						PS	24					
	MS	24						MS	21						MS	31							MS	19						MS	18					
	GS	25	9	207	248		27,5	GS	20	9	204	248		27,5	GS	20	8	192	228		27,5	GS	31	7	178	198		27,5	GS	19	7	176	198		27,5	
	CP	23						CP	25						CP	21						CP	20						CP	29						
	CE1	32						CE1	23						CE1	22						CE1	18						CE1	19						
	CE2	32						CE2	29						CE2	23						CE2	23						CE2	18						
	CM1	25						CM1	30						CM1	28						CM1	21						CM1	26						
	CM2	29						CM2	27						CM2	29						CM2	26						CM2	23						
Primaire CAMUS	PS	17						PS	19						PS	24							PS	28						PS	29					
	MS	23						MS	20						MS	26							MS	24						MS	31					
	GS	17	6	161	165		27,5	GS	22	7	166	193		27,5	GS	22	8	182	228		27,5	GS	29	8	204	228		27,5	GS	27	8	212	228		27,5	
	CP	16						CP	19						CP	19						CP	23						CP	27						
	CE1	23						CE1	19						CE1	23						CE1	21						CE1	24						
	CE2	26						CE2	25						CE2	18						CE2	26						CE2	25						
	CM1	21						CM1	20						CM1	27						CM1	23						CM1	28						
	CM2	18						CM2	22						CM2	23						CM2	30						CM2	21						
Elementaire Grands Cèdres	CP	31						CP	19						CP	29							CP	31						CP	30					
	CE1	31	7	182	192	X	27,5	CE1	32	6	160	165	X	27,5	CE1	24	6	141	165	X	27,5	CE1	26	6	151	165	X	27,5	CE1	34	6	153	165	X	27,5	
	CE2	26						CE2	29						CE2	30						CE2	29						CE2	25						
	CM1	52						CM1	28						CM1	28						CM1	36						CM1	29						
	CM2	42						CM2	52						CM2	30						CM2	29						CM2	35						
Elementaire Fercot	CP	40						CP	39						CP	51							CP	47						CP	42					
	CE1	37	9	215	248	X	27,5	CE1	39	9	216	248	X	27,5	CE1	36	9	210	248	X	27,5	CE1	51	8	220	220	X	27,5	CE1	51	9	233	248	X	27,5	
	CE2	42						CE2	39						CE2	43						CE2	44						CE2	53						
	CM1	54						CM1	51						CM1	38						CM1	42						CM1	45						
	CM2	42						CM2	48						CM2	42						CM2	36						CM2	42						
Elementaire Saint-Exupéry	CP	41						CP	50						CP	38							CP	39						CP	37					
	CE1	30	9	212	248	X	27,5	CE1	46	9	222	248	X	27,5	CE1	47	9	214	248	X	27,5	CE1	59	8	213	220	X	27,5	CE1	35	9	213	248	X	27,5	
	CE2	48						CE2	30						CE2	52						CE2	54						CE2	43						
	CM1	43						CM1	52						CM1	27						CM1	50						CM1	54						
	CM2	50						CM2	44						CM2	50						CM2	31						CM2	48						

Mesures de la carte scolaire:  
 FERMETURE DE CLASSE  
 OUVERTURE DE CLASSE

Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry/Pole Education/Service scolaire/ Juin 2021

# ÉQUIPEMENTS – Offre de santé

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Une couverture médicale minimum mais en relais des grandes polarités

Avec 5 médecins pour 14 109 habitants, et donc un ratio d'environ 3,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants, Saint-Fargeau-Ponhierry dispose d'une bonne couverture médicale minimum. En effet, un manque de médecins généralistes est constaté sur la commune.

À titre de comparaison, ce ratio est de 6,1 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le territoire dispose d'une couverture médicale relativement importante avec :

- 5 médecins généralistes,
- 11 infirmiers,
- 4 pharmacies,
- 3 hébergements pour personnes âgées,
- 1 maison de santé.

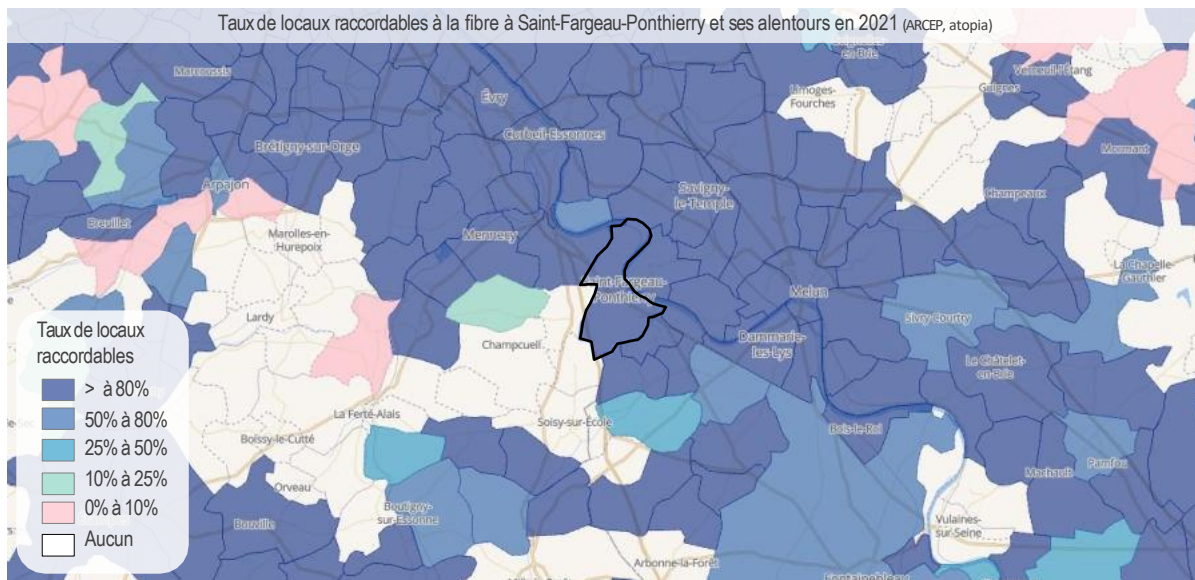
Nombre moyen de médecins pour 10 000 habitants dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et ses alentours en 2020 (CartoSanté FNPS – Insee 2020, atopia)



Bien que l'accès aux différentes spécialités de médecine reste limité et peu diversifié, Saint-Fargeau-Ponhierry s'inscrit comme territoire relais aux infrastructures hospitalisées de Melun.

# ÉQUIPEMENTS – Offre numérique

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

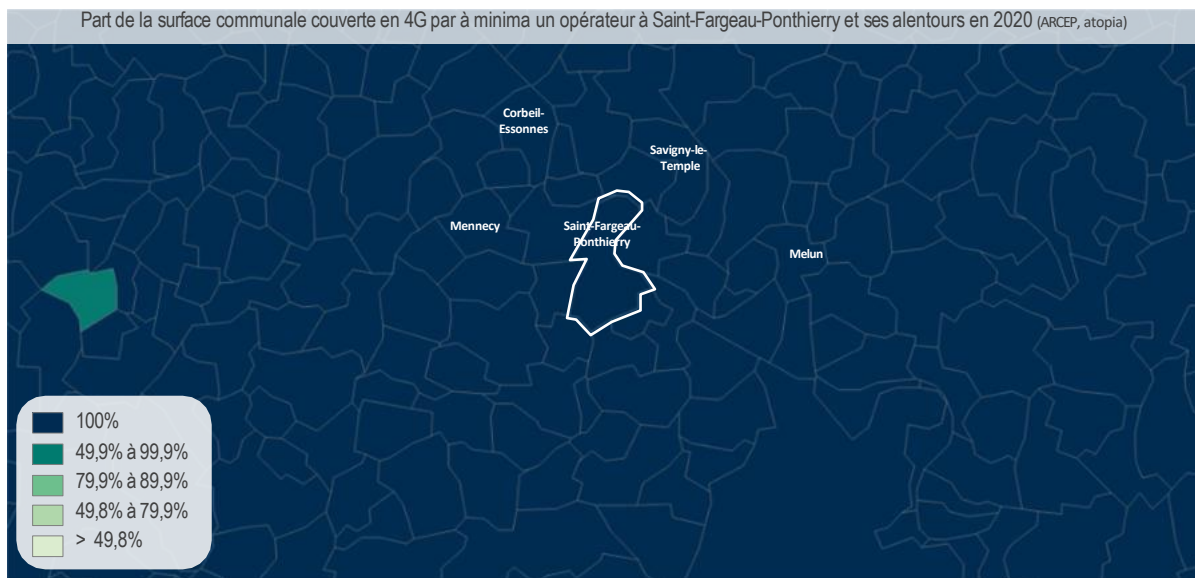


## Une couverture numérique complète

La couverture numérique de Saint-Fargeau-Ponthierry est quasiment complète.

La fibre est développée sur la quasi-totalité du territoire avec un taux de locaux raccordables supérieur à 80%.

Le réseau internet mobile 4G est déployé sur l'ensemble du territoire avec un taux de 100%.



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# MOBILITÉ

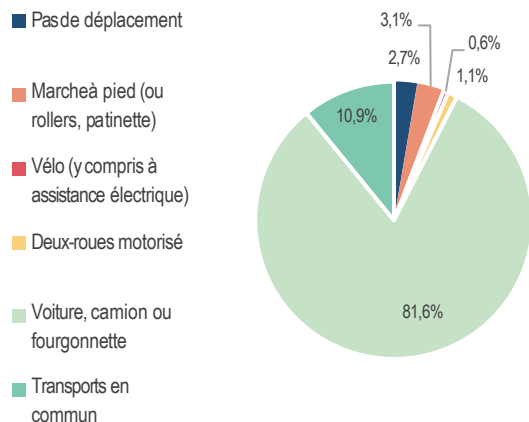
- Motorisation des ménages
- Transports en commun
- Mobilité douce

# MOBILITÉ – Motorisation des ménages

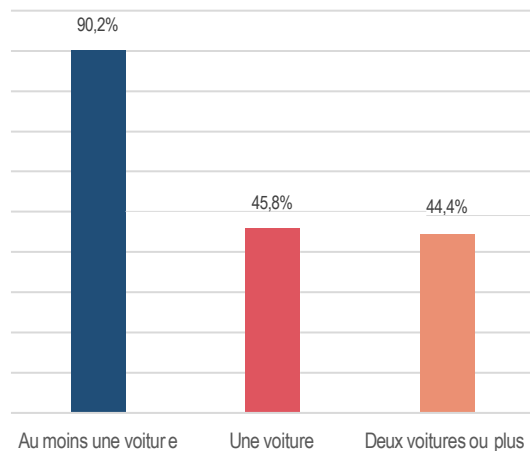
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Mode de transport principal le plus souvent utilisé par les actifs de Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



Niveau d'équipement en voiture des ménages à Saint-Fargeau-Ponthierry en 2018 (Insee RP 2018, atopia)



## La dominance de la voiture comme moyen de transport privilégié

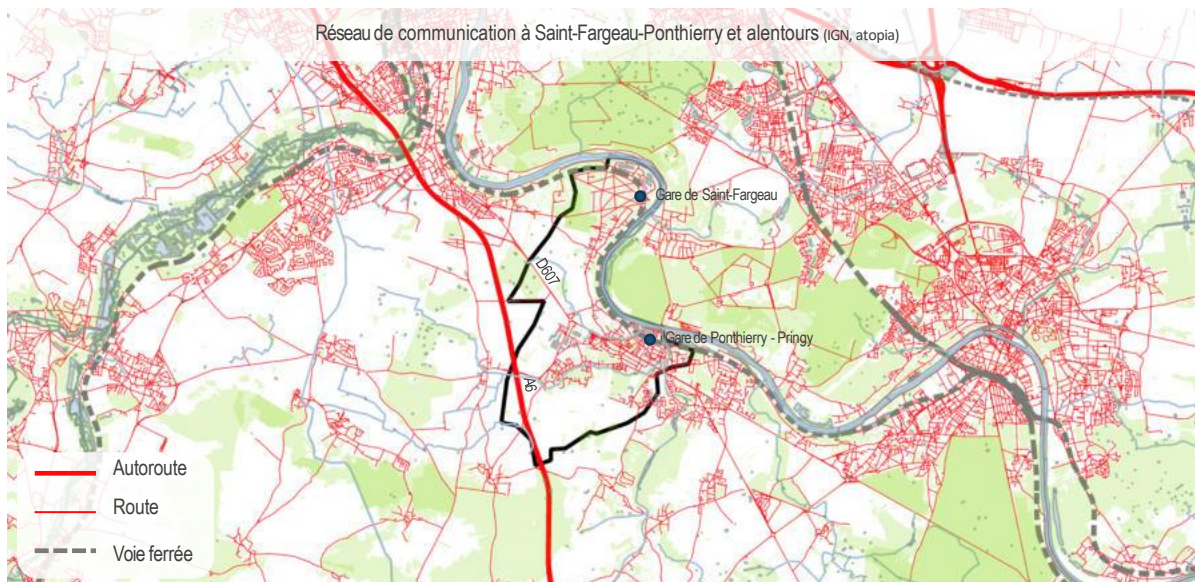
Saint-Fargeau-Ponthierry est équipée d'un réseau routier structurant avec la D607 permettant de rejoindre Fontainebleau ainsi que la N7 vers Corbeil-Essonnes et Orly. La commune est également traversée par l'autoroute du Soleil, axe majeur reliant Paris au sud de la France. Ainsi, Saint-Fargeau-Ponthierry se trouve à moins de 30 minutes de Corbeil-Essonnes, Fontainebleau, Melun et à moins d'une heure de Paris.

La ligne D du RER permettant de rejoindre Juvisy puis Paris-Gare de Lyon est desservie par deux gares au sein de la commune.

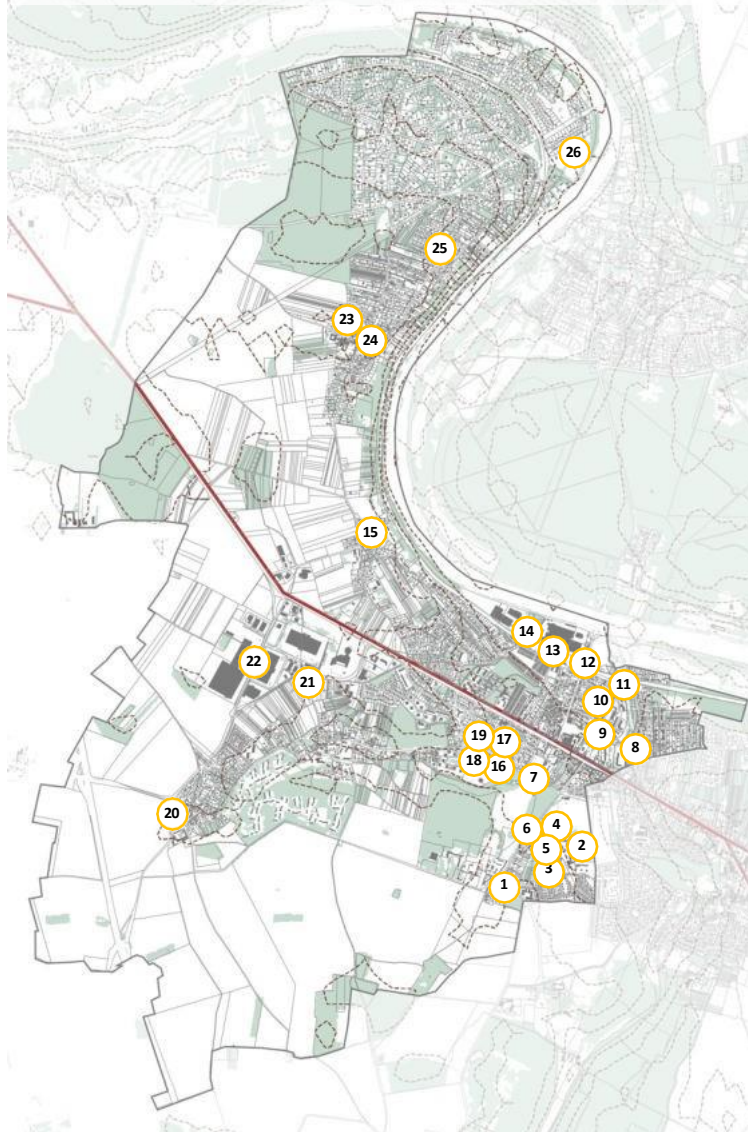
Si Saint-Fargeau-Ponthierry est plutôt bien équipé en transport ferroviaire, la population active utilise à 81,6% la voiture comme moyen de transports privilégié. La part des actifs utilisant les transports en commun est de 10,9%. Cette part reste plus faible que la moyenne de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (28,1%) et du département (27%).

Afin d'encourager la pratique du covoiturage, la commune a mis à disposition deux places dédiées à cette pratique sur le parking de la gare de Ponthierry-Pringy. Par ailleurs, une stratégie de desserte pour le covoiturage est actuellement en réflexion au sein du Parc naturel Régional du Gâtinais français afin de faciliter les déplacements entre les communes du parc.

Réseau de communication à Saint-Fargeau-Ponthierry et alentours (IGN, atopia)



Parcs de stationnement ouvert au public en 2021 à Saint-Fargeau-Ponthierry (atopia)



Sur la carte	Localisation (par poches)	Nombre de places
1	Rue Sachot	30
2	École Marie Curie	67 + 2 PMR
3	Rue Marie Curie	6
4	Maison de la Petite Enfance	46
5	Entre rue Georges Charpak et rue Émile Filée	102
6	Rue de Jonville	107
7	Place Cross Zimmerne	16
8	Cimetière de Saint-Fargeau-P.	9 + 1 PMR
9	École maternelle Moulin Clair, Les Heures Claires et Marché	63
10	Mail du Moulin Clair	70
11	Rue des Prés	160 + 2 PMR
12	Gare Ponthierry-Pringy	47
13	Rue Jean Ferrand et Square François Debette	33
14	Rue de la Sausaie	24
15	Rue de la Libération	5
16	École élémentaire St-Exupéry	25 + 1 PMR
17	Rue de la Fileuse	18 + 1 PMR
18	Place de la Pièce de l'Étang	48
19	Rue Jean Lamoureux	15
20	Rue de Moulignon	33
21	Crématorium Sud 77	28
22	Zone d'activité	670
23	Rue du Prieuré + Avenue de la Gare	39
24	Rue de Coudray et rue de Galilée	102
25	École de Saint-Fargeau-P. et chemin des Côteaux	61 + 3 PMR
26	Tennis et station RER	29

## Inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, hybrides, électriques et vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités

Conformément à l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit établir un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos dans les parcs ouverts au public. Il établit également les possibilités de mutualisation de ces capacités.

En 2021, l'offre de stationnement en parc ouvert au public à Saint-Fargeau-Ponthierry est relativement conséquente et bien répartie sur l'ensemble de la commune. Cette offre est toutefois davantage concentrée à l'est.

En plus d'une offre de stationnement « classique », des places sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou aux véhicules électriques et hybrides.

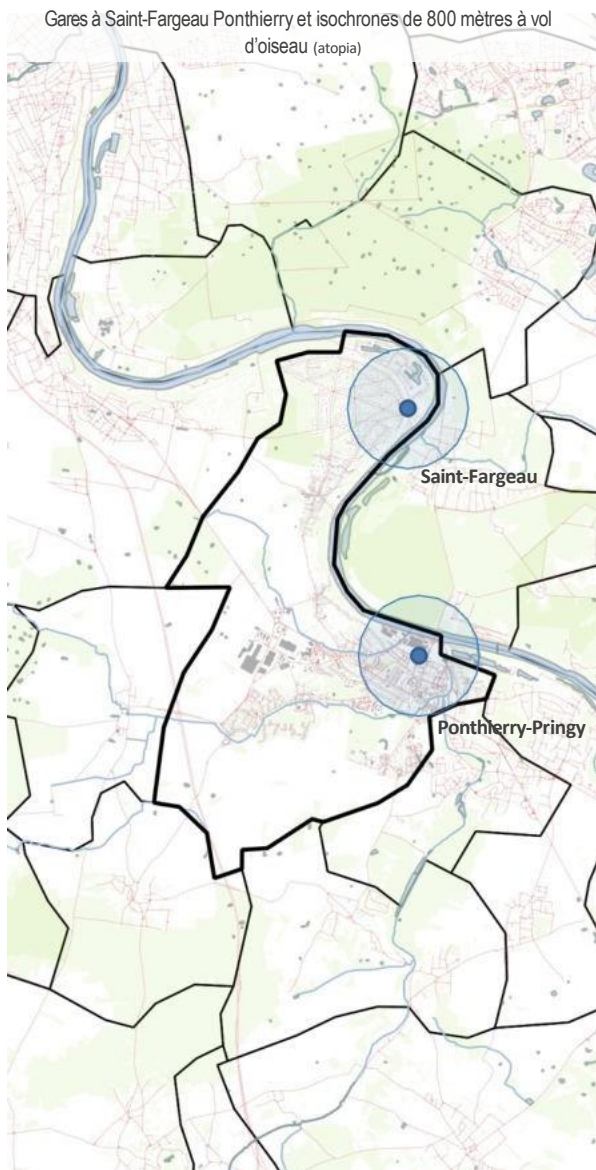
De plus, Saint-Fargeau-Ponthierry dispose de boxes à vélo à proximité de la gare de Ponthierry/Pringy et près de la gare de Saint-Fargeau.

Ces installations permettent une aux habitants et actifs une alternative à la voiture individuelle et / ou d'accéder rapidement à la gare.

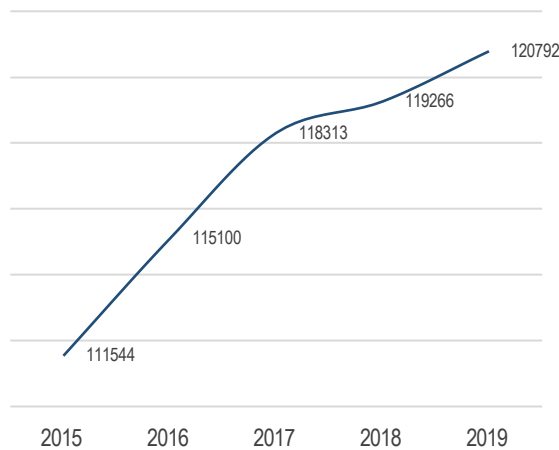
Compte tenu de la configuration de ces espaces de stationnement, une mutualisation de ces derniers semble possible, notamment dans le secteur de la commue regroupant la Maison de la Petite Enfance et l'École Marie Curie entre autre (Cf. emplacements 2 et 4 dans le tableau ci-joint et carte ci-dessous).



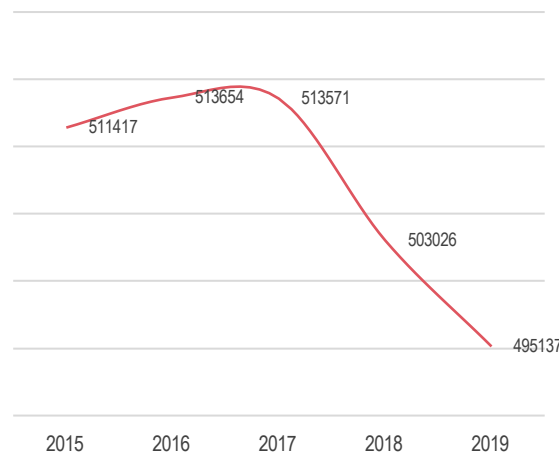




Évolution du nombre de voyageurs par an en gare de Saint-Fargeau (RER D) (SNCF OpenData, atopia)



Évolution du nombre de voyageurs par an en gare de Ponthierry-Pringy (RER D) (SNCF OpenData, atopia)



## De plus en plus d'usagers en gare de Saint-Fargeau au détriment de Ponthierry-Pringy

Si la fréquentation annuelle en gare de Saint-Fargeau sur la ligne du RER D n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, passant de 111 544 usagers par an en 2015 à 120 792 usagers par an en 2019, ce n'est pas le cas pour la gare de Ponthierry-Pringy.

En effet, la gare de Ponthierry-Pringy, pourtant nettement plus fréquentée que celle de Saint-Fargeau, a vu son nombre annuel d'usagers diminuer depuis 2016 et de manière beaucoup plus conséquente à partir de 2017. Sa fréquentation est passée de 513 571 usagers par an en 2017 à 495 137 usagers par an en 2019 (soit 18 434 usagers de moins en deux ans).

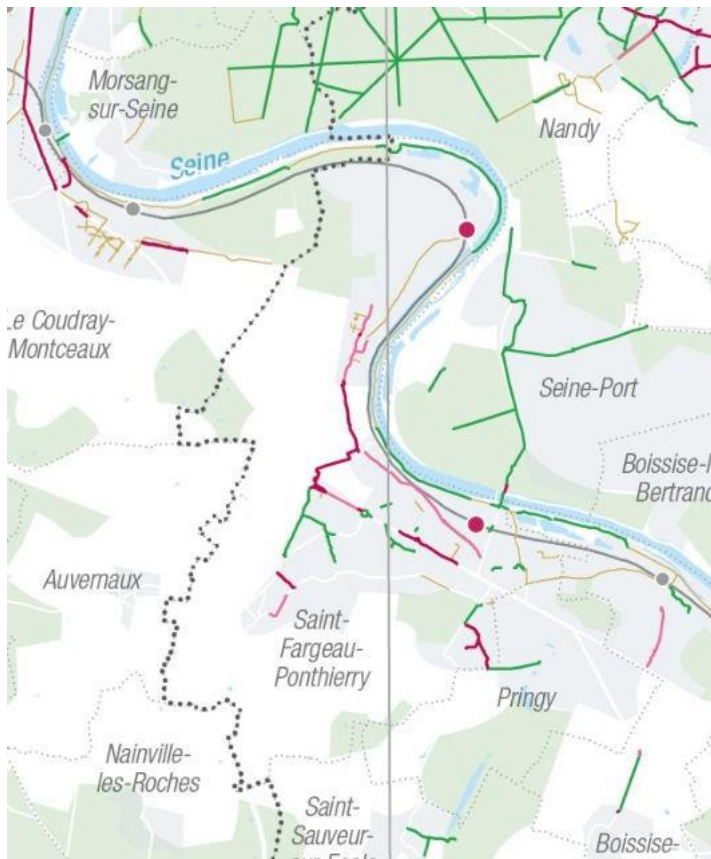
Cela est dû à la dégradation de la desserte, les modifications opérées en 2018 ayant supprimé les liaisons avec Paris sans changement et rallongeant le temps de parcours.

# MOBILITÉ – Mobilité douce et stationnement dans l'hypercentre

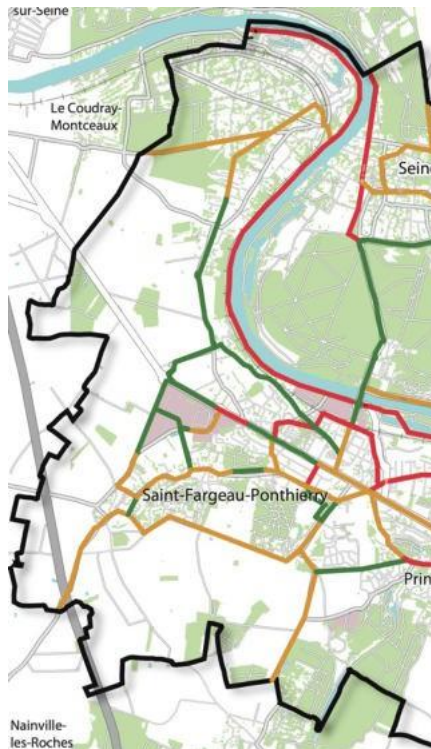
Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Aménagements cyclables (Institut Paris Région)



Actualisation du Schéma Directeur des liaisons douces de la CAMVS (CAMVS, 2021)



— Aménagement cyclable existant  
— Aménagement cyclable programmé à court terme (5 ans)  
— Aménagement cyclable projeté à moyen/long terme  
 Zone d'activités  
 Espace vert

**Types de voiries cyclables**

Type de voirie	En Île-de-France
Piste cyclable	1 854 km
Bande ou couloir de bus	229 km
Chemin mixte ou voie verte	2 420 km
Double-sens cyclable	890 km
Aménagement non défini	33 km

**Autres**

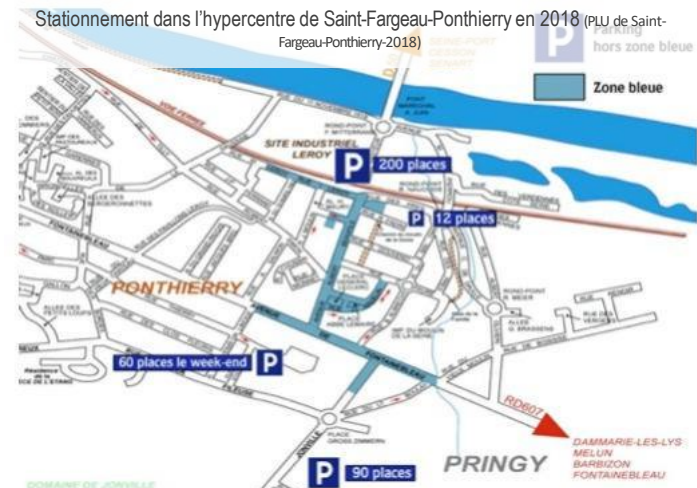
Zone ou voie de circulation apaisée	3 612 km de voies de circulation apaisées
Stationnement en gare	356 stationnements vélo localisés auprès des gares et stations

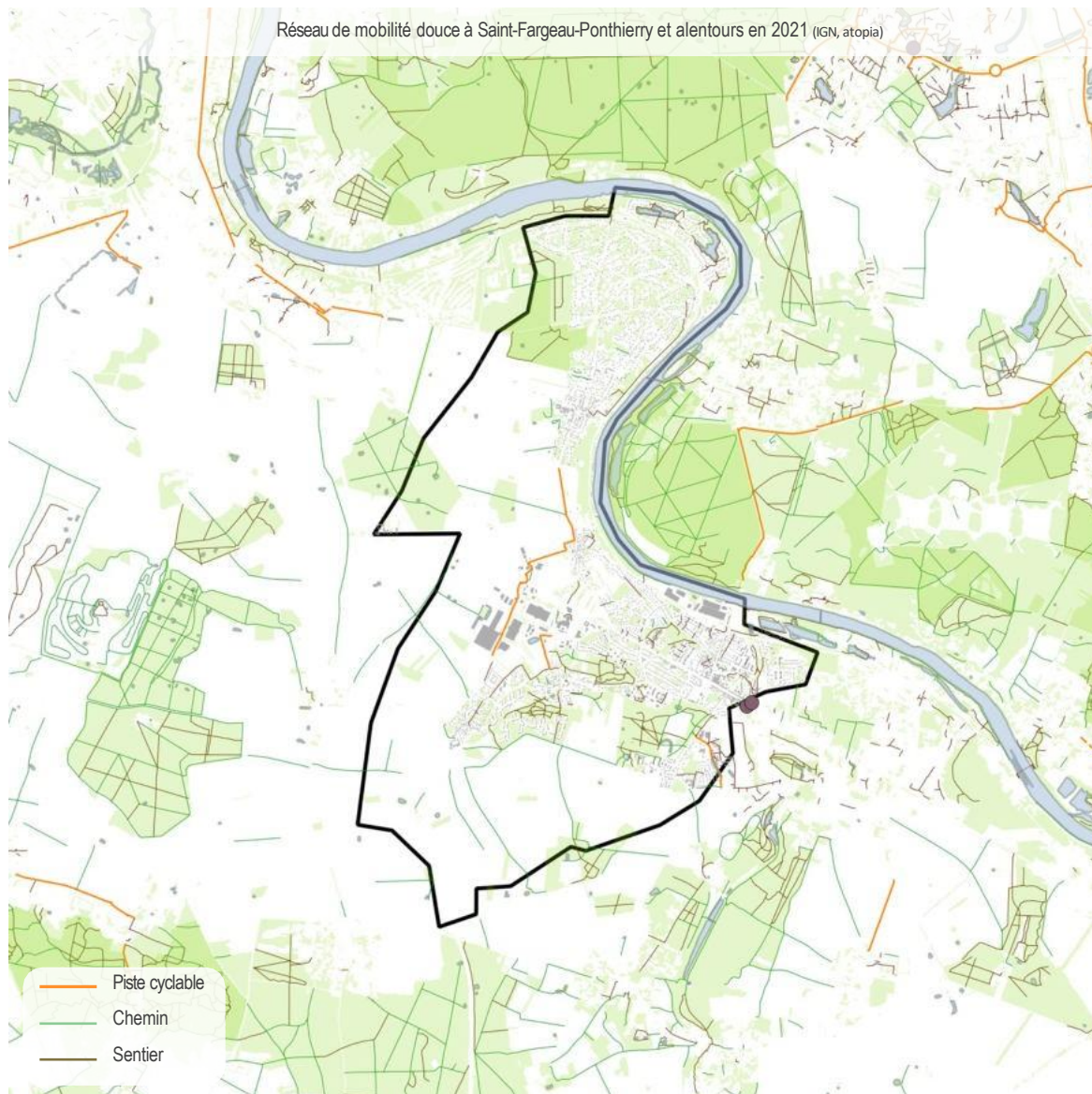
## Une offre alternative à la voiture individuelle encore peu attractive

L'hypercentre de Saint-Fargeau-Ponthierry est classé en zone bleue pour le stationnement et ce depuis le 20 septembre 2010. Ce dispositif permet une meilleure rotation des véhicules afin que les commerces et les équipements de proximité soient accessibles par tous. Le stationnement est donc gratuit et limité à 1h30 du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Sont concernés par ce dispositif :

- Avenue de Fontainebleau depuis la rue de l'Avenir jusqu'à la rue du Lieutenant-Boulay,
- Avenue Albert-Beaufils,
- Place du Général-Leclerc,
- Rue Jacques-Madelin,
- Rue de Jonville (jusqu'à la chapelle),
- Parking rue Jean-Moulin,
- Parking à l'angle de l'avenue Albert-Beaufils et de la rue des Prés,
- Rue Isidore-Leroy (jusqu'à la gare),
- Rue du 19-Mars-1945.





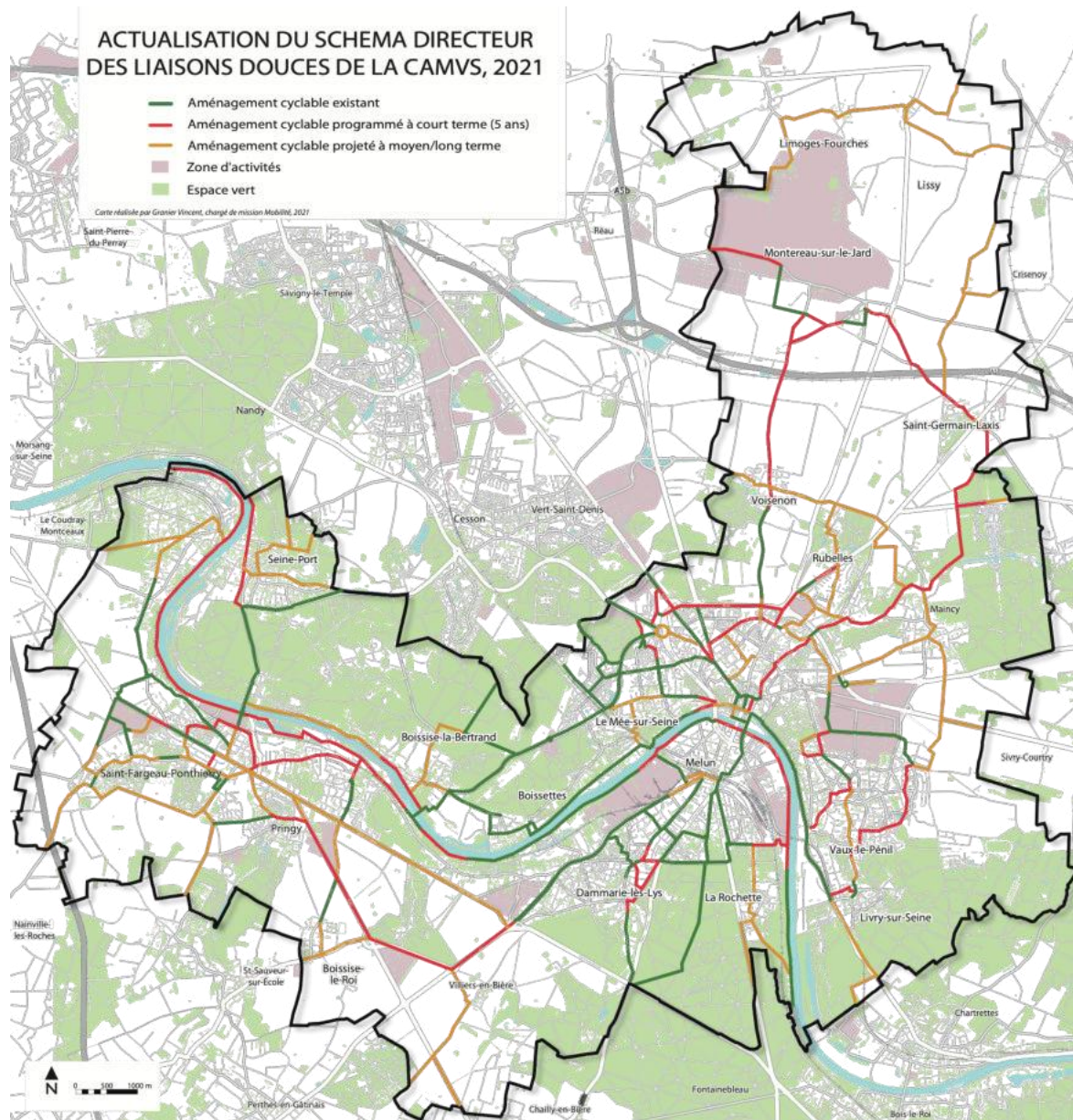
## Un réseau de mobilités douces en développement

Saint-Fargeau-Ponhierry est doté de liaisons douces sur 11 kilomètres. Afin d'encourager l'utilisation de moyens de transports plus respectueux de l'environnement et comme expliqué plus tôt, la commune a installé des boxes à vélo à proximité de la gare de Ponhierry/Pringy et près de la gare de Saint-Fargeau.

Ce réseau est complété par différents sentiers s'appuyant sur des anciens chemins ruraux. De plus, la commune est le point de départ du GR32, itinéraire de 136 kilomètres rejoignant Chécy dans le Loiret.

À noter que le chemin de halage en bord de Seine constitue une voie douce structurante pour le territoire. Ajoutons que la commune intégrera très prochainement le réseau Eurovéloroute par la création d'un tronçon longeant la Seine.

De plus, des potentielles connexions avec les autres communes comme Le Coudray-Montceaux sont réalisables.



## Schéma directeur des liaisons douces de Melun Val de Seine

Pour diminuer le trafic automobile et ses nuisances, il faut développer des solutions alternatives à l'usage de la voiture, dont le vélo.

L'objectif du Schéma directeur des liaisons douces de Melun Val de Seine est de déployer un réseau cyclable avec des itinéraires continus, sécurisés et permettant de relier chacune des 20 communes de l'agglomération au pôle d'équipement le plus proche.

Ce schéma qui est un document d'orientation et de planification a été actualisé en juillet 2018 pour intégrer les communes qui ont rejoint l'agglomération en 2016 et 2017 et pour prendre en compte les nouvelles priorités. L'objectif est de doubler le linéaire du réseau cyclable à court terme (sous 5 ans), soit plus de 58 km de nouveaux itinéraires.

Début 2019, le réseau cyclable communautaire se compose de 65,3 km d'itinéraires.



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

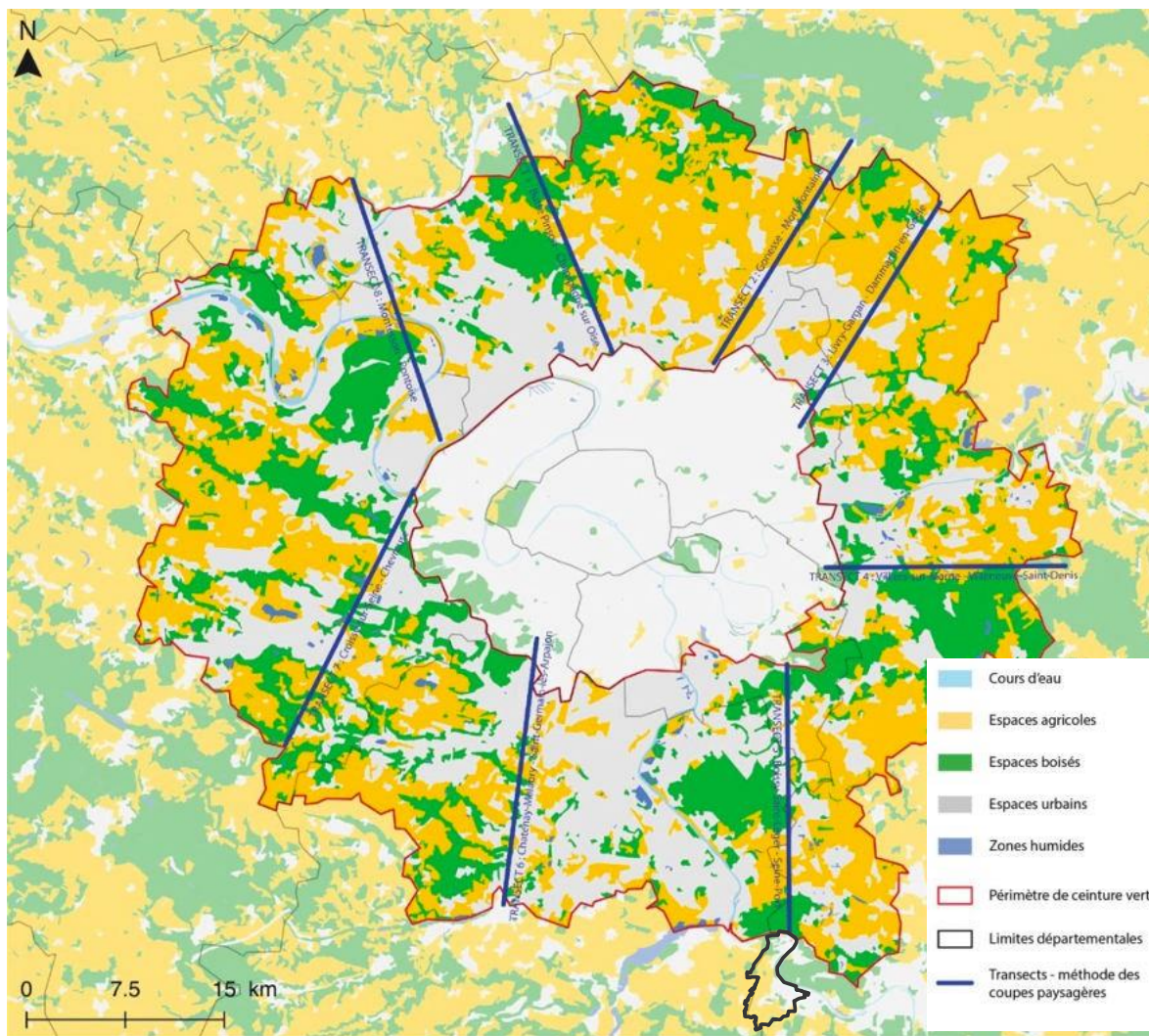


# LECTURE PAYSAGÈRE

- Contexte territorial
- Seuils paysagers
- Évolution paysagère
- Vues et repères paysagers
- Croisement de regards
- Paysages remarquables
- Patrimoine culturel et paysager
- Paysages déqualifiés



Carte de la répartition de l'occupation du sol en Ceinture verte – Source : Morgane Flégeau, thèse sur la Ceinture verte d'Île-de-France



\*Le concept de Ceinture verte est un projet ambitieux du Plan vert régional d'Île-de-France, publié en octobre 1995, repris plus récemment dans le nouveau Schéma directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF). Il vise à pérenniser les espaces naturels situés en limite de l'agglomération

## Lecture paysagère de la commune

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry s'inscrit dans la Ceinture verte\* de la région Ile de France et constitue la porte d'entrée Nord du Parc naturel régional du Gâtinais Français.

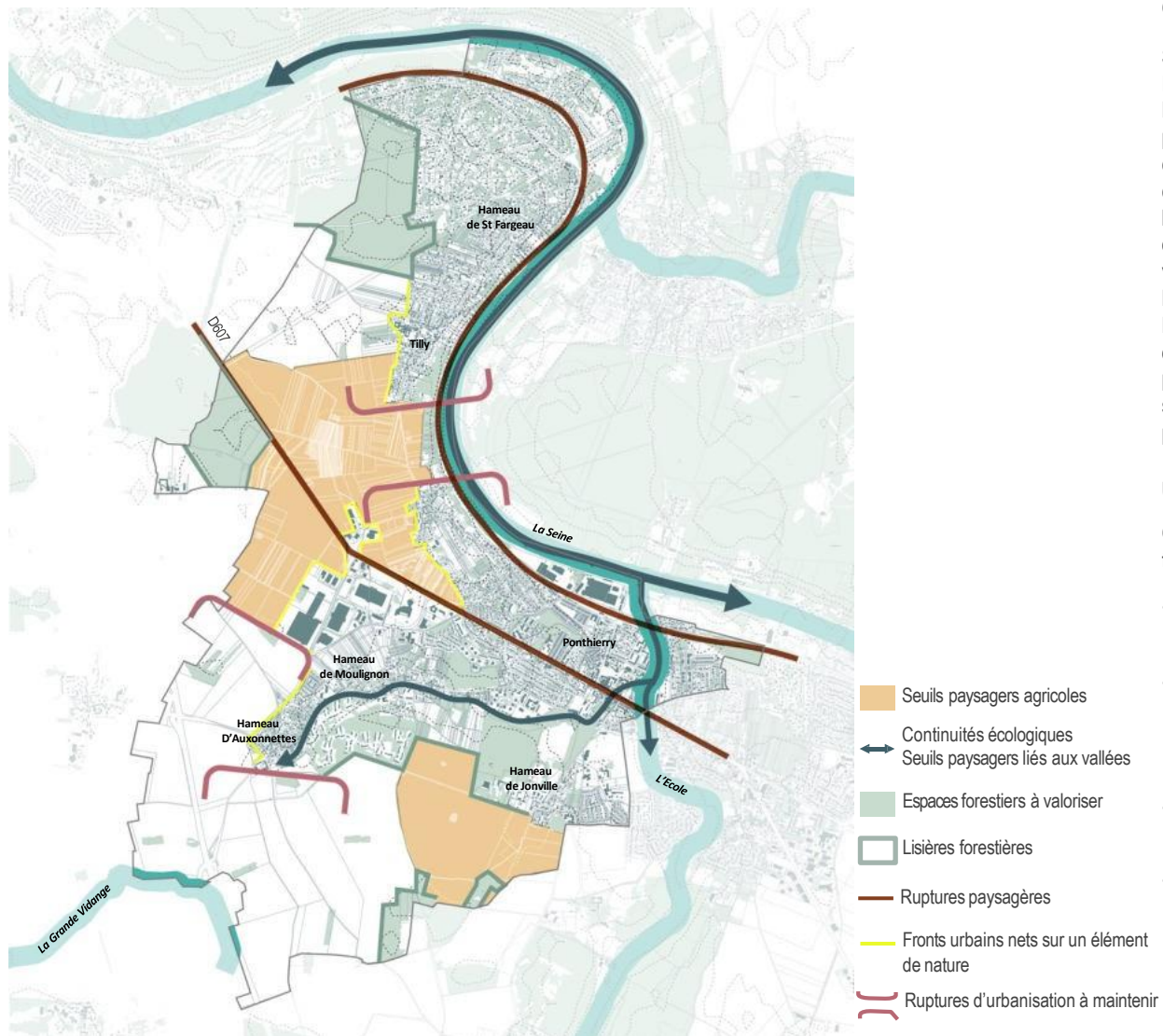
Le territoire communal est fortement marqué par les espaces naturels (54%), notamment agricole (45%), principalement située à l'Ouest de la commune, sur le plateau détaché de la Seine. Le territoire se dessine en plusieurs grands paysages :

- Le paysage agricole correspondant principalement à des cultures intensives céréalières : blé, maïs, colza, pois et betteraves, qui génèrent de grandes étendues dégagées.
- Les paysages boisés, qui représentent 6% de la superficie communale, dispersés sur le territoire, de taille variable. Le plus gros boisement sur la commune correspond au Bois de Champagne dans le Hameau de Villers.
- Les espaces verts et parcs urbains, notamment le Parc Raymond Sachot.
- Les paysages construits, principalement développés à proximité de la Seine, à l'Est du territoire, dans le fond de la vallée, sur les coteaux et aux marges du plateau. Ces espaces artificialisés recouvrent 46% du territoire communal.

Saint-Fargeau-Ponthierry se situe sur le bassin parisien et appartient à l'entité paysagère du plateau du Hurepoix calcaire, recouvert de limons fertiles favorables à l'agriculture et au socle forestier. La charpente paysagère s'inscrit dans la vallée de la Seine, au creux de l'un de ses méandres, et structure le territoire en trois paysages :

- le fond de vallée humide et très végétal, relativement étroit.
- le plateau agricole et urbanisé, légèrement incliné sud-ouest/nord-est, entaillé dans sa partie sud par la vallée de l'École. Le socle agricole est entaillé par le ru de Moulignon, repose sur des marnes et du calcaire et dégagent des paysages de vallon humide sur le plateau.
- les coteaux, très abrupts depuis les Bergères jusqu'à la Gare de Saint-Fargeau (pente de 15 %), et plus doux au niveau de Villers ou Ponthierry (pente de 1 à 3 %).

Cartes des seuils, transitions et ruptures paysagères – Source : atopia, Carte de la Charte du PNR Gâtinais



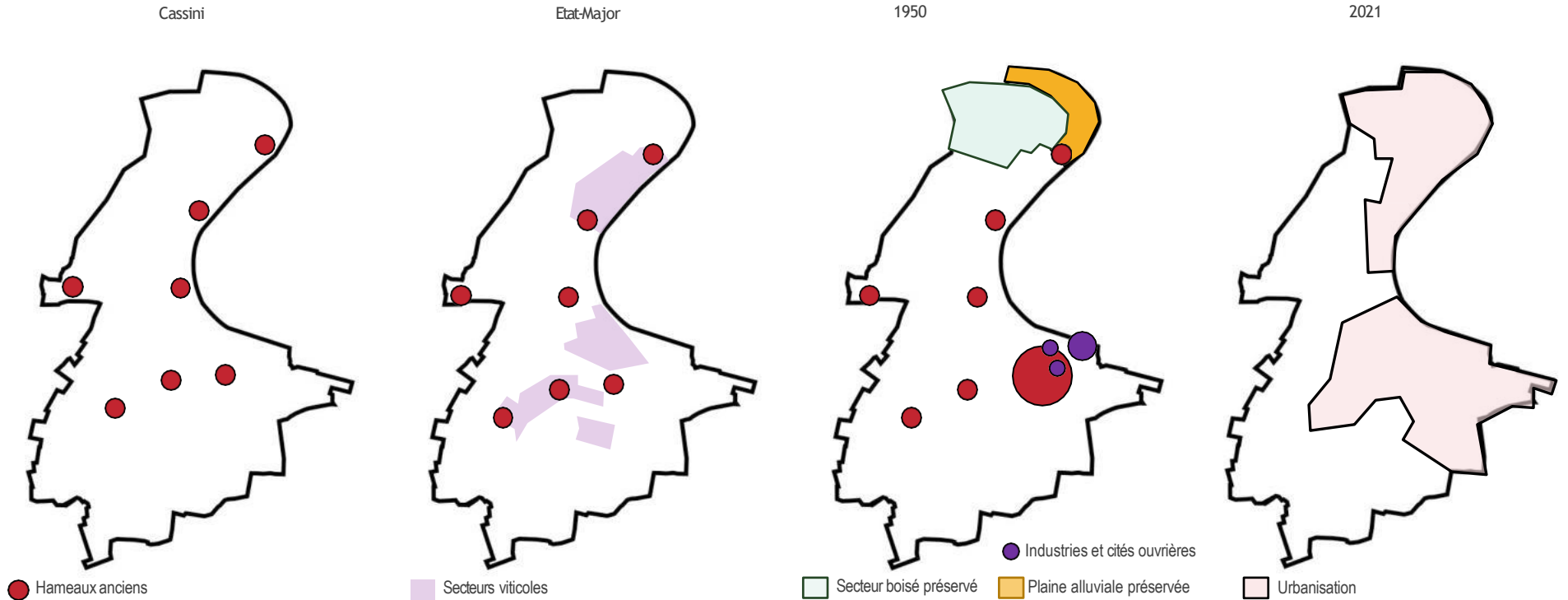
## Lecture paysagère et enjeux identifiés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Selon le projet de Charte 2011-2023 du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, des seuils paysagers remarquables sont identifiés à Saint-Fargeau-Ponthierry. Ces seuils correspondent à des espaces de transition d'un paysage à un autre et dynamisent la scénographie paysagère de la commune. Dans un premier temps, identifié par le PNR du Gâtinais, on constate la présence d'une large rupture d'urbanisation à maintenir. Cette large ouverture correspond à un espace de respiration qui contraste entre les deux hameaux de Tilly et de Saint-Fargeau. Cet espace de respiration sur la vallée de la Seine permet d'apprécier la canopée de la forêt Régionale de Bréviande qui se situe sur la rive Est, sur la plaine de l'Ormeteau. Ensuite, le PNR du Gâtinais identifie deux vastes seuils correspondants à deux larges ouvertures agricoles. Ces deux sites constituent de grands enjeux paysagers prioritaires à préserver. Enfin, une large partie du territoire communal s'inscrit sur un site de mares et de mouillères, sur la Plaine de Bière à préserver.

## Une lecture paysagère complémentaire

On identifie plusieurs autres éléments d'attentions et de protections sur le territoire communal :

- Des continuités écologiques constituant elles-aussi des seuils paysagers forts : la vallée de la Seine, le ru de Moulignon et l'Ecole ;
- Des ruptures paysagères correspondant à la RD607 et à la voie de chemin de fer. Ces deux barrières constituent des ruptures physiques et visuelles qui tendent à enclaver l'espace, à restreindre l'accès et à perturber la lecture paysagère globale ;
- Des lisières de forêts structurantes qui marquent les horizons du paysage agricole ;
- Des fronts urbains nets, sans transition avec les entités naturelles : forêt, vallée, plaine agricole.



## Une commune structurée de plusieurs hameaux

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la commune était occupée par de nombreux hameaux et par l'agriculture, notamment céréalière sur le plateau. Le bâti était principalement rural, d'origine agricole, aux toitures rouges en terre cuite, mitoyennes ou non, reliées par des murs. Les hameaux apparaissent déjà sur les cartes anciennes, implantés principalement le long de la Seine et le long des rus sur le plateau. La RD607 constitue à l'époque un axe structurant, une ancienne voie royale vers Paris.

## La culture viticole très présente sur la commune

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on constate que la commune est occupée par des cultures viticoles, principalement dans les pentes de la vallée de la Seine et sur les pentes du ru de Moulignon. On constate la présence de plusieurs grands parcs associés aux châteaux et aux grandes demeures. Ces espaces verts sont, pour la plupart, publics aujourd'hui : le parc Sachot ou encore le parc des Bordes. Plusieurs axes plantés le sont encore aujourd'hui : l'avenue de Fontainebleau, l'allée de la Bourette, etc.

## Une scénographie paysagère encore préservée

Le paysage était très différent dans les années 50 par rapport à 2021. Au Nord, la forêt était encore totalement boisée et les berges de Seine étaient une vaste plaine inondable sans constructions. Les coteaux abrupts de la Seine étaient peu enrichis, consacrés à l'agriculture, tandis que le plateau cultivé dessinait des parcelles très découpées. Au Sud, les hameaux débutent leur développement, rythmé par celui de Ponthierry qui s'impose par la création des premières cités ouvrières et des zones d'activités.

## Un paysage en mutation

A partir des années 60, l'évolution paysagère s'intensifie. Les parcelles agricoles deviennent plus grandes, le Nord de la commune subit de grands changements avec le développement du hameau de Villers dans la forêt et ensuite l'arrivée de la carrière sur les bords de Seine qui laissera plus tard, place aux lacs de la Guiche. L'urbanisation s'étend et se développe de plus en plus sur les bords de Seine, tandis que les premiers lotissements pavillonnaires se déploient sur le plateau.

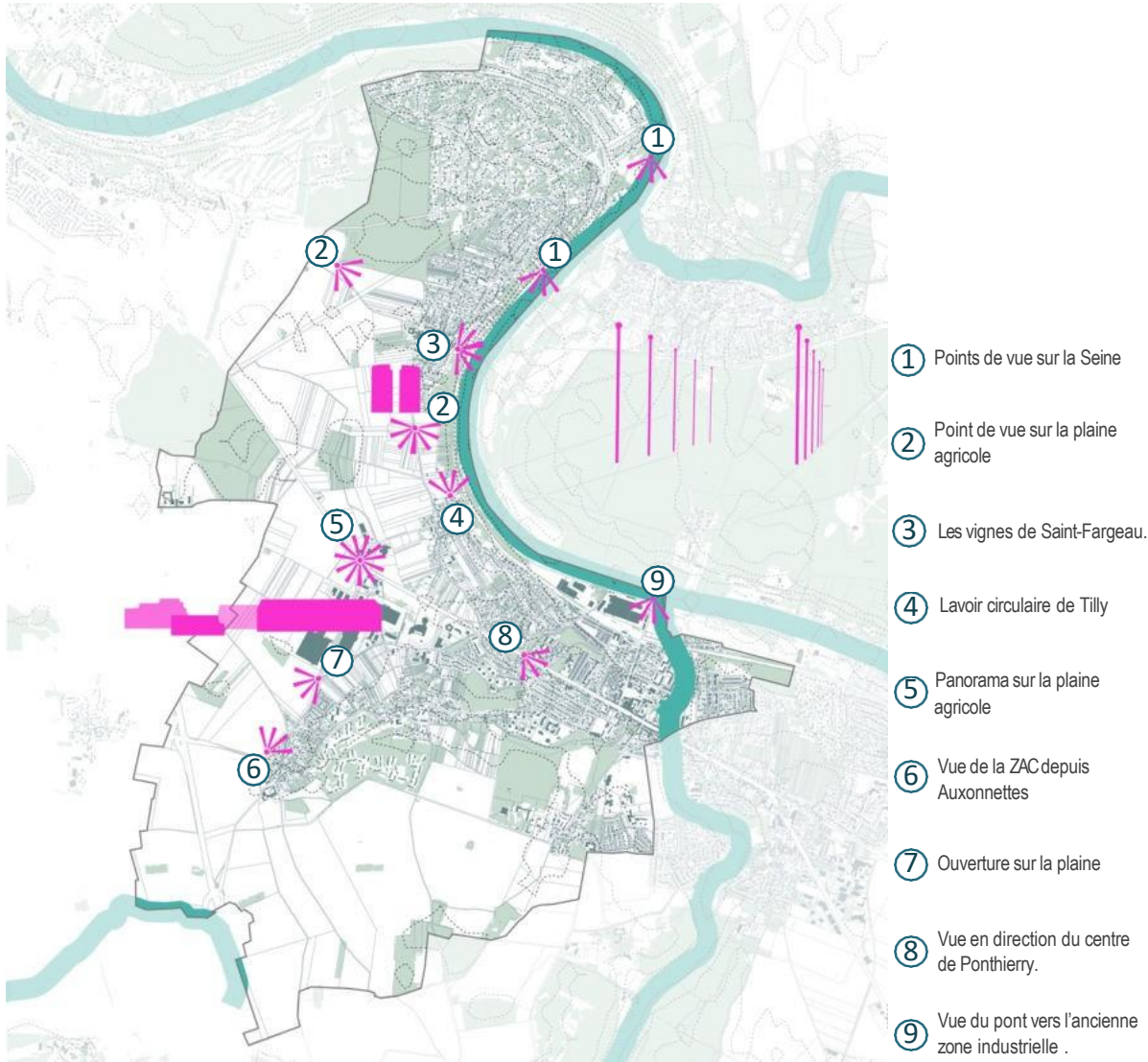
Evolution paysagère des bords de Seine près du hameau de Ponthierry : des paysages de vallée vers des paysages industriels et urbains



Evolution paysagère au Nord : un paysage boisé et de plaine alluviale vers un paysage exploité et déforesté puis vers un paysage urbain



Points de vue et repères paysagers - Source : atopia, Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



## Les points de vue : des haltes ouvertes sur le paysage

La topographie particulière de Saint-Fargeau-Ponthierry permet d'apprécier de nombreux points de vue sur son territoire. Les transitions entre les milieux étant nombreuses, les ouvertures et les fermetures rythment le paysage et offrent des ambiances variées. L'occupation du sol et les constructions déterminent la qualité du point. Ainsi, on détermine plusieurs grandes catégories de points de vue :

- Les ouvertures le long de la vallée de la Seine sont nombreuses le long du fleuve. La densité de la végétation permet d'apprécier des espaces d'intimité sur les berges tandis que d'autres s'ouvrent, structurés par les coteaux abrupts et boisés.
- Les ouvertures de la plaine agricole sur le plateau. Elles correspondent à des étendues très larges sur le paysage, aux horizons marquées par des boisements et l'urbanisation. Ces larges ouvertures permettent d'apprécier des perspectives parfois très profondes.
- Les perspectives urbaines, générées par des axes structurants, notamment l'Avenue de Fontainebleau, et cadré par les alignements de façades ainsi que des alignements d'arbres.

## Les éléments repères dans le paysage

De nombreux éléments, principalement construits, ponctuent et caractérisent le paysage de Saint-Fargeau-Ponthierry. Les plus visibles et récurrents dans le paysage correspondent à des châteaux d'eau et à des bâtiments industriels.



# CROISEMENT DE REGARDS

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Photographies issues de l'Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français

Photographies issues du terrain exploratoire d'atopia

## REGARD SUR LES BERGES DE SEINE



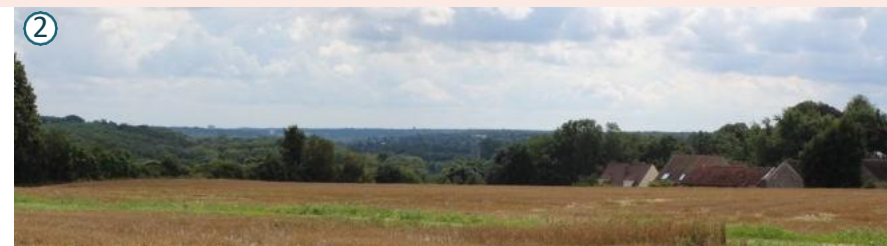
## REGARD DEPUIS LES COTEAUX DE LA SEINE



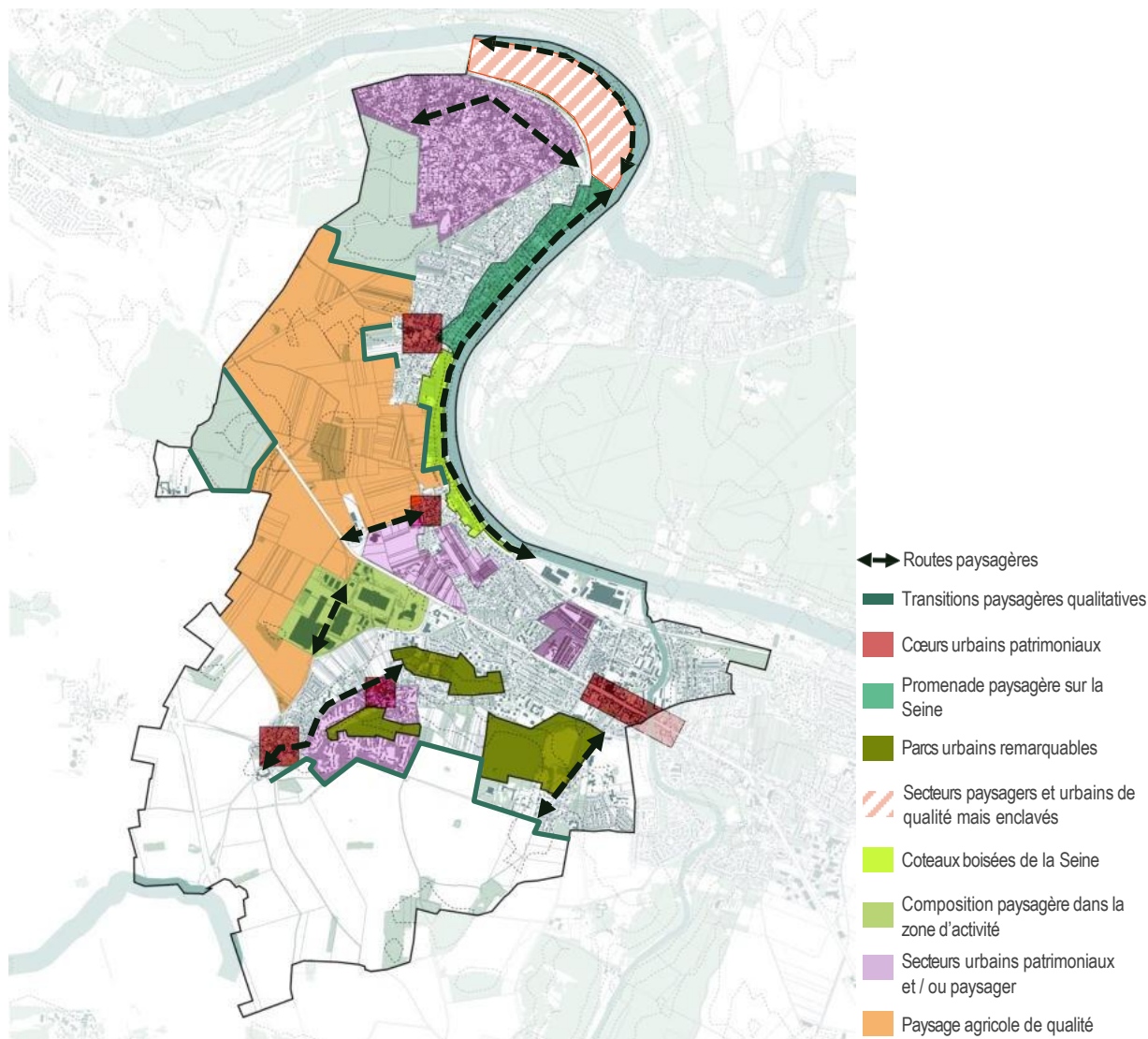
## REGARD SUR LES TERRES AGRICOLES



## REGARD LES OUVERTURES DE LA PLAINE



Les paysages remarquables sur le territoire – Source : atopia



## Les paysages remarquables sur le territoire

La ville de Saint-Fargeau-Ponthierry s'inscrit dans un contexte paysager qui génère une multitude de paysages qualitatifs. En effet, la charpente paysagère inscrit la commune sur un socle de plateau, accroché à la vallée de la Seine à l'Est, offrant les paysages de bords de cours d'eau et de coteaux boisés, des plateaux agricoles et boisés à l'Ouest et à des plateaux vallonnés au Sud.

### • Les paysages de bords de Seine

Les aménagements en bords de Seine permettent de profiter des paysages de vallée. Le bord de l'eau s'ouvrent sur de larges perspectives de la vallée, très végétales. Les coteaux de la vallée renforcent la perspective et créent une intimité singulière. Des espaces boisés s'accrochent aux pentes de la vallée.

### • Des parcs urbains anciens

Les parcs urbains de la commune sont des espaces boisés anciens, aménagés autrefois pour accompagner des châteaux et des manoirs. Ces espaces verts sont très denses et présentent un caractère ludique, en sensibilisant à la nature : gestion différenciée, protection des espèces végétales, des espèces animales, etc.

### • Des paysages urbains qui se démarquent

Certains secteurs urbains dégagent une qualité à travers des architectures traditionnelles, des aménagements paysagers qualitatifs, etc. Certains hameaux se démarquent par la qualité de leurs aménagements urbains et paysagers, notamment la rénovation du bâti ancien, la réappropriation de certains codes architecturaux traditionnels et la reproduction de certains motifs paysagers : murs en pierres, alignements d'arbres, canalisation de l'eau, etc.

Le hameau d'Auxonnettes notamment se démarquent par la qualité de ces espaces publics et la mise en valeur d'anciennes venelles ou limites de parcelles.

## PAYSAGES REMARQUABLES

Ambiance du parc Sachot – Source : atopia



Paysage agricole marqué par des horizons boisées – Source : atopia



Ambiance des bords de Seine, des vues larges et profonde sur le fleuve – Source : atopia



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

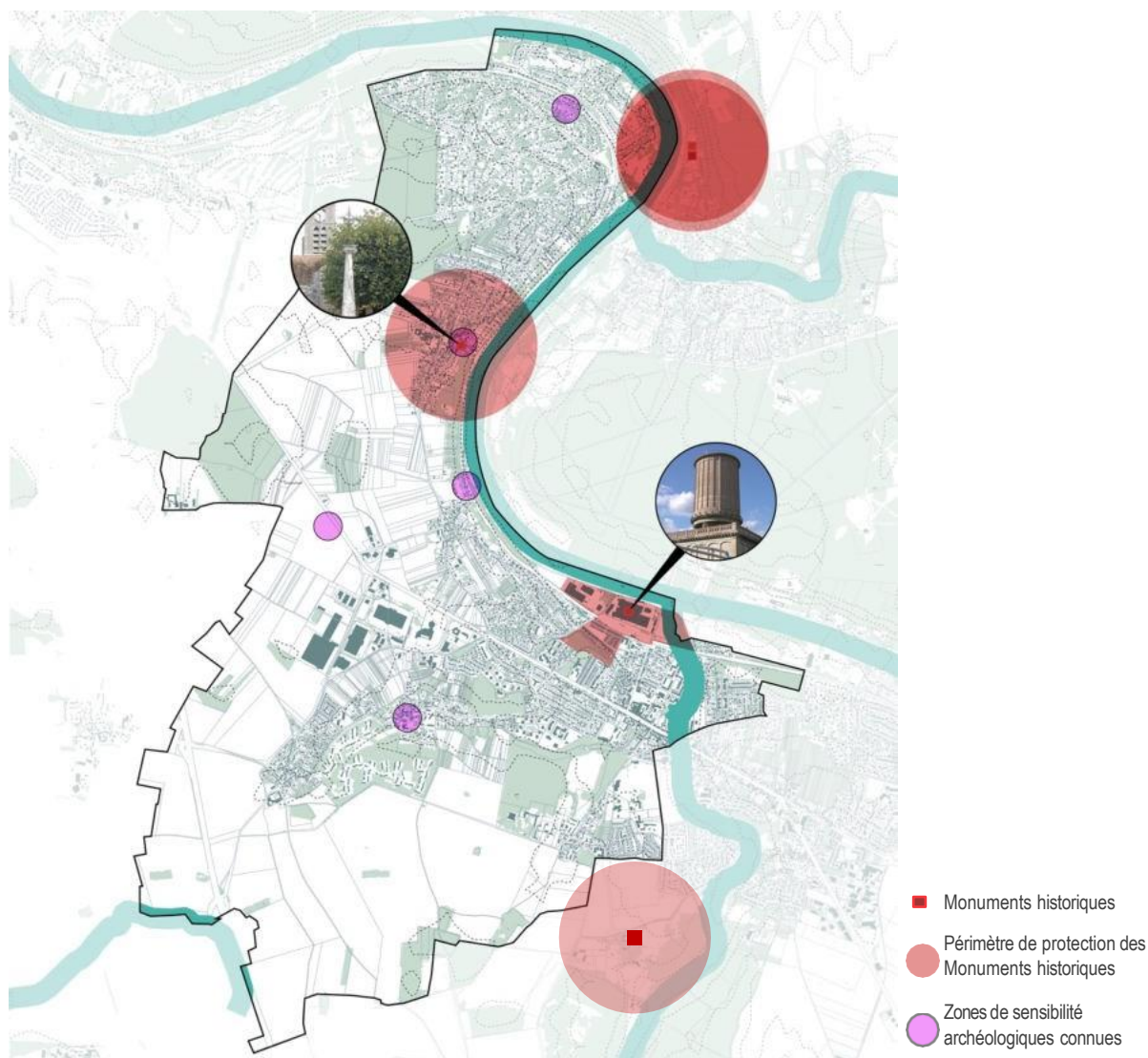
Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Carte des éléments de patrimoines protégées – Source : PLU2018 de Saint Fargeau Ponthierry, atopia



Aucun site classé ou inscrit, ni aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR), (anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager (ZPPAUP)), n'existe sur le territoire communal de Saint-Fargeau-Ponhierry. Le site classé le plus proche est le site des « Boucles de la Seine et du Vallon du Ru de Balory », classé par un décret du 15 décembre 1994, à cheval d'est en ouest sur Cesson, Savigny, Nandy et Seine-Port. Le site inscrit le plus proche est le site des « Rives de la Seine », inscrit par un arrêté du 19 août 1976, modifié par l'arrêté du 26 juin 1985.

## Monuments historiques

On recense deux monuments historiques situés sur la commune de Saint-Fargeau-Ponhierry :

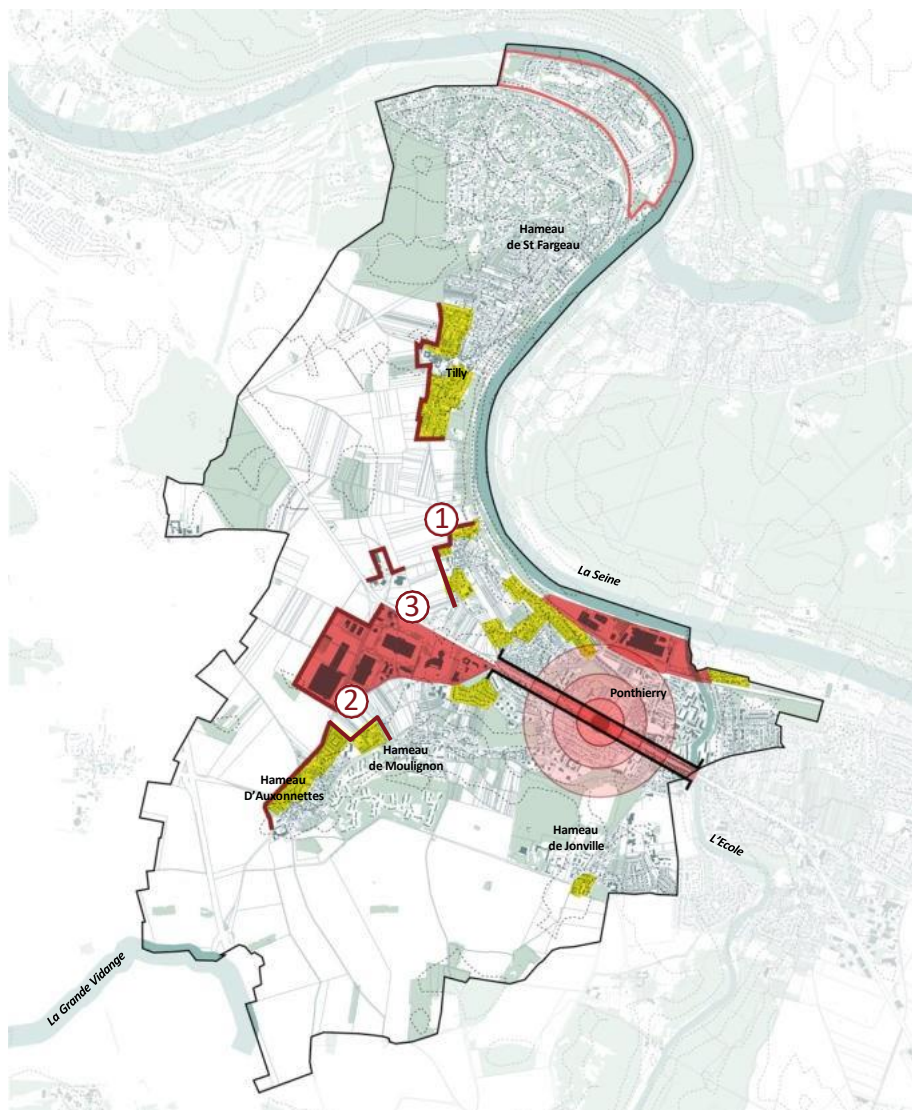
- L'ancienne croix du cimetière de Saint-Fargeau, inscrite au titre des monuments historiques par un arrêté du 29 novembre 2000 ;
- La centrale électrique de l'ancienne usine Leroy : sont inscrits au titre des monuments historiques le bâtiment et les machines de la centrale électrique, sauf les façades, par arrêté du 22 avril 1986. Les façades et les toitures du bâtiment sont inscrits au titre des monuments historiques par un arrêté du 13 novembre 2006. Ce bâtiment correspond à l'usine de la Société anonyme des papiers peints Leroy.

D'autre part, une partie de la commune, au nord du territoire, est comprise dans le périmètre de protection de l'ancien château de la Croix-Fontaine (mur de soutènement). Enfin, une petite partie du sud-est du territoire s'inscrit sur le périmètre de protection de l'église Notre-Dame de Corbeil, située sur la commune de Pringy.

## Le patrimoine rural

La commune dispose de plusieurs églises et chapelles liées à l'existence des hameaux, notamment l'église Saint- Ferréol à Saint-Fargeau, la plus ancienne. La tradition rurale de ce territoire explique la présence de grands domaines dont les tracés ont perduré mais dont le patrimoine a généralement – en tout ou partie – disparu : domaine de Jonville, château de Maison-Rouge à Tilly, Moulignon et château des Bordes. Enfin, les lavoirs, l'ancien relais de poste de l'avenue de Fontainebleau, l'école de musique, des éléments décoratifs (marquises, lucarnes...) sont autant d'éléments qui contribuent à la qualité de l'environnement urbain.

Carte des paysages dégradés / déqualifiés – Source : atopia



- Secteur d'habitations enclavé
- Secteur d'activité enclavé
- Front urbain sur la plaine agricole
- Développements urbains récents déqualifiants
- Axe déqualifiant
- Développement urbain important et hétérogène

## Des développements urbains conséquents qui impactent le paysage

Les paysages du territoire sont fragilisés par les nouvelles constructions qui ne respectent pas le vocabulaire architectural traditionnel ni les formes urbaines qui ne s'insèrent pas correctement aux abords des entités naturelles. C'est le cas notamment de certaines opérations de lotissements pavillonnaires qui s'étendent sur la plaine agricole et qui laissent apparaître de vastes fronts urbains.

Les exigences contemporaines d'adaptation notamment le surcoût de la réhabilitation du bâti, l'accès ou encore la désaffectation n'encouragent pas la rénovation et la réhabilitation de certains logements des centralités historiques mais poussent à étaler davantage des formes urbaines simple sur le paysage. Cette banalisation des paysages, par la systématisation des constructions, est plus présente au Sud de la commune et plus particulièrement sur le hameau de Ponthierry.

## Le hameau de Ponthierry : un secteur urbain dense qui tend à faire disparaître le cadre paysager

L'avenue de Fontainebleau est un axe fragilisé par de nombreuses opérations urbaines décousues et par les nombreux commerces et équipements qui diffèrent de la structure et de l'ambiance urbaine d'origine. Le développement urbain excessif de ce hameau a conduit à la création de continuité urbaine, jusqu'à perturber la lecture des hameaux d'origines périphériques (Tilly, Moulignon, Auxonnettes, Jonville). On constate également un enclavement des bords de Seine, issu de la présence des secteurs d'activités (peu d'accès à la Seine, espaces déqualifiés, peu d'aménagements sur les rives, une chemin de halage peu entretenu, etc.)

Des constructions neuves qui déqualifient le paysage – Source : atopia



Des constructions nouvelles peu intégrées dans le paysage - Source : atopia



Des ouvertures agricoles encadrées de profils pavillonnaires – Source : atopia



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

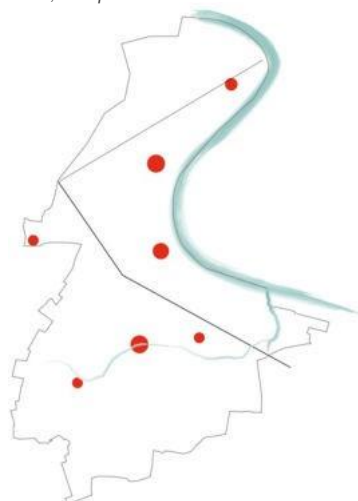
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



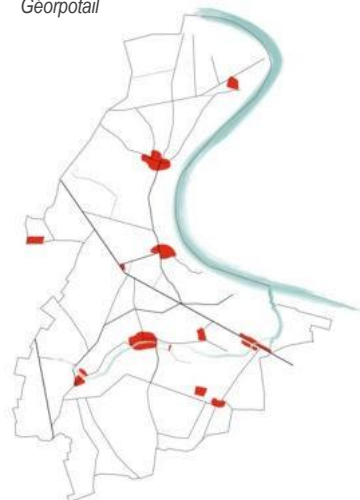
# DYNAMIQUE URBAINE

- Évolution et organisation urbaine
- Typologie d'habitat

Hameaux au 18ème siècle – Source : atopia, carte de Cassini, Géoportail



Développement des hameaux au 19ème siècle – Source : atopia, carte d'Etat-Major, Géoportail



Premier développement urbain en 1950 – Source : atopia, photo aérienne, Géoportail



## Lecture paysagère de la commune

### Hameaux, maisons de bourgs et châteaux

Le développement urbain de la commune s'est effectué de façon multipolaire, connectant au fur et à mesure de son développement les multiples hameaux historiques qui occupaient le territoire communal (carte de Cassini). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les premières maisons de bourg apparaissent parmi le bâti agricole, des maisons en R+1+C dont certaines sont encore visibles aujourd'hui. L'apparition de cette forme bâtie constitue le premier développement urbain. Enfin, plusieurs grands domaines, issus de l'histoire religieuse et de la fortune de riches familles sont présents. Ces familles s'enrichirent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition de nombreux châteaux aujourd'hui disparus (Maison-Rouge à Tilly, Des Bordes, Moulignon)

La commune se structurait au XVIII<sup>e</sup> siècle par une zone d'urbanisation principale représentée par le secteur de Ponthierry. C'est le centre économique ancien de la commune : marchés, proximité avec la Seine, commerces, etc.

### Villégiature et industrie au XX<sup>e</sup> siècle

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'arrivée du chemin de fer arrive dans la commune et amène une urbanisation progressive des coteaux des bords de Seine. C'est l'arrivée des « petites maisons de fin de semaine », souvent en bois puis maçonnées, entre Saint-Fargeau et Tilly. Elles sont une trentaine le long du fleuve. Le hameau de Villers a été réalisé en 1926 et compte 550 propriétés réparties sur 130 ha. C'est la première organisation résidentielle qui marginalise ce secteur, pourtant aux confins du territoire.

Le hameau de Ponthierry connaîtra un très grand développement par l'implantation d'usines de papiers peints Leroy en 1913, qui compteront jusqu'à 600 ouvriers. C'est l'apparition des cités ouvrières, (petites maisons en bande, R+1 avec un jardinet), des maisons de contremaîtres (bâti en pierres, R+1+C, jumelées) et la construction d'un dispensaire (devenu un centre socio-culturel). Cet ensemble de patrimoines industriels constitue une forte identité, depuis les berges de Seine, jusqu'à l'avenue de Fontainebleau. On constate la construction de nombreuses constructions pavillonnaires (meulrières, briques et grès), en retrait sur jardin.

Voie de chemin de fer à Saint-Fargeau - Source : Delcampes



Usine de papier peint - Source : Delcampes



Ferme ancienne à Ponthierry - Source : Delcampes



Lavoir à Ponthierry - Source : Delcampes

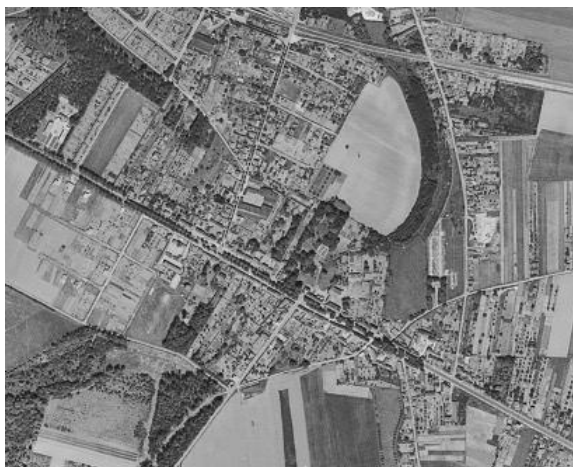


# EVOLUTION ET ORGANISATION URBAINE

Premier développement urbain en 1972 – Source : atopia, photo aérienne, Géoportail



Ponthierry en 1950 – Source : Géoportail



Premier développement urbain en 2021 – Source : atopia, photo aérienne, Géoportail



Ponthierry actuellement – Source : Géoportail



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Urbanisation diffuse entre 1945 et 1960

Le développement économique de la région provoque à partir des années 50-60 une urbanisation diffuse, marquée par la présence de plusieurs lotissements et quelques opérations collectives. La plupart des constructions seront localisées à Ponthierry. Les lotissements pavillonnaires se développent un peu partout sur la commune, notamment à proximité des hameaux anciens de Moulignon, Auxonnettes, Tilly et Saint-Fargeau. On constate notamment l'apparition d'habitat vertical (entre R+3 et R+4), discontinu, en barres dans des espaces paysagers. Ces constructions bénéficient de la proximité de parcs (les Bordes, promenade plantée de l'allée de la Famille, etc.).

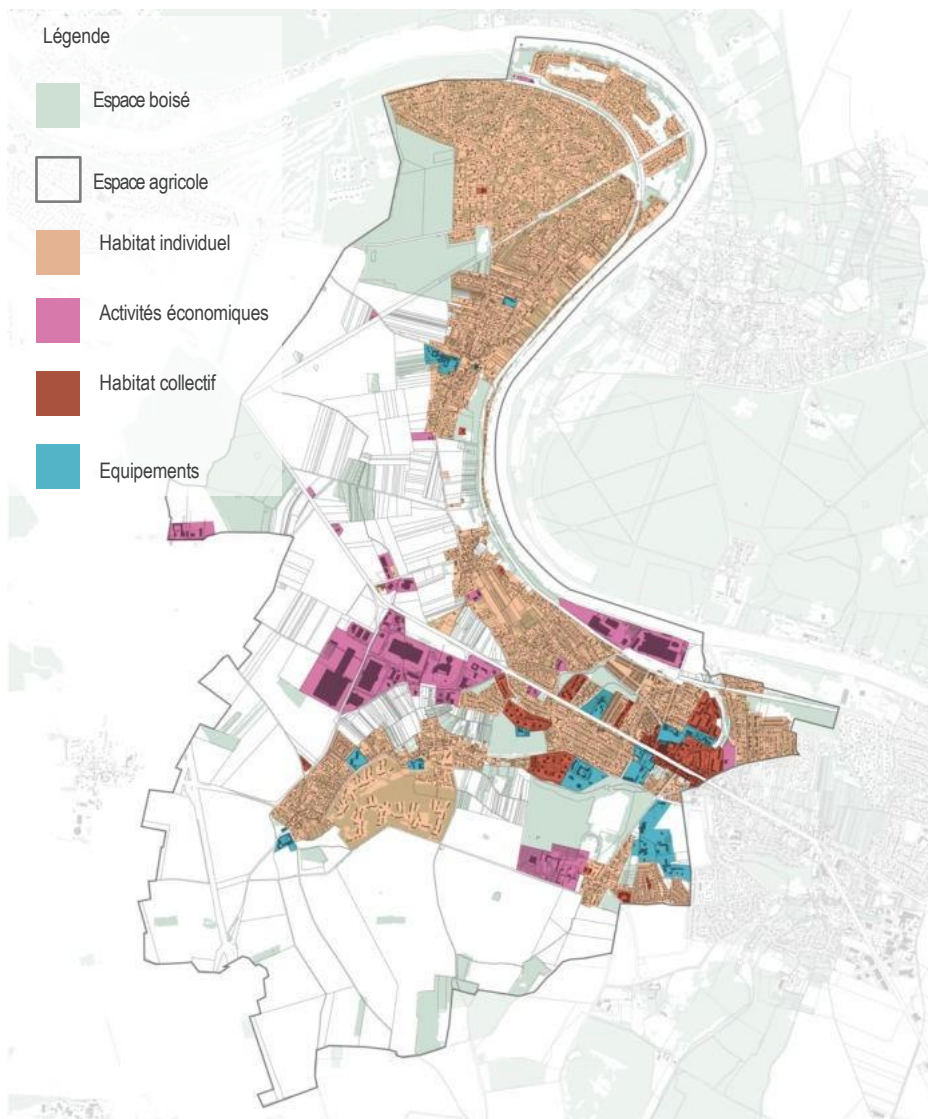
## La RD607 (ancienne N7) comme épine dorsale du développement urbain à Ponthierry entre 1960 et 1980

C'est le long de cet axe que se développe l'urbanisation, le commerce et les équipements. Deux nouveaux paysages urbains se dessinent :

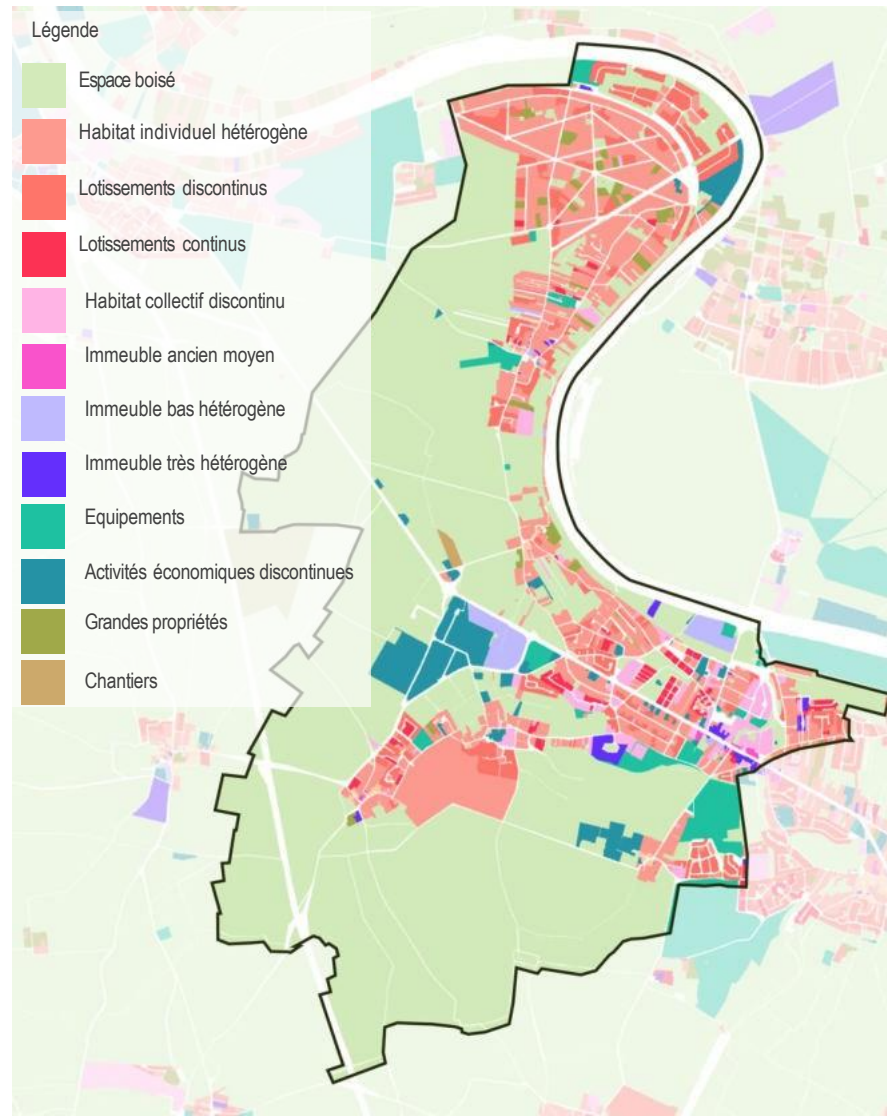
- Le Cossec et le collège, rue de Jonville, où se répartissent des équipements publics dans un environnement ouvert ;
- L'entrée de ville ouest où sont implantés de nombreux bâtiments d'activités.

Ainsi, dès les années 80, on constate une hiérarchie communale entre les 5 hameaux.

Mode d'occupation des sols - Source : MOS, atopia, 2019



Tissu urbain - Source : Cartoviz, IAU, 2019



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

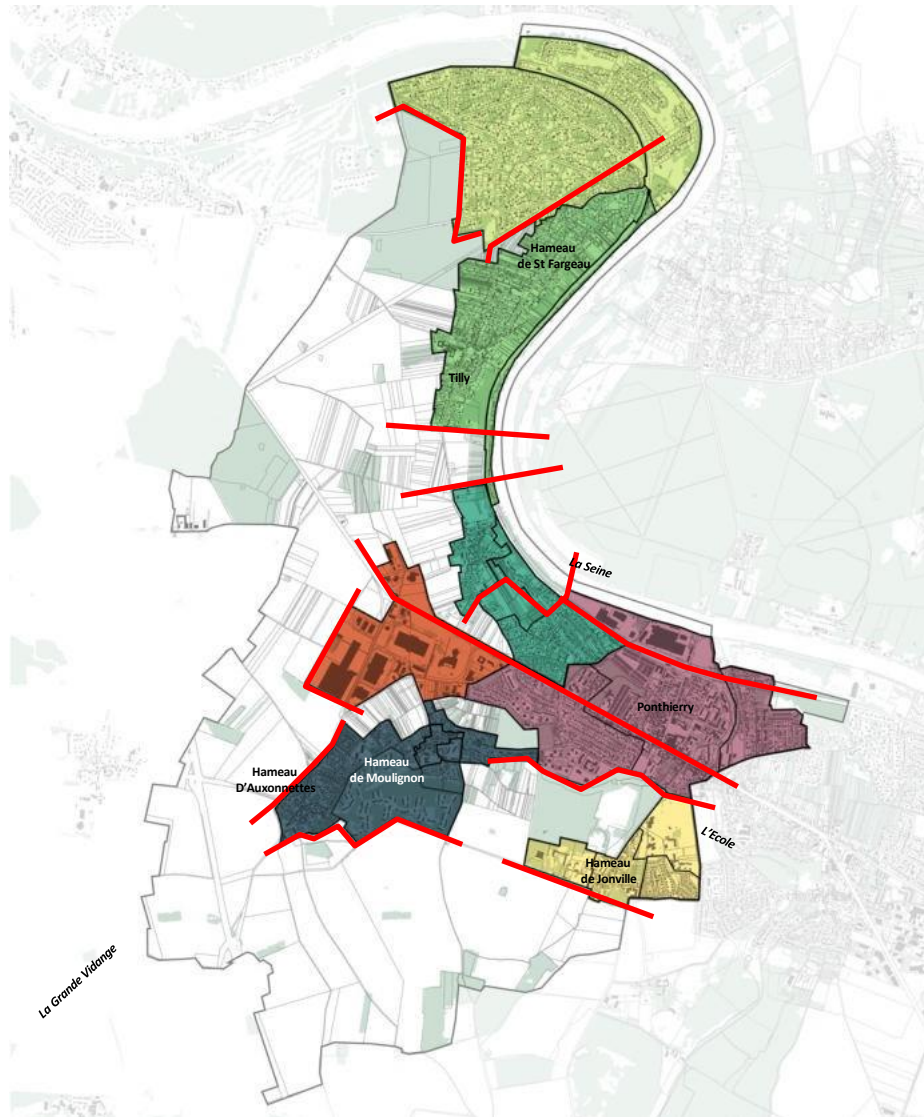


# SECTEURS URBAINS

## *ANALYSE URBAINE, PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE*

- Séquences urbaines
- Secteur A
- Secteur B
- Secteur C
- Secteur D
- Secteur E
- Secteur F
- Secteur G

Secteurs d'urbanisation et coupures/transitions urbaines - Source : PLU De Saint-Fargeau-Ponthierry 2018 atopia



- Ruptures d'urbanisation
- Secteur A
- Secteur B
- Secteur C
- Secteur D
- Secteur E
- Secteur F
- Secteur G

## Découpage urbain et transition urbaine

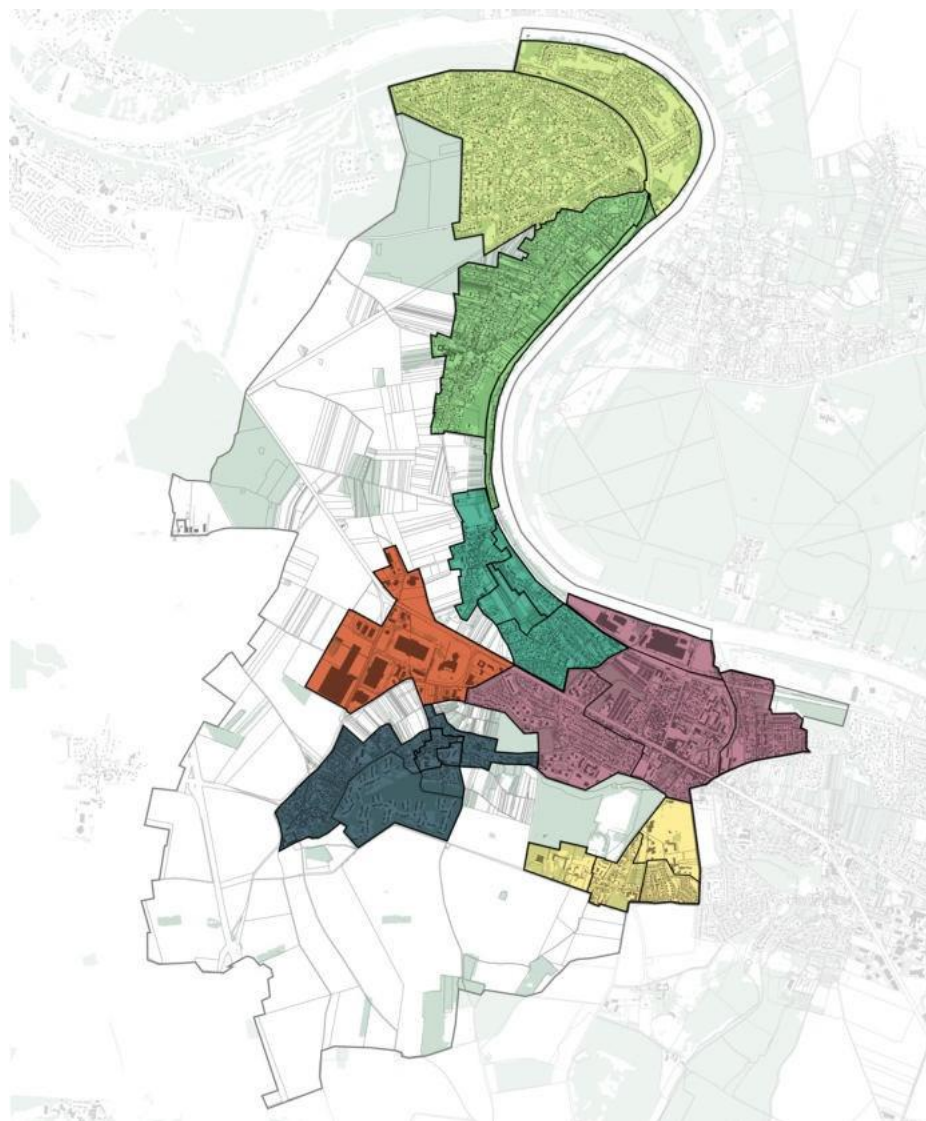
Suite à l'analyse de l'évolution du bâti sur la commune et des typologies urbaines, on constate que l'urbanisation de la commune se découpe en plusieurs grands secteurs urbains aux ambiances et aux structures urbaines différentes.

Ce découpage est principalement issu de l'implantation historique des différents hameaux sur la commune qui se sont étendus en s'appuyant sur leurs noyaux anciens et ont développé une organisation urbaine propre à chacun. Ainsi, on distingue sept grands secteurs urbains qui sont eux-mêmes découpés en différents sous-secteurs, fonction des périodes de constructions ou de typologies urbaines spécifiques.

Entre ces secteurs, on distingue des transitions urbaines qui se ressentent différemment d'un bout à l'autre de la commune. Ces transitions diffèrent entre les secteurs par plusieurs facteurs et éléments :

- Les opérations urbaines : périodes de constructions, la vocation du bâti, typologies urbaines, espaces publics, implantation du bâti sur la parcelle, gabarits, etc. ;
- Le relief et la végétation associée : qui créent des séparations naturelles entre certaines opérations urbaines (vallée de la Seine et vallon du ru du Moulignon) ;
- Les espaces naturels et agricoles : qui constituent des éléments limitants l'urbanisation (parc, forêt, terrains cultivés) ;
- La vallée de la Seine ;
- Des éléments construits : les axes routiers et la voie ferrée.

Secteurs urbains - Source : PLU De Saint-Fargeau-Ponthierry 2018, atopia



Légende

- Secteur A
- Secteur B
- Secteur C
- Secteur D
- Secteur E
- Secteur F
- Secteur G

## Découpage urbain

**SECTEUR A** : Ce secteur se découpe en deux sous-secteurs issus de deux développements urbains différents : l'un associé au hameau de Villers sur le plateau et l'autre en bord de Seine, créé à l'issue d'une requalification d'un ancien site de carrière.

**SECTEUR B** : Ce secteur est issu du développement urbain du hameau de Saint-Fargeau. Le coteau, plus raide sur cette partie de la Seine a divisé l'urbanisation en deux sous-secteurs : l'un sur les marges du plateau et l'autre au pied du coteau boisé, le long de la Seine.

**SECTEUR C** : Cette zone s'inscrit sur le secteur du hameau de Tilly. Ce secteur se structure en deux sous-secteurs : le cœur du hameau de Tilly et les liaisons urbaines qui le relient au hameau de Ponthierry.

**SECTEUR D** : Ponthierry est le secteur urbain le plus développé sur la commune. On y retrouve une diversité de logements individuels, collectifs, des équipements, des activités économiques et des éléments de patrimoine ancien qui divisent le secteur en une multitude de sous-secteurs.

**SECTEUR E** : La zone d'activité économique de l'Europe se situe en entrée de ville Ouest de la commune, dans le prolongement de l'avenue de Fontainebleau.

**SECTEUR F** : Le hameau de Jonville est le plus petit de la commune. Certaines opérations urbaines ont changé sa forme et ses ambiances patrimoniales et paysagères.

**SECTEUR G** : Enfin, le dernier secteur se découpe en trois sous-secteurs : le hameau ancien d'Auxonnettes, le hameau ancien de Moulignon, et la liaison urbaine qui relie les deux hameaux. Ce secteur se démarque des autres par le paysage dans lequel il s'inscrit, soit le ru de Moulignon. Son implantation s'insère dans un environnement végétal dense et dans un paysage où l'eau est présente à certains endroits.

Carte de cassini - Source : Géoportail



Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



## Sur les traces du Bois de la Guiche

Ce secteur englobe le hameau de Villiers et la ZAC des Lacs de la Guiche. Il était anciennement occupé par des espaces forestiers sur la plateau à l'Ouest et par une carrière à l'Est dans le fond de la vallée.

### Sous-secteur de la ZAC des Lacs de la Guiche

Cette zone se situe entre la voie de chemin de fer et la limite naturelle de la Seine. Elle correspond à la réaffectation d'une ancienne carrière de sable en un lotissement pavillonnaire. Il se structure dans un cadre naturel et paysager remarquable, avec des étangs artificiels, des espaces verts entretenus, des équipements sportifs et un port. Ce site est privé et ne permet pas l'accès des espaces verts au public. En revanche, le chemin de halage le long de la Seine est public et permet de profiter d'un parcours paysager de qualité.

La trame viaire est composée de voies en impasse, terminées par des giratoires. Le bâti correspond principalement à de l'habitat individuel discontinu, implanté en milieu de parcelle et organisé en retrait le long de ces axes.

La transition entre ce sous-secteur et le hameau de Villiers est boisée par la forêt qui assure naturellement la transition. Il existe deux accès qui assurent les continuités piétonnes mais la présence de la voie ferrée enclave la ZAC et lui confère un aspect « à part ».

### Sous-secteur du hameau de Villiers

Ce hameau se situe sur les hauteurs de la vallée, dont l'altitude varie entre 81 m et 45 m. Il s'est développé de manière diffuse des années 30 à nos jours. La présence historique du Bois de la Guiche confère à cette zone une identité urbaine spécifique. Les vastes jardins sont plantés d'essences végétales remarquables issues de la forêt. Les arbres sont de grandes hauteurs, robustes et aux essences variées de conifères et de feuillus. Le bâti correspond à de l'habitat individuel hétérogène aux formes urbaines et architecturales contrastées, implantés de manière isolée et indépendante sur de très grandes parcelles. On constate notamment la présence de grandes propriétés.

Le réseau viaire est organisé en étoile et se structure par de nombreux alignements d'arbres de différentes essences.

# SECTEUR A : Le secteur du Bois de la Guiche

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Les caractéristiques du bâti, Source : atopia



## Sous-secteur de la ZAC des lacs de la guiche

Cette zone se caractérise par un retrait important de l'implantation du bâti par rapport aux voiries. Ce retrait est de 15 mètres en moyenne par rapport aux voies de dessertes privées et 30 mètres par rapport aux voiries publiques (Chemin de halage et Avenue du Capitaine Freddy).

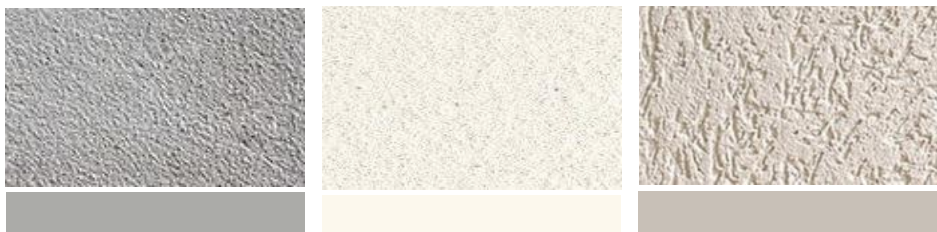
L'homogénéité de l'organisation et la cohérence architecturale des formes du bâti offrent une lecture harmonieuse de ce tissu depuis l'espace public.

Bien que les constructions du secteur présentent de nombreuses variations (matériaux de toiture et de façade, rythme et nature des percements, choix des clôtures etc...), le respect d'un gabarit commun concernant les volumes et les hauteurs assure une qualité paysagère et architecturale tout en évitant une impression de standardisation trop forte des constructions.

On retrouve donc des éléments caractéristiques comme l'inclinaison importante des pans de toiture (supérieure à 45°) ponctués de lucarnes qui sont des marqueurs visuels importants pour les façades et le paysage urbain. Bien qu'elles soient pour la plupart construites à partir du début des années 1980, les constructions reprennent les codes architecturaux des maisons traditionnelles franciliennes (lucarnes de toit à 3 versants ou à 2 versants maçonnées).

Par ailleurs, la lecture homogène de l'espace est assurée par l'utilisation d'un traitement de l'ensemble des façades de la ZAC en enduit bâtarde taloché ou raclé dans des tons similaires (ton clair naturel, sable, gris ou beige).

Teintes des matériaux de façades utilisés – Source : atopia



Les lucarnes traditionnelles – Source : La Maison rurale en Ile-de-France, Pierre Thiébaud



## SECTEUR A : Le secteur du Bois de la Guiche

Les caractéristiques du bâti, *Source : atopia*



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



### Sous-secteur du hameau de Villers

Ce secteur a une vocation exclusivement résidentielle avec un tissu composé d'habitat pavillonnaire individuel. Le bâti est implanté en retrait sur rue de 15 mètres en moyenne, et un déploiement des constructions de part et d'autres d'allées arborées.

Cette organisation du réseau viaire avec les alignements d'arbres et de clôtures sur l'espace public offre de longues perspectives linéaires et donne au hameau son identité propre.

La morphologie du bâti est marquée par une grande diversité des formes et des éléments architectoniques (percements, menuiseries, toitures), de l'organisation des volumes et des matériaux utilisés. On retrouve des marqueurs de l'habitat pavillonnaire rural avec un recours assez prononcé des constructions à une architecture pastiche.

Schéma de principe des alignements et retraits - *Source : atopia*



# SECTEUR A : Le secteur du Bois de la Guiche

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Chemin de halage dégagé – Sources : atopia



Aménagement paysager en bord de Seine – Sources : atopia



Passage piéton traversant la voie ferrée – Sources : atopia



Chemin de halage ouvert – Sources : atopia



Accès privé vers la ZAC depuis le chemin de halage – Sources : atopia



Ambiance boisée dans le hameau de Villers – Sources : atopia



Vue sur les berges de la commune de Nandy - Sources : atopia



Accès vers l'espace vert privé de la ZAC – Sources : atopia



Alignement d'arbre (prunus) sur l'une des allées – Sources : atopia



## SECTEUR A : Le secteur du Bois de la Guiche

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Exemple d'opération dans le sous-secteur du hameau de Villers



### Densité urbaine

Surface : 5 ha

Nombre de logements : 25 logements

Période de construction : 1960

Taille moyenne de la parcelle : 1860 m<sup>2</sup>

Hauteur moyenne du bâti : 8 m

Densité : 5 log / ha

Exemples d'habitats dans le sous-secteur du hameau de Villers



Exemple d'opération dans le sous-secteur de la ZAC des Lacs de la Guiche



### Densité urbaine

Surface : 4 ha

Nombre de logements : 25 logements

Période de construction : 1980

Taille moyenne de la parcelle : 1350 m<sup>2</sup>

Hauteur moyenne du bâti : 5-6 m

Densité : 6,3 log / ha

Exemples d'habitats dans le sous-secteur de la ZAC des Lacs de la Guiche



## SECTEUR B : Hameau de Saint-Fargeau

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Carte de cassini - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



### Entre coteau de vigne et plateau céréalier

Ce secteur était anciennement occupé par des espaces de cultures de vignes et des vergers sur les coteaux. Il se divise en deux sous-secteurs aux ambiances urbaines très différentes : l'un situé le long de la Seine, et l'autre située sur les marges du plateau, dans la continuité du hameau de Saint-Fargeau.

### Sous-secteur du bourg de Saint-Fargeau

Ce bourg est implanté en bordure du plateau du Hurepoix, à une altitude variant entre 70 et 80 m. Il est composé d'un noyau villageois « rural » constitué d'un tissu ancien, principalement de l'habitat individuel hétérogène. On recense quelques équipements dans ce tissu, notamment la fondation Ellen Poidatz, le groupe scolaire A. Fercot, une halte sncf, des terrains de sports.

Le développement urbain s'est étendu principalement au nord du cœur initial. Les nouvelles constructions sont contraintes par le relief important des coteaux de la Seine à l'Est, par la présence de la forêt au Nord et par les terres agricoles à l'Ouest.

### Sous-secteur le long de la Seine

Entre la voie ferrée et la Seine, se situe un front urbain constitué de maisons aux caractéristiques particulières, de petites tailles, surélevées et approchant fortement le style architectural du cabanon en bois. On ressent l'influence de la proximité avec la Seine, sur l'architecture notamment, liée aux risques des inondations.

Le chemin de halage est une voirie partagée entre la voiture et le piéton. Le long de la Seine, on constate la présence de nombreuses péniches habitées qui renforce l'ambiance « fluviale » de bord de fleuve. La présence des coteaux raides et végétalisés amène un sentiment d'apaisement et d'intimité du lieu, complètement à l'opposé de ce que l'on retrouve sur le plateau.

En 2000, une vingtaine de bateaux-logements est recensée en bord de Seine, sur un kilomètre de berges entre Saint-Fargeau et Tilly.

## SECTEUR B : Le Hameau de Saint-Fargeau

L'horizontalité des perspectives du hameau. *Source : atopia*

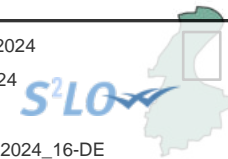


Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



### Sous-secteur du hameau de Saint-Fargeau

Ce secteur se caractérise par la présence d'un centre bâti ancien bas mitoyen ou lié par des murets de clôtures, et d'une partie plus récente qui reprend la même logique de continuité avec des matériaux plus modernes et disparates (bétons enduit, crépits, parements en pierre, mixtes en bois, végétalisées...).

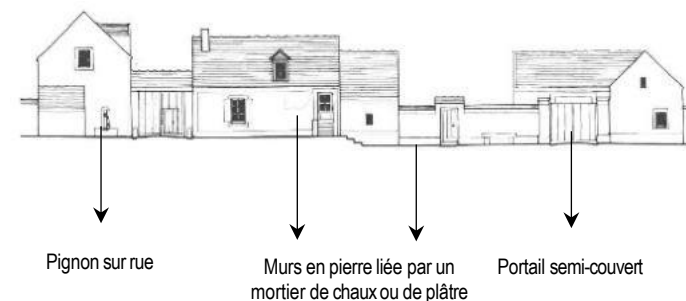
Le bâti ancien se distingue par la matérialité des façades et des murets enduits à pierres vues. Ces derniers sont maçonnés à base de moellons plats jointé dans un épais mortier de plâtre et de chaux. La composition et l'implantation des habitations alterne entre pignons et façades sur rue.

### Un patrimoine bâti caractérisé par l'horizontalité

La morphologie des façades urbaines et des cheminements est largement marquée visuellement par les linéaires de murs de clôture et la faible hauteur du bâti (12m maximum).

Dans la partie plus récente au Nord, la présence d'un bâti plus épars conserve une linéarité grâce aux murs de clôtures et renforce encore le caractère horizontal et la continuité du paysage urbain.

Morphologie des façades urbaines identifiables. *Source : atopia*



Inventaires des différents types de bâti, Source : atopia



### Sous-secteur le long de la Seine

Le sous secteur du long de la Seine est l'un des secteurs les plus singuliers de Saint-Fargeau-Ponthierry avec une identité propre et un type de construction en dialogue permanent avec le milieu fluvial qui le borde.

On y retrouve alors les marqueurs architecturaux des constructions de berges, avec des espaces extérieurs entourés de balustrades et un niveau de rez-de-chaussée qui surplombent la Seine, afin de prévenir les risques d'inondations. Certaines constructions sont cependant de plain pied et sont de fait plus exposées aux aléas des crues.

Le bâti se caractérise par une grande diversité de toitures, de formes et de matériaux, ainsi qu'une structure plus légère que sur le reste du territoire. On recense notamment plusieurs constructions en bois qui confèrent à ce secteur une dimension pittoresque évoquant l'imaginaire des cabanons côtiers.

En raison de sa proximité immédiate avec un espace public à haut potentiel et attractif, le soin apporté aux clôtures et aux constructions en contact avec le chemin de halage impacte visuellement la qualité de l'ensemble de cet espace. Ainsi, on relève certaines constructions ou aménagements récents à l'insertion paysagère maladroite qui peuvent altérer ces atouts (clôtures en parpaing de béton apparents ou ajouts de doublures plastiques, stores coulissants etc..).

Par ailleurs, certaines demeures semblent faire l'objet d'un manque d'entretien, d'une vacance des lieux ou de dégradations (grillages délabrés non végétalisés, fissures apparentes, jardin en friche, fenêtre cassées, peintures à rafraîchir etc..).

## SECTEUR B : Hameau de Saint-Fargeau

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Accès d'un chemin de halage à l'autre - Source : atopia



Ambiance au bord de Seine - Source : atopia



Des percées sur la profondeur du fleuve - Source : atopia



Vue depuis le pont - Source : atopia



La montée vers l'église du hameau - Source : atopia



Vue aérienne du hameau 2020 - Source : Delcampes.fr



Quelques fronts urbains sur la plaine agricole - Source : atopia



Des ouvertures sur la plaine agricole - Source : atopia

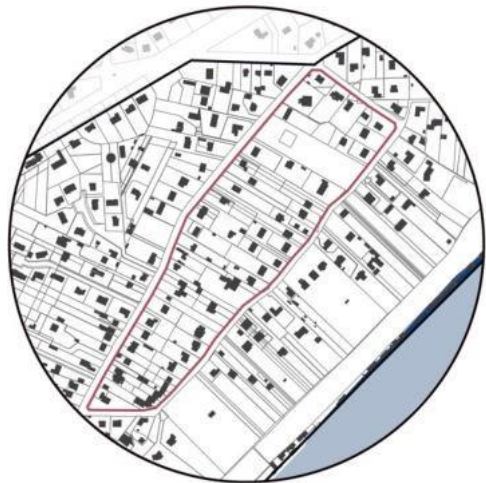


Une piste cyclable aménagée jusqu'au hameau de Tilly - Source : atopia



## SECTEUR B : Hameau de Saint-Fargeau

Exemples d'habitats dans les extensions du hameau de Saint-Fargeau, sur le plateau



### Densité urbaine -

Surface : 7 ha

Nombre de logements : 53 logements

Période de construction : 1970

Taille moyenne de la parcelle : 1060 m<sup>2</sup>

Hauteur moyenne du bâti : 6 m

Densité : 7,5 log / ha

Exemples d'habitats dans les extensions du hameau de Saint-Fargeau, sur le plateau



Exemples d'habitats dans centre ancien du hameau de Saint-Fargeau



### Densité urbaine

Surface : 1,5 ha

Nombre de logements : 22 logements

Période de construction : 1950

Taille moyenne de la parcelle : 570 m<sup>2</sup>

Hauteur moyenne du bâti : 5-6 m

Densité : 15 log / ha

Exemples d'habitats dans le centre ancien du hameau de Saint-Fargeau



## SECTEUR C : Hameau de Tilly

Carte de cassini - Source : Géoportail



Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



### Un secteur urbain préservé accroché à la pente

Ce secteur est resté relativement préservé suite aux évolutions de la commune. Le hameau est situé aux marges du plateau du Hurepoix, à une altitude comprise entre 70 et 80 m, ce qui permet d'apprécier de nombreux points de vue.

Le bâti est principalement à caractère rural, concentré dans le noyau ancien de Tilly, autour d'un carrefour. Le cœur du hameau se compose d'un bâti ancien à vocation résidentielle en moellons de pierres jointés en mortier de plâtre ou de chaux. Les murs de clôture sur rue possèdent eux aussi la même matérialité créant une composition harmonieuse à haut intérêt patrimonial. Bien qu'elles soient anciennes, ces constructions font l'objet d'un entretien et/ou de rénovation qui participent à la conservation de cette qualité.

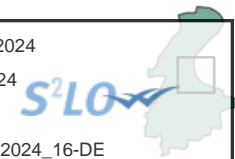
On constate quelques logements individuels récents au Nord et plus encore au Sud le long de la rue du Général Patton et le long de la rue du château, sous l'influence de l'évolution du hameau de Ponthierry, ce qui a étoffé la forme ancienne du hameau. On retrouve des formes d'habitat variées qui correspondent aux différents « modes » de style d'habitat pavillonnaire relatifs aux années de construction des maisons.

Ancienne vue aérienne du hameau de Tilly, Source : Delcampes.fr



## SECTEUR C : Hameau de Tilly

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Entrée sur le secteur de Tilly par le Nord - Source : atopia



Un tissu ancien organisé autour d'un carrefour - Source : atopia



Piste cyclable vers la zone d'activité de l'Europe - Source : atopia



Des constructions neuves en extension sur la plaine agricole - Source : atopia



Exemples de constructions - Source : atopia

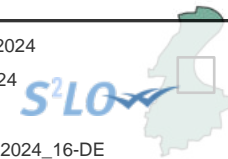


Entrée du secteur par le Sud-Ouest - Source : atopia



## SECTEUR C : Hameau de Tilly

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Exemples d'habitats dans le centre ancien du hameau de Tilly



### Densité urbaine

Surface : 0,9 ha  
Nombre de logements : 12 logements  
Période de construction : < 1930  
Taille moyenne de la parcelle : 984 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 4-5 m  
Densité : 13 log / ha

Exemples d'habitats dans le centre ancien du hameau de Tilly



Exemples d'habitats dans centre ancien du hameau de Tilly



### Densité urbaine

Surface : 0,7 ha  
Nombre de logements : 9 logements  
Période de construction : 1950 - 1960  
Taille moyenne de la parcelle : 824 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 5 m  
Densité : 12 log / ha

Exemples d'habitats dans centre ancien du hameau de Tilly



## SECTEUR D : Hameau Ponthierry



Carte de cassini - Source : Géoportail



Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



### Un secteur urbain dense et hétérogène

Le bourg de Ponthierry se situe à la confluence entre l'Ecole, le ru de Moulingon et la Seine. Il présente une pente assez faible vers la Seine, ce qui explique son développement plus étendu que les autres hameaux de la commune. Son urbanisation se caractérise par un bâti implanté à l'alignement des grands axes structurants que sont la RD607 et l'avenue de Beaufils.

Ce bourg est fortement marqué par l'histoire industrielle de la commune. Il est le secteur où se situe les anciennes cités ouvrières, maisons de contremaîtres. L'architecture industrielle de l'Entre-Deux-Guerres est marquée par l'utilisation de matériaux spécifiques (tuiles mécaniques, métal, béton) et de formes nouvelles: toit-terrasse du dispensaire, enfilade des « cités » ouvrières. Si la vocation d'activités a perduré, avec l'émergence d'un hôtel industriel en lieu et place des usines Leroy (fermées définitivement au tournant des années 1980), la ville ne vit plus au rythme du site. La cité Leroy notamment, constitue un héritage de la période industrielle de la ville. Les maisons sont composées de maisons mitoyennes, implantées sur un parcellaire étroit.

Les grands axes structurants sont le support d'un tissu urbain très hétérogène, continu ou discontinu. On constate la présence d'un maillage urbain diversifié, sous forme d'un « patchwork » : habitats individuels et collectifs, équipements, activités industrielles, etc. De nombreuses opérations sont en cours dans le bourg, notamment le long de l'axe principal qu'est l'avenue de Fontaibleau, correspondant principalement à des logements collectifs et des équipements.

## Centre de Ponthierry – L'histoire ouvrière



Cité ouvrière rue Jacques Brel - Source : atopia



Archive postale de la sortie de l'usine LEROY –1930 - Source : Delcampe.fr



Vue aérienne de la zone d'activité et des cités ouvrières –XXème - Source : Delcampe.fr



### Une activité économique qui a profondément transformé le hameau

L'essentiel de l'activité économique s'est toujours exercé à Ponthierry, d'abord sur le bord de Seine et ensuite le long de la voie ferrée, pour des raisons de logistique de transport. Les bords de Seine sont marqués dès le début XX<sup>e</sup> par l'usine Leroy et ses cités ouvrières, construits entre 1913 et 1920.

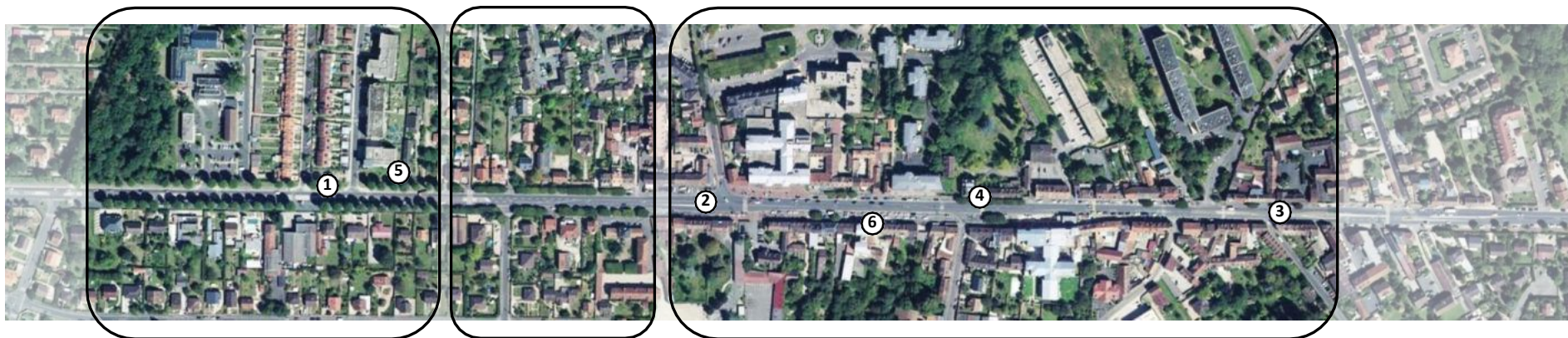
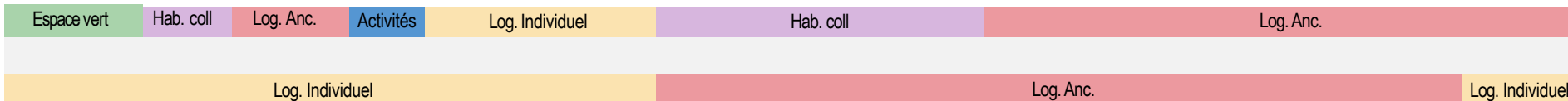
Cette usine fonctionnera jusque dans les années 80 et fermera définitivement ses portes en 1982. Elle aura contribué à l'essor économique de la commune pendant l'ère industrielle et s'est transformée en espace culturel depuis 2011.

Les habitations des cités ouvrières sont des maisons mitoyennes, construites en meulière et en briques, avec des jardins pour que les ouvriers puissent cultiver un potager. Des annexes de garages sont apparues plus tard au fond des parcelles. Plus loin se situait les maisons des contremaîtres, non mitoyennes.

Site emblématique de la Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, les anciens terrains de l'usine Leroy situés sur les bords de Seine constituent aujourd'hui un enjeu d'aménagement urbain complexe et sensible. Un projet de reconversion de l'ancien site industriel est actuellement en cours de réflexion.

# L'axe structurant de l'avenue de Fontainebleau

Profil de l'Avenue de Fontainebleau, Source : atopia, géoportail – 2020 - 1950



Les anciens arbres qui se situaient le long de l'avenue de Fontainebleau ont été progressivement retirés de la voie pour laisser plus de place à la voiture. Seule cette portion de l'avenue préserve encore le mail historique. Plusieurs nouveaux arbres ont été plantés dans la continuité des arbres les plus anciens. Dans les années 50, cet axe n'était pas urbanisé. Seul la cité ouvrière et les maisons des contremaîtres étaient déjà présents.

Cette portion de la voie a été totalement dégagée mais quelques arbres ponctuels sont maintenus. C'est ici que l'on retrouve le linéaire urbain ancien, constitué de maisons de bourgs et de quelques corps de fermes. Cette structure a été préservée mais avec des changements dans l'architecture et les formes urbaines : hauteurs plus élevées, bâtiments plus imposants, couleurs et textures différentes, etc. Générant ainsi des irrégularités dans les constructions.



# SECTEUR D : L'avenue de Fontainebleau

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

Ancien maillage arboré – Source : Delcampes



Maillage de platane préservé-- Source : atopia



Large espacement entre le front urbain et la route - Source : Delcampes

Des différences de hauteurs à l'alignement - Source : atopia

Des différences de ha



Nouvelles opérations de logements collectifs - Source : atopia



Vue aérienne sur le hameau - Source : atopia

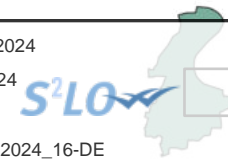
Une avenue large et linéaire - Source : atopia

Nouvelles opérations d'équipements - Source : atopia



## SECTEUR D : Hameau Ponthierry

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Exemple de cité ouvrière



### Densité urbaine

Surface : 4,3 ha  
Nombre de logements : 105 logements  
Période de construction : 1900-1920  
Taille moyenne de la parcelle : 280 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 4-5 m  
Densité : 25 log / ha

Exemple de cité ouvrière



Exemple d'opération de logements individuels



### Densité urbaine

Surface : 3,6 ha  
Nombre de logements : 48 logements  
Période de construction : 1940-50  
Taille moyenne de la parcelle : 820 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 5 m  
Densité : 13 log / ha

Exemple d'opération de logements individuels



## SECTEUR E : Zone d'activité

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Carte de cassini - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



### Une zone d'activité récente et intégrée dans le paysage

La zone d'activité de l'Europe est un secteur à part sur la commune. Il s'est implanté le long de l'Avenue de Fontainebleau, sur d'anciennes terres agricoles. Son implantation génère une perturbation de la lecture paysagère depuis l'entrée de ville Ouest.

Malgré la taille imposante de certains bâtiments, on constate que l'intégration paysagère du site a été traitée de telle sorte à dissimuler la majorité des constructions. C'est moins le cas des écuries et de la déchetterie qui exposent leurs façades directement sur le paysage de la plaine agricole.

Certains bâtiments ont fait l'objet d'un traitement particulier, tout comme les espaces publics qui intègrent aménagements paysagers et mobilités douces.

Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



## SECTEUR E : Zone d'activité

Des aménagements paysagers de qualité et des bâtiments intégrés dans le paysage de la ZA de l'Europe – Source : atopia



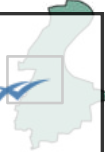
Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE

S<sup>2</sup>LO



Certains bâtiments restent exposés sur la plaine agricole – Source : atopia

## SECTEUR F : Hameau de Jonville



Carte de cassini - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



### Un petit hameau aux extensions très récentes

Le hameau de Jonville était autrefois un secteur jardiné, construit autour de son château et de son vaste parc aboré. Il est le plus petit des cinq hameaux de Saint-Fargeau- Ponthierry, situé sur l'interfluve séparant le ru de Moulignon de la rivière l'Ecole.

Son organisation urbaine se structure autour du carrefour des rues de la Plaine et de Jonville. On y retrouve plusieurs éléments de patrimoine : lavoirs, murs d'enceinte du château de Jonville, théâtre de Valentine, le pavillon de direction, etc.

Le développement du hameau est très récent et se manifeste par des extensions pavillonnaires qui sont venues s'implanter dans la continuité des constructions anciennes autour du carrefour. Le tissu urbanisé s'est d'abord développé vers l'est et le nord puis le long de la rue de Jonville par la création de nouveaux équipements (collège, stade, piscine, COSEC, centre de secours) et d'habitat (les Mouillères) en limite avec Pringy, et, dernièrement, la résidence « Lucie Aubrac ».

Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



## SECTEUR F : Hameau de Jonville

Exemples d'opération sur les hauteurs du plateau



### Densité urbaine dans le sous-secteur du hameau

Surface : 2 ha  
Nombre de logements : 29 logements  
Période de construction : 1970-1980  
Taille moyenne de la parcelle : 529 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 4-5 m  
Densité : 15 log / ha

Exemples d'opération sur les hauteurs du plateau



Exemples d'habitats individuels dans les extensions le long du parc Sachot



### Densité urbaine dans le sous-secteur du hameau

Surface : 2,3 ha  
Nombre de logements : 19 logements  
Période de construction : 1950-60  
Taille moyenne de la parcelle : 1230 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 5 m  
Densité : 8 log / ha

Exemples d'habitats individuels dans les extensions le long du parc Sachot





Carte de cassini - Source : Géoportail



Carte d'état major - Source : Géoportail



Photo aérienne des années 50 - Source : Géoportail



Photo aérienne 2021 - Source : Géoportail



### Sous-secteur d'Auxonnettes

Ce sous-secteur se situe dans le vallon du ru d'Auxonnettes, qui relie Auvemaux à Ponthierry. Le cœur ancien se structure de constructions implantées à l'alignement aux façades en meulrières (parfois recouvertes d'enduits) et mitoyennes. Les hauteurs sont modestes avec des niveaux de R+1+combles en général. Dans le tissu ancien se distingue des corps de fermes, notamment la ferme d'Auxonnettes, dite « Ferme Neuve » et qui a été plusieurs fois remaniée jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Auxonnettes s'est développé vers le Nord, Nord-Est par des opérations de lotissements (le clos des Lézards ou du clos-Bernard) qui créent une continuité urbaine vers le hameau de Moulignon. Ce tissu urbain est constitué de maisons plus ou moins récentes implantées au milieu de leur parcelle où se mêlent des maisons en pierres meulrières datant des années 1920-1930 et des pavillons plus contemporains.

On constate deux ambiances différentes au niveau des nouvelles constructions :

- Les constructions en bordure de la plaine agricole qui génèrent un front urbain net sur le paysage ;
- Les constructions dans le vallon s'insèrent au milieu de la végétation du ru et s'intègre de façon harmonieuse dans le paysage.

### Sous secteur de Moulignon

Ce sous secteur se situe au Nord-Est d'Auxonnettes, relié par plusieurs opérations de logements individuels. Cette séquence est structurée par un tissu traditionnel préservé, construit sur la rue et articulé autour de l'église de Moulignon. On retrouve dans le centre du hameau le ru de Moulignon canalisé qui génère des paysages urbains de qualité.

Pour les extensions les plus récentes (les Grands-Cèdres, les zones pavillonnaires « contemporaines »), il s'agit pour le premier d'un lotissement implanté dans l'ancien parc du château de Moulignon dont les marques du passé sont encore visibles notamment avec le pavillon de garde marquant l'entrée du parc. Pour les zones pavillonnaires plus « contemporaines », il s'agit de maisons plus ou moins récentes implantées au milieu de leur parcelle, issue des divisions successives qui se sont opérées sur les terrains et sans caractère particulier.

## SECTEUR G : Hameaux de Moulignon et d'Auxonnettes

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 08/03/2024  
ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Ambiance paysagère qualitative sur le hameau d'Auxonnettes – Source : atopia



Des venelles préservées – Source : atopia



Des traitements paysagers pour l'intégration de l'eau sur le hameau de Moulignon – Source : atopia



Des murets en pierres reproduits dans les nouveaux lotissements – Source : atopia



Maison rénovée sur le hameau de Moulignon – Source : atopia



# SECTEUR G : Hameaux de Moulignon et d'Auxonnettes

Exemple d'opération de lotissements individuels dans le fond du vallon



**Densité urbaine dans le sous-secteur du hameau**  
Surface : 3,3 ha  
Nombre de logements : 36 logements  
Période de construction : 1970-1980  
Taille moyenne de la parcelle : 860 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 4-5 m  
Densité : 11 log / ha

L'Orangerie



Exemple d'opération de lotissements individuels dans le fond du vallon



Exemple d'opération de lotissements individuels sur le plateau



**Densité urbaine dans le sous-secteur du hameau**  
Surface : 2,1 ha  
Nombre de logements : 40 logements  
Période de construction : 1980-90  
Taille moyenne de la parcelle : 450 m<sup>2</sup>  
Hauteur moyenne du bâti : 5 m  
Densité : 19 log / ha

Exemple d'opération de lotissements individuels sur le plateau



# Liste des espèces invasives à proscrire



Source: Parisot C., 2009. Guide de gestion différenciée à usage des collectivités. Natureparif –ANVL. 159 pages  
 Document actualisé avec la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Ile-de-France – Mai 2018 – CBNBP-MNHN

Document actualisé avec la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne en date du 25 juillet 2019 – AFB, UICN

Document actualisé avec l'arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain - Légifrance

Remarque : les espèces dans les cases vides sont d'ores et déjà présentes en Ile-de-France.

Liste 1 : Espèces végétales invasives à proscrire		
Espèces	Famille	Origine
<i>Acacia dealbata</i> Willd.	Fabaceae	Australie
<i>Acacia saligna</i> (Labill.) Wendl. Fil.	Fabaceae	Australie
<i>Acer negundo</i> L.	Aceraceae	N. Am.
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Simaroubaceae	Chine
<i>Altemanthera philoxeroides</i> (Martius) Griseb.	Amaranthaceae	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Andropogon virginicus</i>	Poaceae	
<i>Aristolochia sempervirens</i> L.	Aristolochiaceae	C. et E. Méd.
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Asteraceae	E. Asie
<i>Asclepias syriaca</i> L.	Asclepiadaceae	N. Am.
<i>Aster novi-belgii</i> gr.	Asteraceae	N. Am.
<i>Aster squamatus</i> (Sprengel) Hieron.	Asteraceae	S. et C. Am.
<i>Azolla filiciculoides</i> Lam.	Azollaceae	Am. trop. + temp.
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Berteroia incana</i> (L.) DC.	Brassicaceae	Eurosib.
<i>Bidens connata</i> Willd.	Asteraceae	N. Am.
<i>Bidens frondosa</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter	Poaceae	
<i>Bromus catharticus</i> Vahl	Poaceae	S. Am.
<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Buddlejaceae	Chine
<i>Cabomba caroliniana</i> A. Gray	Cabombaceae	N. et S. Am.
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Dicranaceae	
<i>Cardiospermum grandiflorum</i>	Sapindaceae	
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L. Bolus	Aizoaceae	S. Af.
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) R. Br.	Aizoaceae	S. Af.
<i>Cenchrus incertus</i> M.A. Curtis	Poaceae	Am. trop. et subtrop.
<i>Cenchrus setaceus</i>	Poaceae	
<i>Chenopodium ambrosioides</i> L.	Chenopodiaceae	Am. trop.
<i>Coryza bonariensis</i> (L.) Cronq.	Asteraceae	Am. trop.
<i>Cortaderia jubata</i> (Lemoine ex Carrière) Stapf	Poaceae	S. Am.
<i>Cortaderia selloana</i> (Schultes & Schultes fil.) Ascherson & Graebner	Poaceae	S. Am.
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Asteraceae	S. Af.

Liste 1 : Espèces végétales invasives à proscrire		
Espèces	Famille	Origine
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	Crassulaceae	Aust. N-Z
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Cyperaceae	Am. trop.
<i>Cytisus multiflorus</i> (L'Hér.) Sweet	Fabaceae	W. Méd.
<i>Cytisus striatus</i> (Hill) Rothm.	Fabaceae	Médit.
<i>Egeria densa</i> Planchon	Hydrocharitaceae	S. Am.
<i>Ehrharta calycina</i>	Poaceae	S. Af.
<i>Eichornia crassipes</i> Solms. Laub.	Pontederiaceae	Brésil
<i>Elodea canadensis</i> Michaux	Hydrocharitaceae	N. Am.
<i>Elodea nuttallii</i> (Planchon) St. John	Hydrocharitaceae	N. Am.
<i>Epilobium ciliatum</i> Rafin.	Onagraceae	N. Am.
<i>Erigeron canadensis</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Erigeron sumatrensis</i> (Retz)	Asteraceae	A. trop.
<i>Galega officinalis</i> L.	Fabaceae	S.-E. Eur. / As.
<i>Gunnera tinctoria</i>	Gunneraceae	Chili
<i>Gymnocoronis spilanthoides</i>	Asteraceae	S. Am.
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Asteraceae	N. Am.
<i>Heracleum mantegazzianum</i> gr.	Apiaceae	Caucase
<i>Heracleum persicum</i>	Apiaceae	Iran, Irak, Turquie
<i>Heracleum sosnowskyi</i>	Apiaceae	Caucase
<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc. / <i>Humulus scandens</i> (Lour.) Merr.	Cannabaceae	Japon
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Araliaceae	Am.
<i>Impatiens balfourii</i> Hooker fil.	Balsaminaceae	Himalaya
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Balsaminaceae	N. Am.
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsaminaceae	Himalaya
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsaminaceae	E. Sibér.
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Fabaceae	Méd. / Cent. Eur.
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss	Hydrocharitaceae	S. Af.
<i>Lemna minuta</i> H.B.K.	Lemnaceae	Am. trop.
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lemnaceae	N. Am.
<i>Lespedeza cuneata</i>	Fabaceae	Ex. Orient
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Scrophulariaceae	N.E. Am.
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter et Burdet	Onagraceae	N. et S. Am.
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Onagraceae	N. et S. Am.
<i>Lysichiton americanus</i>	Araceae	N. Am.
<i>Lygodium japonicum</i>	Schizaeaceae	Asie
<i>Microstegium vimineum</i>	Andropogoneae	Asie, Iran
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdcourt	Haloragaceae	S. Am.
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx.	Haloragaceae	N. Am.
<i>Oenothera biennis</i> gr.	Onagraceae	N. Am.
<i>Oxalis pes-caprae</i>	Oxalidaceae	S. Af.

# Liste des espèces invasives à proscrire

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



## Liste 2 : espèces invasives potentielles à surveiller attentivement

Espèces	Famille	Origine
<i>Acacia longifolia</i> (Andrews) Willd.	Fabaceae	Australie
<i>Acacia retinodes</i> Schlecht.	Fabaceae	S. Australie
<i>Ambrosia tenuifolia</i> Sprengel	Asteraceae	S. Am.
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Fabaceae	N. Am.
<i>Aptenia cordifolia</i> (L. fil.) Schwantes	Aizoaceae	S. Af.
<i>Araujia sericifera</i> Brot.	Asclepiadaceae	S. Am.
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Asteraceae	N. Am.
<i>Atriplex sagittata</i> Borkh.	Chenopodiaceae	
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh	Berberidaceae	N. Am.
<i>Brassica tournefortii</i> Gouan	Brassicaceae	Med. As.
<i>Bromopsis inermis</i> (Leys.) Holub	Poaceae	
<i>Bunias orientalis</i> L.	Brassicaceae	S.-E. Eur.
<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Carrière	Pinaceae	N. Af.
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn. ex Willd.	Portulacaceae	N. Am.
<i>Conyza floribunda</i> H.B.K.	Asteraceae	Am. trop.
<i>Crepis bursifolia</i> L.	Asteraceae	Ital.
<i>Cupressus macrocarpa</i> Hartweg	Cupressaceae	N. Am.
<i>Cyperus difformis</i> L.	Cyperaceae	Paleotemp.
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Swartz) Gould & C.A. Clarke	Poaceae	
<i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguélen (= <i>Medeola myrtifolia</i> L.)	Liliaceae	N. Am.
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers.	Asteraceae	N. Am.
<i>Euonymus japonicus</i> L. fil.	Celastraceae	Sino-nippon
<i>Freesia corymbosa</i> (Burm.) N.E. Br.	Iridaceae	S. Af.
<i>Gazania rigens</i> (L.) Gaertner	Asteraceae	S. Af.
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) Aiton fil.	Asclepiadaceae	S. et Af.
<i>Hakea sericea</i> Schrader	Proteaceae	S.-E. Austr.
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Juncaceae	Am. pacifico-atl.
<i>Ligustrum lucidum</i> Aiton fil.	Oleaceae	Sino-jap.
<i>Lonicera japonica</i> Thunb	Caprifoliaceae	Sino-Jap.
<i>Lycium barbarum</i> L.	Solanaceae	Chine
<i>Medicago arborea</i> L.	Fabaceae	Med.
<i>Morus alba</i> L.	Moraceae	E. Asie
<i>Nothoscordum borbonicum</i> Kunth	Liliaceae	S. Am. subtrop.
<i>Oenothera longiflora</i> L.	Onagraceae	S. Am.
<i>Oenothera striata</i> Link (= <i>O. stricta</i> )	Onagraceae	S. Am.
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill.	Cactaceae	C. Am.
<i>Opuntia monacantha</i> (Willd.) Haw.	Cactaceae	S. Am.
<i>Pennisetum villosum</i> R. Br. ex Fresen	Poaceae	Abyssinie
<i>Periploca graeca</i> L.	Asclepiadiaceae	E. Méd.
<i>Phyllostachys mitis</i> Rivière	Poaceae	Japon

## Liste 1 : Espèces végétales invasives à proscrire

Espèces	Famille	Origine
<i>Parthenium hysterophorus</i>	Asteraceae	Mexique, Caraïbes, Cent. Am.
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vitaceae	N.-E. Am.
<i>Paspalum dilatatum</i> Poiret	Poaceae	S. Am.
<i>Paspalum distichum</i> L.	Poaceae	Am. trop.
<i>Persicaria perfoliata</i>	Polygonaceae	Asie
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) Aiton fil.	Pittosporaceae	Eur. / Asie / Orient
<i>Polygonum perfoliatum</i>	Polygonaceae	Asie
<i>Prunus cerasus</i> L.	Rosaceae	Eur. / Asie du Sud-Ouest
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Rosaceae	Balk.-pers.
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Rosaceae	N. Am.
<i>Pueraria montana</i> var. <i>Lobata</i>	Fabaceae	Asie de l'Est
<i>Pennisetum setaceum</i>	Poaceae	N. et E. Af.
<i>Prosopis juliflora</i>	Fabaceae	Am. Trop.
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Polygonaceae	Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) Nakai	Polygonaceae	E. Asie
<i>Reynoutria x bohemica</i> J. Holub	Polygonaceae	Orig. hybride
<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Ericaceae	Balkans / Pén. ibér.
<i>Robinia pseudo-acacia</i> L.	Fabaceae	N. Am.
<i>Rumex cristatus</i> DC.	Polygonaceae	Grèce / Sicile
<i>Rumex cuneifolius</i> Campd.	Polygonaceae	S. Am.
<i>Salvinia molesta</i>	Salviniaceae	S.E. du Brésil
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Asteraceae	S. Af.
<i>Solidago canadensis</i> L.	Asteraceae	N. Am.
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Asteraceae	N. Am.
<i>Spartina anglica</i> C.E. Hubbard	Doaceae	S. Angleterre
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	Poaceae	Am. trop, subtrop.
<i>Symphyotrichum sp.</i>		
<i>Symphytum asperum</i> gr.	Boraginaceae	Caucase-pers.
<i>Syringa vulgaris</i> L.	Oleaceae	Balkans
<i>Triadica sebifera</i>	Euphorbiaceae	Chine et Japon
<i>Xanthium strumarium</i> gr.	Asteraceae	Am / Médit

# Liste des espèces invasives à proscrire



Liste 3 : espèces à surveiller

Espèces	Famille	Origine
<i>Abutilon theophrasti</i> Medik.	Malvaceae	Rég. subpont
<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit.	Asteraceae	Pén. balk.
<i>Agave americana</i> L.	Agavaceae	C. Am.
<i>Alternanthera caracasana</i> H.B.K.	Amaranthaceae	Am. trop.
<i>Amaranthus blitoides</i> S. Watson	Amaranthaceae	N. Am.
<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.	Amaranthaceae	Orig. incert.
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	Amaranthaceae	S. Am.
<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Amaranthaceae	N. Am.
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC.	Asteraceae	N. Am.
<i>Anchusa ochroleuca</i> M. Bieb.	Boraginaceae	S.-E. Eur.
<i>Artemisia annua</i> L.	Asteraceae	Eurasie
<i>Bidens subalternans</i> L.	Asteraceae	S. Am.
<i>Boussaingaultia cordifolia</i> Ten.	Basellaceae	S. Am. subtrop.
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent.	Moraceae	Tahiti
<i>Centaurea diffusa</i> Lam.	Asteraceae	S.-E. Eur.
<i>Cordylone australis</i> (Forster) Endl.	Agavaceae	Nlle Zélande
<i>Cornus sericea</i> L.	Cornaceae	
<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.	Brassicaceae	N. Am.
<i>Cortaderia richardi</i>	Poaceae	Nlle Zélande
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Rosaceae	Chine
<i>Datura innoxia</i> Miller (= D. metel L.)	Solanaceae	Am. C.
<i>Datura stramonium</i> L.	Solanaceae	Am.
<i>Echinochloa colona</i> (L.) Link	Poaceae	Paléo/sub. trop
<i>Echinochloa muricata</i> (P. Beauv.) Fernald	Poaceae	N. Am.
<i>Echinochloa oryzoides</i> (Ard.) Fritsch	Poaceae	Asie
<i>Echinochloa phyllopogon</i> (Stapf) Koss.	Poaceae	Asie trop.
<i>Elaeagnus xebbingei</i> Hort	Elaeagnaceae	
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Elaeagnaceae	
<i>Eleusine indica</i> (L.) Gaertner	Poaceae	thermocosm.
<i>Eragrostis mexicana</i> (Hormem.) Link	Poaceae	Am.
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Asteraceae	N. Am.
<i>Eschscholzia californica</i> Cham.	Papaveraceae	N. Am.
<i>Euphorbia maculata</i> L.	Euphorbiaceae	N. Am.
<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub	Polygonaceae	Cent. Asie
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Asteraceae	S. Am.
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pavon	Asteraceae	S. Am.
<i>Gamochaeta americana</i> (Miller) Weddell	Asteraceae	Am.
<i>Gamochaeta subfalcata</i> (Cabrera) Cabrera	Asteraceae	N. et S. Am.
<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc.	Poaceae	N. Am.
<i>Heteranthera limosa</i> (Swartz) Willd.	Pontederiaceae	Am. trop.
<i>Heteranthera reniformis</i> Ruiz & Pavon	Pontederiaceae	N. et S. Am.
<i>Hypericum gentianoides</i> L. (= H. sarothra Michaux)	Hypericaceae	N. Am.



Liste 2 : espèces invasives potentielles à surveiller attentivement

Espèces	Famille	Origine
<i>Phyllostachys nigra</i> (Lodd.) Munro	Poaceae	Japon
<i>Phyllostachys viridi-glaucescens</i> (Pair.) Riv.	Poaceae	Japon
<i>Pyracantha coccinea</i> M. J. Roemer	Rosaceae	Méd.
<i>Rumex thyrsoiflorus</i> Fingerh.	Polygonaceae	Eurosib.
<i>Saccharum spontaneum</i> L.	Poaceae	S. As. / N. et E. Afr.
<i>Salpichroa origanifolia</i> (Lam.) Baillon	Solanaceae	S. Am.
<i>Selaginella kraussiana</i> (G. Kunze) A. Braun	Selaginellaceae	S. et trop. Af.
<i>Senecio angulatus</i> L. fil.	Asteraceae	S. Af.
<i>Senecio deltoideus</i> Less.	Asteraceae	S. Af.
<i>Setaria parviflora</i> (Poirlet) Kerguelen	Poaceae	C. Am.
<i>Sicyos angulata</i> L.	Cucurbitaceae	N. Am.
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam. (= S. sublobatum Willd. ex Roemer & Schultes)	Solanaceae	S. Am.
<i>Sporobolus neglectus</i> Nash	Poaceae	N. Am.
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Toney) Wood	Poaceae	N. Am.
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S. F. Blake	Caprifoliaceae	N.W. Am.
<i>Tetragonia tetragonioides</i> (Pallas) O. Kuntze	Tetragoniaceae	Australie / Nlle-Zél.
<i>Tradescantia fluminensis</i> Velloso	Commelinaceae	S. Am.
<i>Ulex europaeus</i> L. subsp. latebracteatus (Mariz) Rothm.	Fabaceae	Pén. Ibér.
<i>Ulex minor</i> Roth subsp. breoganii Castroviejo & Valdés Bermejo	Fabaceae	Médit.
<i>Veronica persica</i> Poirlet	Scrophulariaceae	W. As.
<i>Yucca filamentosa</i> L.	Liliaceae	N. Am.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE




# Liste des espèces invasives à proscrire

Liste 3 : espèces à surveiller		
Espèces	Famille	Origine
<i>Hypericum mutilum</i> L.	Hypericaceae	N. Am.
<i>Ipheion uniflorum</i> (Lindley) Rafin. (= <i>Triteleia uniflora</i> Lindley)	Liliaceae	S. Am.
<i>Ipomoea indica</i> (Burm.) Merr.	Convolvulaceae	Amph. subtr.
<i>Ipomoea purpurea</i> Roth	Convolvulaceae	Am. trop.
<i>Isatis tinctoria</i> L.	Brassicaceae	Asie
<i>Lemna aquinoctialis</i> Welw.	Lemnaceae	
<i>Lemna perpusilla</i> Torrey	Lemnaceae	Asie, Af. N. et S. Am.
<i>Lepidium virginicum</i> L.	Brassicaceae	Am.
<i>Mariscus rigens</i> (C. Presl) C.B. Clarke ex Chodat	Cyperaceae	
<i>Matricaria discoidea</i> DC. (= <i>Chamomilla suaveolens</i> (Pursh) Rjrd.)	Asteraceae	N.-E. Asie
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Fabaceae	Eurasie
<i>Mirabilis jalapa</i> L.	Nyctaginaceae	S. Am.
<i>Nassella trichotoma</i> (Nées) Hackel in Arech.	Poaceae	S. Am.
<i>Nicotiana glauca</i> R.C. Graham	Solanaceae	S. Am.
<i>Nonea pallens</i> Petrovic	Boraginaceae	S.-E. Eur.
<i>Oenothera humifusa</i> Nutt.	Onagraceae	
<i>Oenothera laciniata</i> Hill. (= <i>O. sinuata</i> L.)	Onagraceae	N. Am.
<i>Oenothera rosea</i> L'Hérit. ex Aiton	Onagraceae	N. Am. trop.
<i>Opuntia tuna</i> (L.) Miller	Cactaceae	W. Inde
<i>Oxalis articulata</i> Savigny	Oxalidaceae	S. Am.
<i>Oxalis debilis</i> H.B.K.	Oxalidaceae	S. Am.
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalidaceae	N. Am.
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth	Oxalidaceae	S. Am. trop.
<i>Panicum capillare</i> L.	Poaceae	N. Am.
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michaux	Poaceae	N. Am.
<i>Panicum hillmannii</i> Chase	Poaceae	
<i>Panicum miliaceum</i> L.	Poaceae	C. Asie
<i>Panicum schinzii</i> Hakel	Poaceae	
<i>Phytolacca americana</i> L.	Phytolaccaceae	N. Am.
<i>Pinus nigra</i> Arnold	Pinaceae	S. Eur.
<i>Platyclusus orientalis</i> (L.) Franco	Cupressaceae	Chine
<i>Polygala myrtifolia</i> L.	Polygalaceae	S. Af.
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach	Juglandaceae	Caucase
<i>Rhus hirta</i> (L.) Sudworth (= <i>R. typhina</i> L.)	Anacardiaceae	N. Am.
<i>Ricinus communis</i> L.	Euphorbiaceae	Af. trop.
<i>Rorippa austriaca</i> (Crantz) Besser	Brassicaceae	Méd. orient.
<i>Rumex patientia</i> L.	Polygonaceae	S.-E. Eur.
<i>Secale montanum</i> Guss.	Poaceae	Médit.
<i>Senecio leucanthemifolius</i> Poirlet subsp. <i>vernalis</i> (Waldst. & Kit.) Alexander (= <i>S. vernalis</i> W. & K.)	Asteraceae	E. et C. Eur.
<i>Setaria faberi</i> F. Hermann	Poaceae	

Liste 3 : espèces à surveiller		
Espèces	Famille	Origine
<i>Solanum bonariense</i> L.	Solanaceae	S. Am.
<i>Solanum linnaeanum</i> Hepper & Jaeger	Solanaceae	S. Af.
<i>Solanum mauritianum</i> Scop.	Solanaceae	Am. centr.
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Poaceae	E. Médit.
<i>Stenotaphrum secundatum</i> (Walter) O. Kuntze	Poaceae	Paatropical
<i>Tagetes minuta</i> L.	Asteraceae	S. Am.
<i>Tropaeolum majus</i> L.	Tropaeolaceae	S. Am.
<i>Verbesina alternifolia</i> (L.) Britton ex Learney	Asteraceae	Am. trop.
<i>Veronica peregrina</i> L.	Scrophulariaceae	N. et S. Am.
<i>Veronica persica</i> Poirlet	Scrophulariaceae	S.-W. Asie
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Asteraceae	S. Am.

# Liste des espèces locales recommandées


Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Espèce (nom latin)	Espèce (nom français)	Physionomie	Port	Nature du sol (pH)	Humidité du sol	Ensoleillement	Taille en haie	Caduc/Persistant	Période de floraison	Couleur de floraison	Hauteur âge adulte (en m)	Croissance	Épines / Toxicité / Médicinal
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	jaune verdâtre	4 – 15	Lente	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Arbre	Conique large	Basique / Acide	Humide	Soleil / Mi-ombre	-	Caduc	Février / Avril	Ocre jaune (M), jaune brun (F)	18 – 30	Lente	Médicinal
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	Arbuste	Dressé	Neutre	Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Juin	Jaune griffé de pourpre	1 – 3	Rapide	Épines / Médicinal
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Arbre	Conique étroit	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil	Non	Caduc	Avril	Jaune brun	20 – 25	Lente	
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc	Arbre	Conique étroit	Acide	Humide	Soleil / Mi-ombre	Non	Caduc	Avril	Jaune brun	15 – 20	Lente	Médicinal
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	Arbre	Ovale	Basique / Neutre	Sec	Mi-ombre / Ombre	Oui	Marcescent	Avril / Mai	Jaune (M), vert (F)	15 – 25	Lente	
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	Arbuste	Étalé bas	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	Jaune	3 – 5	Assez rapide	Comestible / médicinal
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juillet	Blanc	2 – 4	Moyenne	
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec	Mi-ombre / Ombre	Oui	Caduc	Janvier / mars	Jaunâtre	2 – 4	Rapide	Comestible
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine lisse	Arbuste	Arrondi	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai	Blanc rose	5 – 8	Rapide	Épines / Médicinal
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	Arbuste	Arrondi	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai	Blanc	6 – 9	Moyenne	Épines / Médicinal
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	Arbuste	Étalé bas	Acide	Sec / Frais	Soleil	Oui	Caduc	Mai / Juillet	Jaune	1 – 1,5	Moyenne	Toxique
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	Blanc-verdâtre	3 – 7	Lente	Toxique
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Sec	Soleil	Oui	Caduc	Avril / Mai	Jaunâtre (M), vert (F)	20 – 30	Lente	Médicinal

# Liste des espèces locales recommandées

Espèce (nom latin)	çais)	Physionomie	Port	(pH)	du sol	Ensoleillement	en haie	Caduc/ Persistant	Période de flori- son	Couleur florais	(en m)		
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juillet	vert	2 – 5	Lente	Toxique / Médicinal
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Frais	Soleil	-	Caduc	Avril / Mai	Brunâtre	10 – 20	Rapide au début	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	Arbre	Étalé	Basique / Neutre	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	Jaune (M), vert (F)	30 – 40	Rapide	
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	Arbuste	Dressé	Neutre / Acide	Sec / Frais	Mi-ombre	Oui	Persistant	Mai / Juin	Blanc	5 – 15	Assez lente	
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil	Oui	Persistant	Avril / Mai	Jaune (M), verdâtre (F)	3 – 5	Lente	Médicinal / Piquant
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Marcescent	Mai / Juillet	Blanc	2 – 3	Moyenne	Toxique
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier ou Chèvrefeuille des haies	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc-jaunâtre	2 – 2,5	Moyenne	Toxique / Médicinal
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier des bois	Arbuste	Étalé	Basique / Acide	Sec	Soleil	-	Caduc	Avril / Mai	Blanc-rose	2,5 – 4	Moyenne	Comestible
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier commun	Arbuste	Buissonnant	Acide	Sec	Soleil / Mi-ombre	oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc	3 – 6	Lente	Épines (souvent) / Comestible
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	Arbre	Colonnaire	Basique / Neutre	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	Non	Caduc	Mars / Avril	Rouge (M), vert (F)	30 – 35	Rapide au début	
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Frais / Humide	Mi-ombre / Ombre	Non	Caduc	Mai	Gris rouge (M), vert (F)	15 – 25	Rapide au début	
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Arbre	Étalé	Basique / Neutre	Frais	Mi-ombre	Non	Caduc	Avril / Mai	Blanc	20 – 30	Rapide	Comestible
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier Mahaleb	Arbuste	Étalé	Basique / Neutre	Sec	Soleil	Oui	Caduc	Avril	Blanc	6 – 10	Moyenne	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Arbuste	Étalé	Basique / Neutre	Sec	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril	Blanc	1 – 4	Rapide	Épines / Toxique / Comestible

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE  
  
 Epines / Toxicité / Médicinal


# Liste des espèces locales recommandées

Espèce (nom latin)	çais)	Physionomie	Port	(pH)	du sol	Ensoleillement	en haie	Caduc/ Persistant	Période de flori- son	Couleur floraison	(en m)		
<i>Pyrus cordata</i>	Poirier à feuilles en coeur	Arbuste	Étalé	Basique / Acide	Frais	Soleil / Mi-ombre	-	Caduc	Avril / Mai	Blanc	5 – 15	Rapide au début	Épines (souvent) / Comestible
<i>Pyrus pyrauster</i>	Poirier sauvage	Arbre	Colonnaire	Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	Blanc	4 – 6	Moyenne	Comestible
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Arbre	Étalé	Neutre / Acide	Frais	Mi-ombre	Non	Caduc	Avril / Mai	Jaune	30 – 40	Assez lente	
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Arbre	Érigé	Basique	Sec	Soleil / Mi-ombre	Non	Caduc (parfois marcescent)	Avril / Mai	Jaune vert	8 – 15	Moyenne	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Frais	Soleil / Mi-ombre	Non	Caduc	Mai / Juin	vert	25 – 40	Moyenne	
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Jaune	2 – 7	Lente	Toxique
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller à grappes	Arbuste	Buissonnant	Neutre / Acide	Frais	Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	Vert-jaunâtre	0,8 – 1,5	Rapide	Comestible
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseiller à macquereau	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Mi-ombre / Ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	Rouge-verdâtre	0,8 – 1,5	Rapide	Épines / Comestible
<i>Rosa agrestis</i>	Rosier agreste	Arbuste	Buissonnant	Basique	Sec / Frais	Soleil	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Blanc	1 – 2	Assez rapide	Épines
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / frais	Mi-ombre	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Blanc	0,5 – 1	Assez rapide	Épines
<i>Rosa canina</i>	Églantier ou rosier des chiens	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec	Soleil	Oui	Caduc	Mai / Juillet	Rose pâle	1 – 4	Assez rapide	Épines / Comestible / Médicinal
<i>Rosa micrantha</i>	Églantier à petites fleurs	Arbuste	Buissonnant	Basique	Sec / frais	Soleil	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Rose	1 – 2	Assez rapide	Épines
<i>Rosa rubiginosa</i>	Églantier couleur de rouille	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec	Soleil	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Rose	2,5 – 3	Rapide	Épines / Médicinal
<i>Rosa stylosa</i>	Rosier à styles soudés	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Frais	Soleil	Oui	Caduc	Mai / Juillet	Blanc rose	2 – 3	Assez rapide	Épines
<i>Rosa tomentosa</i>	Églantier tomenteux	Arbuste	Buissonnant	Basique	Sec / Frais	Mi-ombre	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Rose clair	1 – 2	Assez rapide	Épines
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Arbuste	Étalé	Basique / Neutre	Humide	Mi-ombre /	Oui	Caduc	Avril /	Blanc	10 – 15	Rapide	Médicinal

# Liste des espèces locales recommandées

Espèce (nom latin)	çais)	Physionomie	Port	(pH)	du sol	Ensoleillement	en haie	Caduc/ Persistant	Période de florai- son	Couleur florais	(en m)		
						Ombre			Mai				
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'olivier	Arbuste	Étalé	Neutre	Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	Vert	4 – 6	Assez rapide	
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mars / Mai	Vert brun	1 – 3	Lente	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Arbre	Pleureur	Basique / Acide	Frais / Humide	Mi-ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	Verdâtre	2 – 5	Rapide	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Humide	Mi-ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	Verdâtre	3,5 – 5	Assez rapide	
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	Arbre	Étalé	Basique / Neutre	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Avril / Mai	Verdâtre	5 – 15	Assez rapide	
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre	Arbuste	Étalé bas	Basique / Acide	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	-	Caduc	Mars / Avril	Blanc vert	3 – 4	Rapide	
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	Arbuste	Buissonnant	Basique / Acide	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	-	Caduc	Avril / Mai	Verdâtre	5 – 7	Rapide au début	
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	Arbuste	Buissonnant	Neutre	Humide	Mi-ombre	-	Caduc	Avril / Mai	Verdâtre	6 – 10	Rapide	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Arbuste	Ouvert	Basique / Neutre	Frais / Humide	Mi-ombre	Oui	Caduc	Juin / Juillet	Blanc	2 – 8	Rapide	Comestible / médicinal
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc	Arbre	Ovale	Basique / Acide	Sec	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai	Blanc	10 – 15	Assez rapide	
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	Arbre	Étalé	Neutre / Acide	Frais	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc	10 – 12	Moyenne	
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	Arbre	Ovale	Basique / Acide	Sec	Soleil / Mi-ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc	10 – 15	Assez lente	
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	Arbre	Ovale	Neutre / Acide	Sec	Mi-ombre	Oui	Caduc	Juin	Jaune pâle	15 – 20	Moyenne	Comestible / médicinal
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	Arbre	Arrondi	Basique / Acide	Frais / Humide	Soleil / Mi-ombre	Non	Caduc	Juin / Juillet	Jaune pâle	10 – 40	Assez rapide	Médicinal
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	Arbuste	Dressé	Neutre / Acide	Frais	Soleil	Oui	Persistant	Mars / Mai	Jaune	1 – 2,5	Rapide	Épines
<i>Ulmus glabra</i>	Orme blanc	Arbre	Étalé	Basique / Acide	Frais	Soleil / Mi-	-	Caduc	Avril /	Rouge	15 – 25	Lente	


Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



# Liste des espèces locales recommandées

Espèce (nom latin)	çais)	Physionomie	Port	(pH)	du sol	Ensoleillement	en haie	Caduc/ Persistant	Période de florai- son	Couleur florais	(en m)		
						ombre			Mai				
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	Arbre	Ovale	Basique / Neutre	Frais	Soleil / Mi- ombre	-	Caduc	Avril / Mai	Rose	15 – 20	Assez ra- pide	
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	Arbre	Ovale	Basique / Neutre	Frais	Soleil / Mi- ombre	Oui	Caduc	Mars / Avril	jaune ver- dâtre	10 – 30	Rapide	Médicinal
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi- ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc	3 – 4	Moyenne	Toxique
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	Arbuste	Buissonnant	Basique / Neutre	Sec / Frais	Soleil / Mi- ombre	Oui	Caduc	Mai / Juin	Blanc	2 – 5	Moyenne	Toxique

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
 Reçu en préfecture le 08/03/2024  
 Publié le 08/03/2024  
 ID : 077-217704071-20240304-2024\_16-DE



Épines / Toxicité /  
 Médicinal

## LIANES

Elles sont plus difficiles à trouver auprès des fournisseurs mais on peut en citer quelques-unes.

### **Lierre (*Hedera helix*)**

<http://www.haiesvives.org/html/arbres%20arbustes%20lianes/lierre.htm>

### **Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)**

<http://www.haiesvives.org/html/arbres%20arbustes%20lianes/chevrefeuille%20des%20bois.htm>

### **Clématite des haies (*Clematis vitalba*)**

<http://www.haiesvives.org/html/arbres%20arbustes%20lianes/clematite.htm>

### **Gesse sauvage (*Lathyrus sylvestris*)**

<http://www.haiesvives.org/html/arbres%20arbustes%20lianes/gesse%20sauvage.htm>

### **Ronce des bois (*Rubus fruticosus*)**

<http://www.haiesvives.org/html/arbres%20arbustes%20lianes/ronce.htm>

# Liste des espèces locales recommandées

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des espèces végétales préconisées par Seine-et-Marne environnement dans le cas d'un milieu humide.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de milieu humide	Particularités
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	Mégaphorbiaies	eutrophiles
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies		eutrophiles
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu		eutrophiles
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher		mésotrophiles
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais		mésotrophiles
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux		eutrophiles
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé		eutrophiles
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée		eutrophiles
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine		eutrophiles
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés		
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon		eutrophiles
<i>Hypericum tetrapetrum</i>	Millepertuis à quatre ailes		eutrophiles
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune		mésotrophiles
<i>Myosoton aquaticum</i>	Céraiste aquatique		eutrophiles
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrophulaire aquatique		eutrophiles
<i>Stachys palustris</i>	Epière des marais		mésotrophiles
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale		
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune		mésotrophiles
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale		
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	Tourbières	
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges		
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule petite-douve		
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés		
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	Prairies	médioeuropéennes, hygrophile de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs		médioeuropéennes, hygrophile de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais		européennes, hygrophiles longuement inondables
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire		européennes, hygrophiles longuement inondables

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de milieu humide	Particularités
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique		européennes, hygrophiles longuement inondables
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs		européennes, hygrophiles longuement inondables
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes		médioeuropéennes, hygrophile de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie		européennes, hygrophiles longuement inondables
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies		européennes, hygrophiles
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante		européennes, hygrophiles
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique		médioeuropéennes, hygrophile de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante		européennes, hygrophiles
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée		européennes, hygrophiles
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue		européennes, hygrophiles
<i>Silene flos-cuculi</i>	Silène fleur-de-coucou		médioeuropéennes, hygrophile de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise		européennes, hygrophiles longuement inondables

Psychrophile : capable de survivre à des températures froides.